



PROJET DE BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2026

Décembre 2025

sommaire



1	Présentation générale de l'équilibre du projet de budget primitif 2026	5
	L'équilibre général du projet de BP 2026	5
	Les chiffres clés présentés par fonction	7
	Description des grands postes de dépenses et recettes	8
2	Crédits transverses : fiscalité, dotations, péréquation, et opérations financières	18
3	Présentation par politique publique	29
	(1) Sécurité.....	33
	(2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....	37
	(3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	44
	(4) Santé et action sociale	53
	(5) Aménagement des territoires et habitat	63
	(6) Action économique.....	71
	(7) Environnement.....	77
	(8) Transports	84
	(0) Services généraux.....	90
4	Les autorisations de programme.....	101
	Nouvelles autorisations de programme.....	101
	Situation des autorisations de programme en cours	113
5	Les opérations d'ordre	115
6	Récapitulatif par chapitre	117





PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026

L'équilibre général du projet de BP 2026

Le projet de budget primitif 2026 a été élaboré dans la continuité des budgets précédents et la poursuite des engagements clairs et ambitieux, en faveur du logement social, de la solidarité, de la protection des familles, des classes moyennes et des plus vulnérables, de la transition environnementale et énergétique, des services publics de proximité dans le cadre de la Ville du quart d'heure, de la transformation et de la végétalisation de la ville. Ce projet de budget est, comme chaque année, largement affecté par le désengagement de l'État, qui ponctionne désormais les comptes des collectivités pour tenter de redresser les comptes publics.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'établissent à 10 204,9 M€, en hausse de 365,4 M€, soit +3,7 %, par rapport au BP 2025, principalement en raison de la hausse attendue des droits de mutation à titre onéreux (+150,0 M€) et du remboursement partiel des ressources prélevées en 2025 par l'État dans le cadre du « dispositif de lissage conjoncturel » (Dilico) (30,1 M€), correspondant à 30 % du montant prélevé sur la Ville en 2025. Les recettes de gestion sont en hausse de 106,1 M€, notamment au titre de la santé et de l'action sociale (+45,3 M€ traduisant principalement l'augmentation attendue des participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de 1,5 % (+137,7 M€ par rapport au BP 2025) pour s'établir à 9 407,2 M€. L'épargne brute s'établit à 797,6 M€, soit une augmentation de 227,7 M€ par rapport au BP 2025.

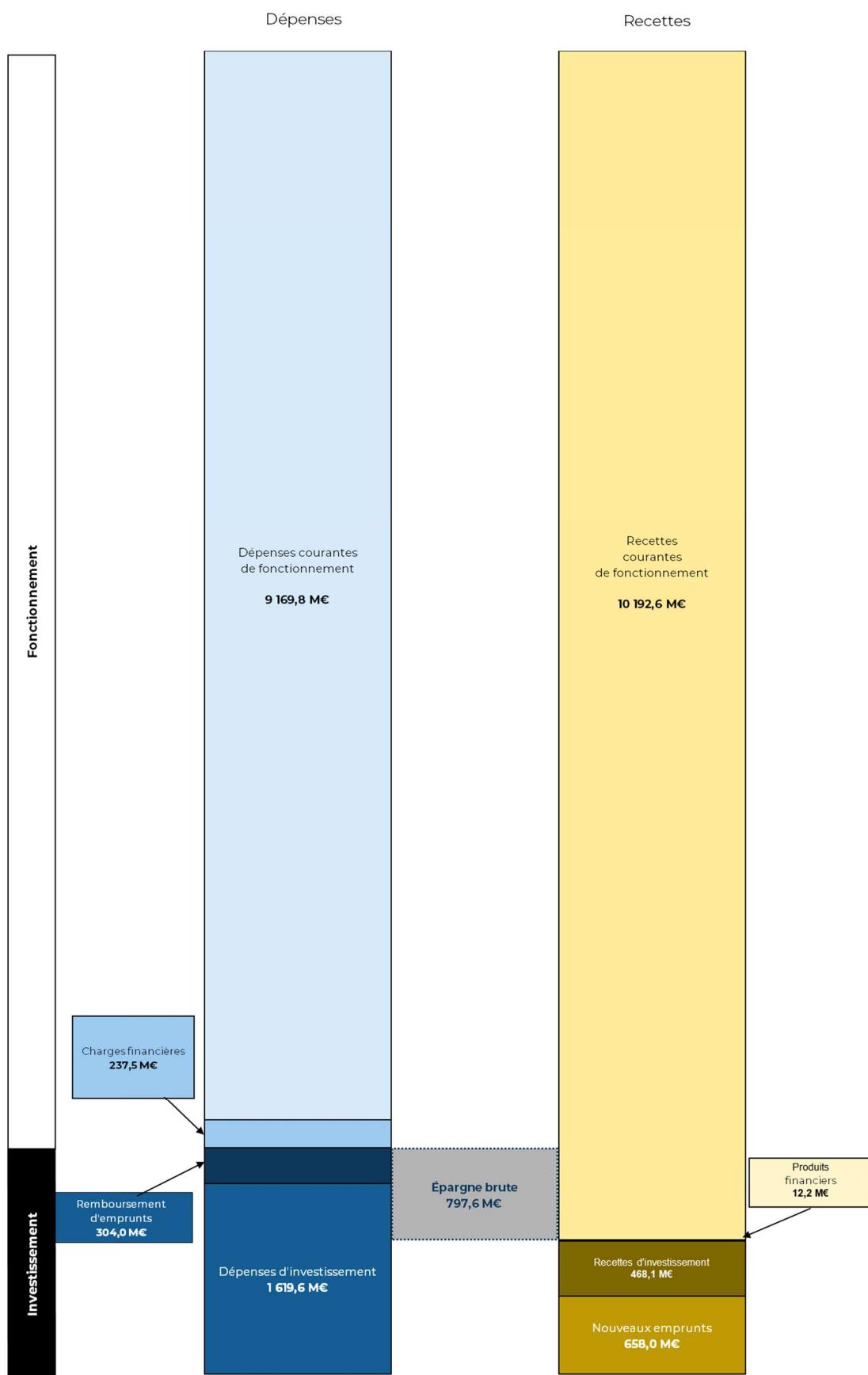
Le niveau des dépenses réelles d'investissement (DRI) hors remboursement d'emprunt est fixé à 1 619,6 M€ (après 1 718,4 M€ au BP 2025). La Ville fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour poursuivre la mise en œuvre des projets prioritaires de la mandature. Avec ce budget 2026, la Ville de Paris se donne les moyens de répondre aux défis du changement climatique, de la crise du logement et de leurs impacts socio-écologiques pour une Ville encore plus solidaire, bienveillante et dynamique.

Les recettes réelles d'investissement (RRI) s'établissent à 468,1 M€, en augmentation de 11,2 M€ par rapport au BP 2025, principalement en raison de la hausse attendue de 50,0 M€ du montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

La capacité de financement des investissements, soit la somme des RRI et de l'épargne brute, s'élève à 1 265,7 M€. Elle couvre 78,1 % des DRI (hors remboursement d'emprunt), l'épargne brute y contribuant pour 49,2 %.

L'autorisation d'emprunt est fixée à 658,0 M€. Sur la base d'une dette bancaire et obligataire de 9 297,1 M€ au 1^{er} janvier 2026, et dans l'hypothèse d'une saturation de l'autorisation d'emprunt en 2026, la dette totale au 31 décembre 2026 s'établirait à 9 651,0 M€. Les autres dettes s'élèveraient à 49,4 M€, portant la dette totale à 9 700,4 M€ au 31 décembre 2026.

BP 2026



Les chiffres clés présentés par fonction

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 407,2 M€.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt, s'établissent à 1 619,6 M€.

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1 993,4 M€.

Depuis l'exercice 2019, le budget primitif de la Ville est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

	en M€	BP 2025	Projet BP 2026	Variation 2026/2025	Evolution 2026/2025
Recettes réelles de fonctionnement		9 839,5	10 204,9	365,4	3,7 %
Fiscalité		5 987,2	6 509,2	522,0	8,7 %
Fiscalité directe locale		2 191,0	2 571,8	380,7	17,4 %
Fraction de fiscalité nationale		1 375,1	1 342,0	-33,1	-2,4 %
Fiscalité indirecte		1 606,7	1 771,6	164,9	10,3 %
Taxes affectées		814,3	823,8	9,5	1,2 %
Dotations et compensations		2 334,3	2 073,3	-261,0	-11,2 %
Dotations et concours		46,3	95,9	49,5	106,9 %
Compensation des transferts de fiscalité		1 842,4	1 453,8	-388,7	-21,1 %
Compensation des transferts de compétences		123,4	151,1	27,7	22,5 %
Compensation des allocations individuelles de solidarité		322,2	342,5	20,3	6,3 %
Dispositif de lissage conjoncturel (Dilico)			30,1	30,1	
Recettes de gestion		1 504,1	1 610,2	106,1	7,1 %
Sécurité		1,3	3,4	2,1	163,7 %
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		70,5	73,9	3,4	4,8 %
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		120,1	128,9	8,8	7,4 %
Santé et action sociale		321,4	366,7	45,3	14,1 %
Aménagement des territoires et habitat		60,2	66,1	5,9	9,8 %
Action économique		73,9	79,9	6,0	8,1 %
Environnement		152,6	166,3	13,7	9,0 %
Transports		472,7	490,2	17,5	3,7 %
Services généraux		231,4	234,8	3,4	1,5 %
Produits financiers		13,9	12,2	-1,7	-12,3 %
Gestion de la dette et de la trésorerie		10,0	2,4	-7,6	-76,0 %
Autres produits financiers		3,9	9,8	5,9	149,4 %
Dépenses réelles de fonctionnement		9 269,6	9 407,2	137,7	1,5 %
Charges de personnel		2 885,0	2 944,0	59,0	2,0 %
Dépenses de gestion (hors charges de personnel)		4 555,4	4 621,5	66,1	1,5 %
Sécurité		280,4	278,5	-1,9	-0,7 %
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		287,4	298,2	10,8	3,7 %
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		268,1	279,7	11,6	4,3 %
Santé et action sociale		2 051,3	2 091,6	40,3	2,0 %
Aménagement des territoires et habitat		96,6	98,3	1,7	1,8 %
Action économique		40,7	31,8	-8,9	-22,0 %
Environnement		424,7	414,5	-10,2	-2,4 %
Transports		644,6	659,4	14,8	2,3 %
Services généraux		461,5	469,6	8,1	1,7 %
Péréquation et reversements fiscaux		1 604,7	1 604,3	-0,4	0,0 %
Charges financières		224,5	237,5	13,0	5,8 %
Epargne brute (Capacité d'autofinancement brute)		569,9	797,6	227,7	40,0 %
 Recettes réelles d'investissement		 456,9	 468,1	 11,2	 2,4 %
Produits de cession		88,9	85,0	-3,9	-4,3 %
Dotations et fiscalité (FCTVA)		100,0	150,0	50,0	50,0 %
Loyers capitalisés		94,0	68,1	-25,9	-27,6 %
Recettes opérationnelles		174,0	165,0	-9,0	-5,2 %
Dépenses réelles d'investissement		2 026,5	1 923,6	-102,9	-5,1 %
Remboursement d'emprunt		308,1	304,0	-4,1	-1,3 %
Dépenses opérationnelles		1 718,4	1 619,6	-98,8	-5,7 %
Autorisation d'emprunt		999,7	658,0	-341,7	-34,2 %
Dette					
Dette bancaire et obligataire au 01/01/N		8 605,4	9 297,1	691,6	8,0 %
Encours total de dette au 01/01/N		8 700,5	9 369,6	669,1	7,7 %
Dette bancaire et obligataire au 31/12/N		9 297,1	9 651,0	354,0	3,8 %
Autres dettes au 31/12/N		72,5	49,4	-23,1	-31,9 %
Encours total de dette au 31/12/N		9 369,6	9 700,4	330,8	3,5 %
Durée de désendettement		16,4	12,2	-4,3	

Description des grands postes de dépenses et recettes

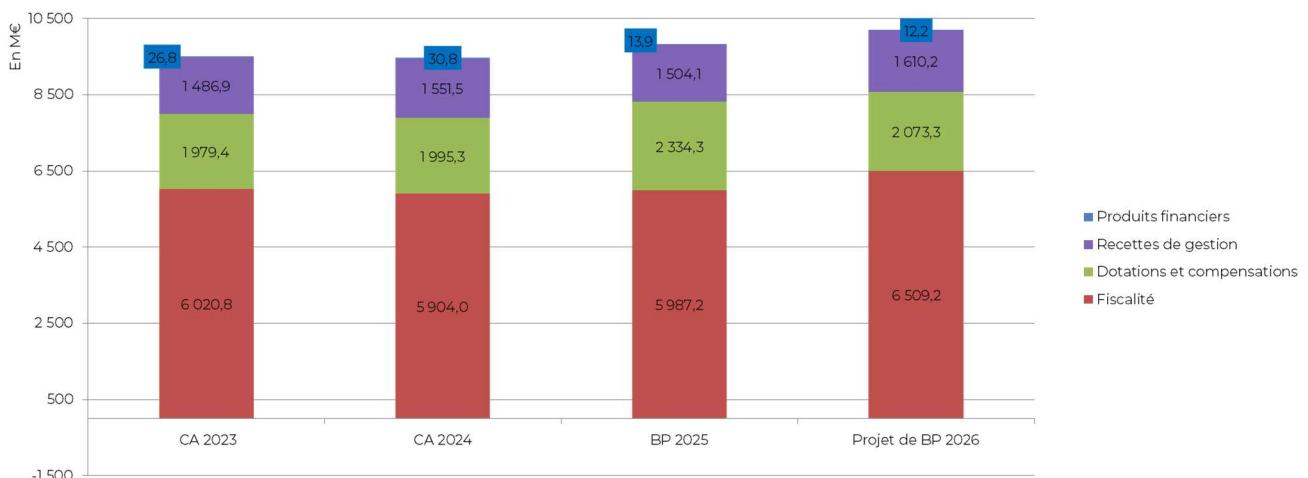
Les éléments ci-dessous sont détaillés dans les parties suivantes du présent rapport.

La section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 797,6 M€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 10 204,9 M€, en hausse de 365,4 M€ (soit +3,7 %) par rapport au BP 2025 (9 839,5 M€).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne



Les **recettes de fiscalité** s'établissent à 6 509,2 M€, en hausse de 8,7 % par rapport au BP 2025.

Les **recettes de fiscalité directe** augmentent de 380,7 M€ par rapport au BP 2025 pour s'établir à 2 571,8 M€. Cette évolution traduit principalement une évolution de périmètre, avec le report à 2027 du transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la métropole du Grand Paris acté dans le cadre de la loi de finances pour 2025.

Les **recettes de fiscalité indirecte** (1 771,6 M€) sont en augmentation de 164,9 M€ sous l'effet du dynamisme des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Il est anticipé que la forte reprise, supérieure à 20 %, observée en 2025, continue en 2026, quoique à un rythme moins soutenu. Cette hypothèse prend appui sur la dernière note de conjoncture immobilière de la chambre des notaires de Paris qui souligne que « même Paris, qui avait connu un début d'année moins dynamique, enregistre désormais une reprise des transactions avec une hausse du nombre de ventes de 12 % en un an [...]. La poursuite du redémarrage des volumes combinée à une stabilisation des prix pourrait favoriser la fluidité du marché à horizon 2026. »

Les **recettes de fiscalité nationale transférée** (fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont attendues en baisse de 33,1 M€, à 1 342,0 M€.

Les **recettes des taxes affectées** sont attendues en hausse de 9,5 M€, à 823,8 M€.

En regard, les **dotations et compensations de fiscalité** (2 073,3 M€) diminuent de 261,0 M€ en raison principalement de la baisse de l'attribution de compensation attendue de la métropole du Grand Paris à la suite du report à 2027 du transfert de la CFE.

Les **recettes de gestion** s'élèvent à 1 610,2 M€, en augmentation de 106,1 M€ par rapport au BP 2025.

Les principales évolutions des recettes par fonction, détaillées dans les parties suivantes, sont mentionnées ci-après.

- Les recettes de la **fonction « Santé et action sociale »** (366,7 M€ hors compensation des allocations individuelles de solidarité) sont en hausse de 45,3 M€ en raison notamment de l'augmentation des recettes attendues de la CAF au titre de la petite enfance (+26,5 M€) et de la CNSA au titre de l'aide aux personnes âgées (+16,8 M€).
- Les recettes de la **fonction « Transports »** augmentent de 17,5 M€ pour atteindre 490,2 M€ compte tenu notamment de la hausse attendue des redevances de stationnement concédé (+8,4 M€) et des recettes liées au patrimoine et à l'équipement de voirie (+6,3 M€).
- Sur la **fonction « Environnement »**, les recettes (166,3 M€ hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe de balayage) augmentent de 13,7 M€, notamment au titre des recettes issues du tri et de la valorisation des déchets ainsi que des concessions de gaz et d'électricité.
- Enfin, les recettes de la **fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »** (128,9 M€) connaissent une augmentation de 8,8 M€ traduisant principalement la hausse de la fréquentation des centres de loisirs.

Évolution des tarifs des services publics

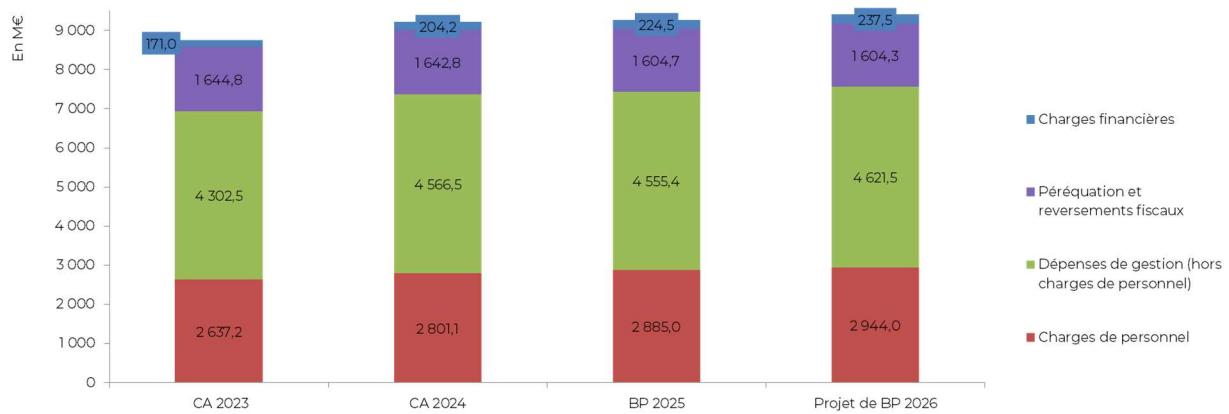
Afin de tenir compte de l'évolution constatée du coût de fonctionnement des services publics, les tarifs des services publics sont révisables en application du pouvoir délégué à la Maire par le Conseil de Paris. En effet, le financement des services tarifés aux usagers repose sur le principe de la recherche d'un équilibre entre les dépenses engagées par la collectivité et les recettes collectées.

Les tarifs peuvent ainsi être revalorisés par arrêté dans la limite d'un taux annuel maximum fixé pour 2026 à 3,0 %. Ce taux concerne les droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville, à l'exclusion de ceux faisant l'objet de modalités d'indexation particulières.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 9 407,2 M€, soit une hausse de 137,7 M€ par rapport au BP 2025 (+1,5 %).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne

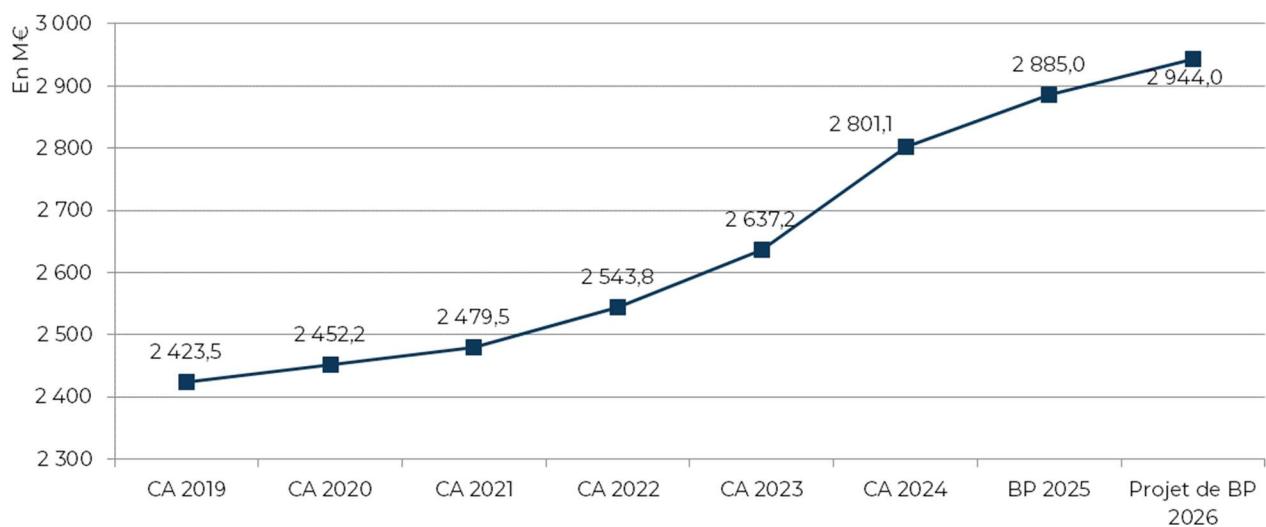


La hausse de 137,7 M€ des dépenses réelles de fonctionnement se décompose en quatre grands postes :

- les **charges de personnel** augmentent de 59,0 M€, couvrant à la fois la prise en compte des décisions de l'État avec principalement l'application du décret du 31 janvier 2025 entérinant la hausse de 12 points en quatre ans des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales (CNRACL), la progression spontanée de la masse salariale, des mesures décidées par la Ville en faveur du pouvoir d'achat des agents et de l'égalité salariale femmes/hommes, des mesures de pilotage mises en œuvre par la Ville, ainsi que des créations de postes dans les nouveaux équipements et dans les domaines prioritaires de la mandature, principalement en faveur de la montée en puissance de la police municipale ;
- les **dépenses de gestion** progressent de 66,1 M€ (cf. ci-après) ;
- les **dépenses de péréquation et reversements fiscaux** sont stables (-0,4 M€) ;
- les **charges financières** sont en augmentation de 13,0 M€.

Pour l'exercice 2026, la masse salariale donne lieu à une inscription de 2 944,0 M€, en progression de 2,0 % par rapport au BP 2025.

Évolution de la masse salariale de la collectivité parisienne



Outre le glissement vieillesse-technicité (GVT), la progression de la masse salariale s'explique principalement par une nouvelle hausse décidée par le Gouvernement du taux de cotisation employeur au titre de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) (+43,2 M€). Elle résulte également de la mise en œuvre de revalorisations catégorielles, bénéficiant en particulier aux agents de catégorie B de la filière technique, ainsi qu'aux agents de la filière animation

à la direction des affaires scolaires afin de favoriser le recrutement sur les postes afférents et de renforcer ainsi leur encadrement par les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (Caspe) de la Ville de Paris. Cette hausse s'explique, enfin, par l'application des mesures prises en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La progression de la masse salariale est également le résultat des mouvements d'emplois. Ceux-ci traduisent les grandes orientations de la mandature, au premier rang desquelles figurent la montée en puissance de la police municipale parisienne, la priorité sociale pour la déprécarisation des agents, le développement de nouveaux services publics pour les Parisiennes et les Parisiens, et le renforcement de la protection de l'enfance.

Au total, avec 659 créations de postes, un solde négatif de 17 sur les changements de périmètre, les transferts et les transformations de postes, et 429 redéploiements, le budget emplois 2026 présente un solde net de +213 postes pour un impact en masse salariale estimé à 21,9 M€, dont 5,4 M€ en 2026¹.

Les dépenses de gestion s'établissent à 4 621,5 M€, en hausse de 66,1 M€ par rapport au BP 2025, soit +1,5 %.

Les principales évolutions sont mentionnées ci-après et seront détaillées dans les parties suivantes.

- Les **dépenses de santé et d'action sociale** (2 091,6 M€) sont en hausse de 40,3 M€ par rapport au BP 2025, compte tenu notamment de l'augmentation de la contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) (+24,1 M€) et des dépenses d'aide sociale à l'enfance (+12,9 M€).
- Les crédits de la **fonction « Transports »** croissent de 14,8 M€ pour s'établir à 659,4 M€ sous l'effet notamment de la hausse de 12,8 M€ de la contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM). Ce montant correspond à l'évolution de la contribution statutaire à IDFM selon les modalités d'indexation prévues par le protocole de financement entre IDFM et l'Etat signé en septembre 2023, qui n'a pas été concerté avec la Ville de Paris. Il conviendra cependant de prévoir une mise à jour au regard de l'inflation réelle, le calcul au moment de l'adoption du BP 2026 de la Ville de Paris étant basé sur l'inflation prévisionnelle : ainsi, l'écart au détriment de la Ville est estimé à 3,6 M€ au titre de l'année 2025.
- Les **dépenses liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'apprentissage** (298,2 M€) augmentent de 10,8 M€, principalement en raison du financement des décharges de classes des directeurs d'école parisiens au titre de septembre à décembre 2026 (+6,0 M€) conformément à la convention avec l'Etat présentée au Conseil de Paris de décembre 2025 et de la hausse des subventions aux caisses des écoles (+5,1 M€).

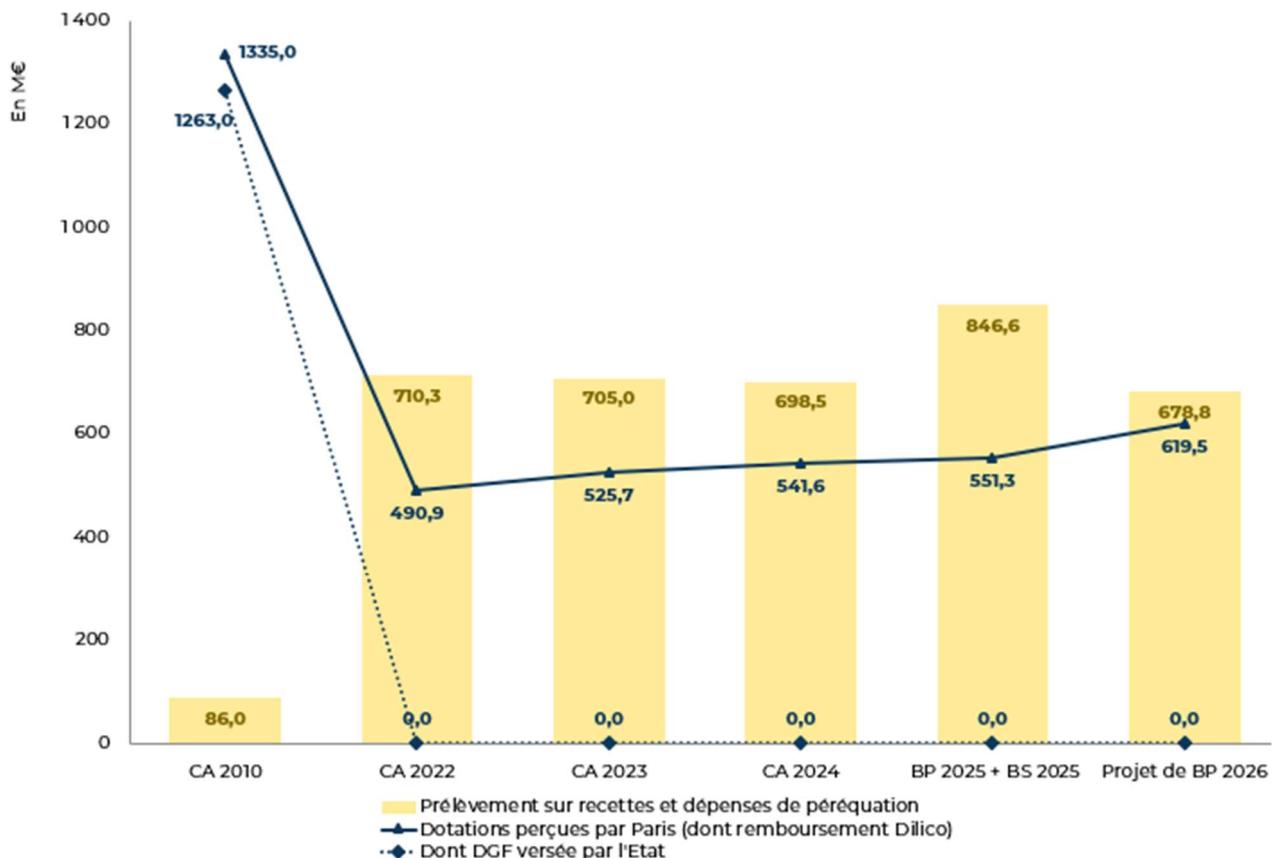
En sens inverse, la réduction des **coûts de traitement des déchets par le Syctom** (-13,0 M€) compte tenu notamment de la baisse tendancielle de la quantité de déchets produits par les Parisiennes et les Parisiens permet une diminution de 10,5 M€ sur la fonction « Environnement » (414,5 M€).

Les dépenses de péréquation et reversements fiscaux sont projetés à 1 604,3 M€.

Au total, la Ville de Paris continue de financer plus d'un cinquième de la péréquation horizontale à l'échelle nationale et plus de la moitié de la péréquation à l'échelle régionale (Île-de-France). Compte tenu de l'évolution des dotations versées par l'Etat (619,5 M€) et des dépenses supportées par la Ville au titre du financement de la péréquation (678,8 M€), le solde des relations financières hors prise en compte de la dette sociale (dont la décomposition est détaillée au sein de la fiche « Action sociale » du présent rapport) avec l'Etat atteint -59,3 M€ en 2026.

¹ Tous budgets confondus. Sur le budget général : 659 créations de postes, un solde négatif de 17 sur les changements de périmètre, les transferts et les transformations de postes, et 403 redéploiements, soit un solde net de +239 postes pour un impact en masse salariale estimé à 23,4 M€, dont 6,9 M€ en 2026.

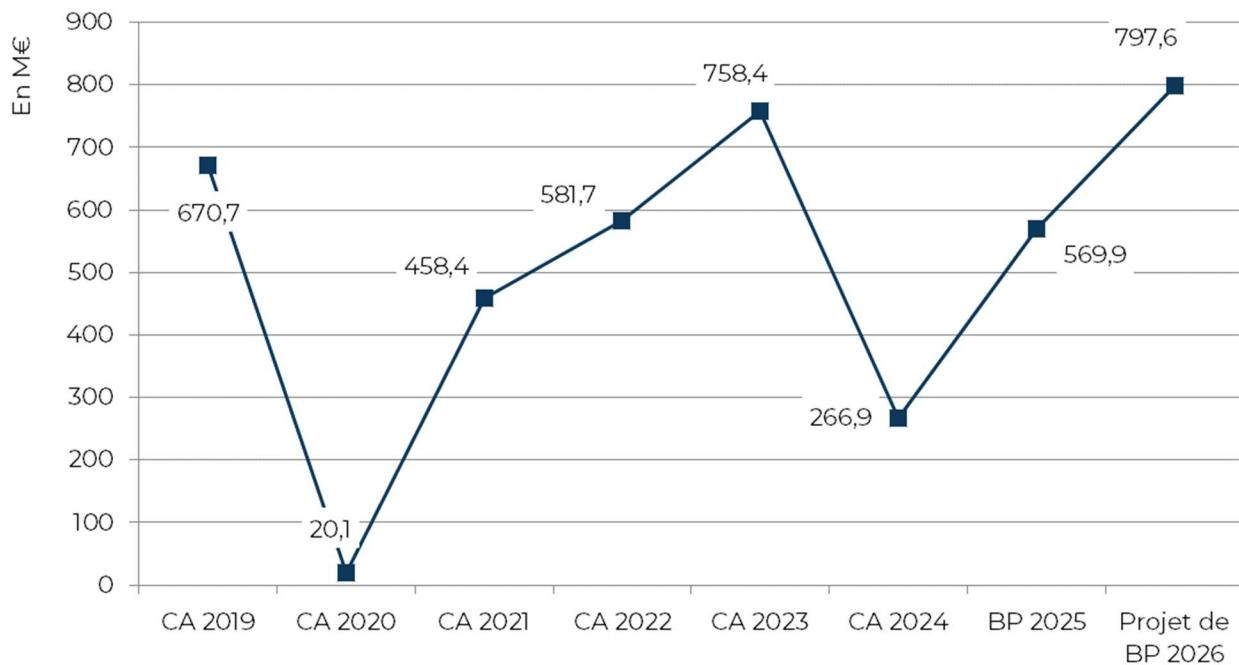
Évolution des dépenses de péréquation et des dotations perçues par Paris



Enfin, les frais financiers sont estimés à 237,5 M€, en hausse de 13,0 M€ par rapport au BP 2025, sous l'hypothèse d'un maintien des taux d'intérêt à un niveau relativement élevé.

Compte tenu de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement au BP 2026, l'épargne brute augmente de 227,7 M€ par rapport au BP 2025, pour s'établir à 797,6 M€.

Evolution de l'épargne brute



En 2026, les investissements hors remboursement d'emprunt sont financés à hauteur de 78,1 % par les ressources propres de la collectivité

Les recettes d'investissement atteignent 468,1 M€.

Les subventions et dotations reçues représentent 302,5 M€. Ce poste se compose de :

- 152,5 M€ au titre de subventions et dotations, dont 72,6 M€ au titre des délégations de compétence de l'État en matière de logement ;
- 150,0 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

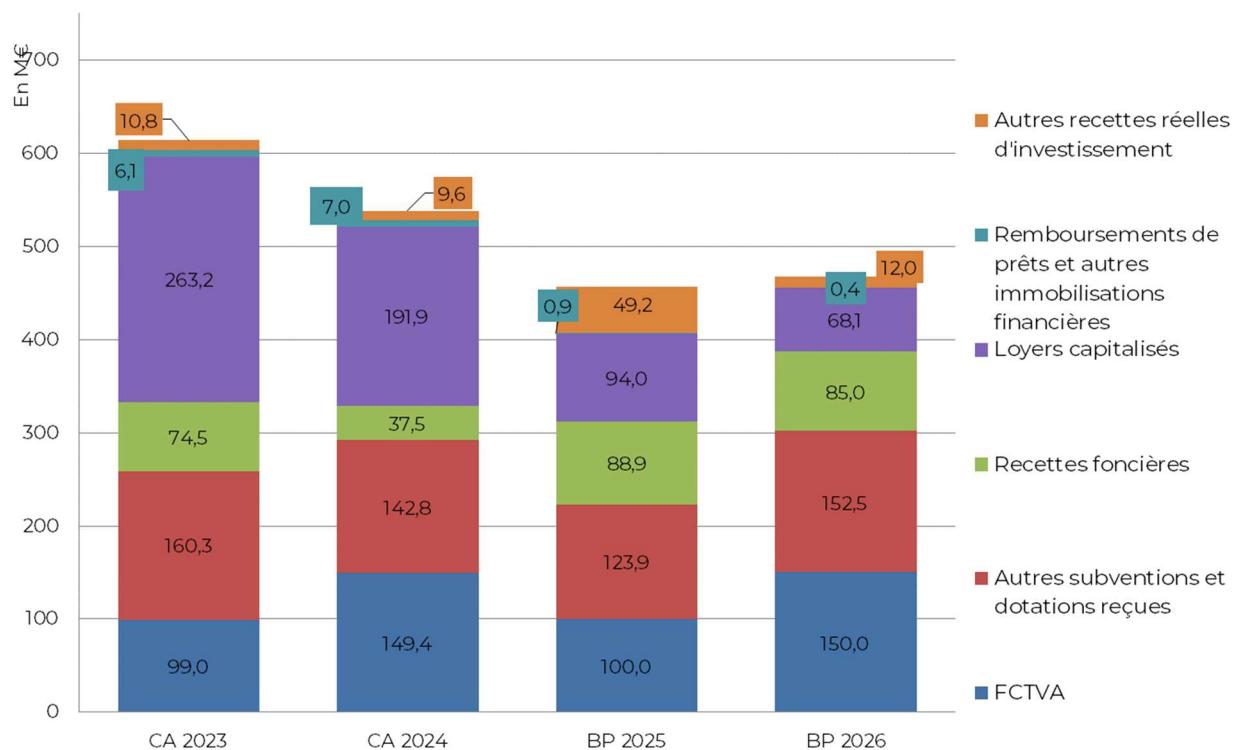
85,0 M€ sont prévus au titre des recettes foncières. Les cessions envisagées concernent notamment l'hôtel particulier d'Haviland (17^e), un bien de prestige situé boulevard Montmorency (16^e), ainsi que des cessions de foncier aux opérateurs de la Ville dans le cadre des ZAC Gare des Mines-Fillettes (18^e) et Bédier-Oudiné (13^e).

68,1 M€ sont prévus au titre des loyers capitalisés.

Les autres recettes réelles d'investissement représentent 12,0 M€, correspondant notamment aux opérations pour compte de tiers (4,1 M€) ou encore aux régularisations des déconsignations (1,5 M€).

Enfin, les recettes issues des remboursements de prêts accordés s'élèvent à 0,4 M€.

Evolution des recettes réelles d'investissement



Les dépenses d'investissement sont fixées à 1 619,6 M€, hors remboursements d'emprunt.

Ces dépenses diminuent de 98,8 M€ par rapport au BP 2025 (1 718,4 M€). Elles sont détaillées fonction par fonction dans les parties suivantes.

La Ville poursuit sa politique d'investissements volontariste en matière de transition écologique et climatique

En 2023, le rapport des économistes Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz alertait sur le mur d'investissement à franchir pour respecter la trajectoire climatique de la France, évalué à 66 Md€ supplémentaires par an tous secteurs confondus, qu'il s'agisse de capitaux publics ou privés. Dans la lignée de ces observations, la Cour des comptes émet des recommandations similaires au sein d'un rapport sur la transition écologique paru en 2025, soulignant l'inaction climatique de l'État et chiffrant un besoin d'investissement de 100 Md€ par an sur le territoire national tous secteurs confondus. La Ville de Paris, qui défend le rôle prépondérant des collectivités locales dans la réussite de la transition écologique, a mandaté début 2024 l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) afin de modéliser la trajectoire d'investissement inscrite dans son plan climat et d'évaluer les conséquences socio-économiques de sa politique climatique sur le bassin économique parisien. Les résultats de cette étude laissent apparaître un besoin annuel d'investissement supplémentaire de 2,1 Md€ jusqu'en 2030 pour le territoire parisien à réaliser par l'ensemble des acteurs (État, Région, MGP, Ville, entreprises, ménages) et 1,5 Md€ par an jusqu'en 2050. L'étude met également en exergue les co-bénéfices des investissements en faveur de la transition écologique, aussi bien sur le plan économique (surplus de valeur ajoutée des entreprises évalué de 1,0 à 1,7 Md€ par an et augmentation du nombre d'emplois de 13 000 à 16 000 par an en Île-de-France d'ici 2030) qu'en termes de santé publique.

Si la trajectoire d'investissement du plan climat ne peut reposer uniquement sur l'engagement financier de la municipalité, **la Ville de Paris a d'ores et déjà pris sa part de responsabilité en adoptant des budgets volontaristes. C'est pourquoi la Ville a accéléré au cours de cette mandature**

ses investissements en faveur de la transition écologique, imposée par l'urgence climatique, sa priorité.

Ainsi, entre 2021 et 2025, la Ville de Paris aura investi 2,5 Md€ dans des projets et actions concourant directement aux objectifs du plan climat, auxquels s'ajoutent 0,9 Md€ consacré au compte foncier logement depuis le début de la mandature. Cette tendance se poursuivra en 2026, avec 497,7 M€ de crédits de paiement (CP) et 370,0 M€ d'autorisations de programmes (AP) supplémentaires investis dans la transition écologique. En complément, 960,9 M€ de dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) seront allouées à la transition écologique du territoire, au titre des mobilités décarbonées, de l'entretien des espaces verts ou encore de l'adaptation au réchauffement climatique.

L'engagement de la Ville de Paris pour la transition écologique du territoire se traduit concrètement dans le budget primitif 2026 par :

- ***l'ouverture de nouveaux espaces verts, la végétalisation de l'espace public et la plantation d'arbres, qui sont au cœur de la politique de renaturation de la Ville et de promotion de la biodiversité*** (112,5 M€ de CP, 63,9 M€ d'AP, 26,6 M€ en fonctionnement). En 2026, pour la végétalisation de l'espace public, la Ville investira 70,1 M€, dont 15,0 M€ pour la porte de Montreuil (20^e), 22,0 M€ pour la transformation et la végétalisation des quartiers dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », 10,0 M€ pour les rues aux écoles et 7,3 M€ pour de nouvelles forêts urbaines, dont 1,5 M€ pour le site de l'ancien réservoir de Grenelle (15^e). 27,8 M€ seront consacrés à la création et à la rénovation d'espaces verts et 7,7 M€ à la plantation d'arbres et aux bois parisiens. La Ville poursuivra également la politique de déploiement des cours oasis dans les écoles et les collèges en investissant 7,0 M€ supplémentaires ;
- ***le développement des mobilités décarbonées*** (125,2 M€ en CP, 120,8 M€ en AP et 540,3 M€ en fonctionnement). Dans ce secteur, les investissements de la Ville recouvrent des mesures de pacification de la voirie, de décarbonation des transports et d'évolution des mobilités. Afin de renforcer les transports en commun, la Ville investira 33,8 M€ au BP 2026 et contribuera à hauteur de 485,0 M€ au financement des transports dans le cadre d'Île-de-France Mobilités. La Ville versera également 23,4 M€ au titre du remboursement des Imagin'R junior, scolaires et étudiants. La Ville investit également massivement depuis plusieurs années dans la poursuite de la construction du réseau cyclable dans le cadre du plan vélo, afin de faire de Paris une ville 100 % cyclable suivant un scénario de triplement des déplacements à vélo en 2030. Cet effort se poursuivra en 2026 avec 20,0 M€ consacrés à la création de nouvelles pistes dans les quartiers populaires et les axes structurants du réseau. La Ville contribuera également comme chaque année au budget de l'Agemob (ex-syndicat Vélib' Métropole), à hauteur de 20,0 M€. Dans le but d'apaiser l'espace public en faveur des piétons et de réduire la place de la voiture, la Ville poursuivra ses opérations d'aménagement des places et des grands axes routiers, avec notamment 10,0 M€ prévus pour l'aménagement de la place Denfert-Rochereau dans le 14^e arrondissement, 9,0 M€ pour réinventer les abords de Notre-Dame (Paris Centre), 2,0 M€ de CP et 56,0 M€ d'AP pour la transformation et le verdissement de la place de la Concorde (8^e), ainsi que 5,7 M€ d'AP pour la redéfinition des abords de la tour Montparnasse (14^e et 15^e). Elle prévoit de consacrer, par ailleurs, 0,9 M€ à la pacification de l'espace public dans le cadre des opérations Paris Respire. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du troisième plan de déplacements de l'administration parisienne (PDAP), la Ville investira 2,0 M€ pour le déploiement de bornes de recharge électrique pour la flotte municipale ;
- ***la diminution de la consommation énergétique du bâti, la préservation des ressources et le développement des énergies renouvelables*** (237,1 M€ en CP, 248,7 M€ en AP et 351,8 M€ en fonctionnement). La rénovation du bâti (174,6 M€ en investissement et 25,0 M€ en fonctionnement au BP 2026) constitue un levier d'action central pour la réduction de la consommation énergétique du patrimoine de la Ville de Paris – mairies d'arrondissement, crèches, écoles, collèges, gymnases, piscines, terrains de sport, centres Paris Anim, bibliothèques, conservatoires, maisons de la vie associative et citoyenne – et pour l'atténuation des effets du réchauffement climatique. 54,6 M€ sont aussi prévus au BP 2026 pour financer les travaux d'amélioration de la performance énergétique du parc social de la collectivité. La Ville poursuivra également son soutien aux projets des copropriétés privées à hauteur de 52,6 M€ pour l'atteinte d'objectifs ambitieux de sobriété énergétique, notamment dans le cadre du dispositif « Éco-rénovons Paris » (16,6 M€). 23,1 M€ seront consacrés à la modernisation des centres thermiques et de la ventilation. 15,6 M€ seront alloués aux contrats de performance énergétique dans les établissements scolaires et 5,5 M€ dans les piscines. 6,0 M€ sont prévus dans le cadre d'un

programme spécifique de remplacement des menuiseries extérieures du bâti municipal et 1,6 M€ pour les toitures. 15,0 M€ seront par ailleurs consacrés à améliorer la performance énergétique de l'éclairage public, après 12,0 M€ en 2025. Par ailleurs, afin de décarboner le mix énergétique, les opérations de géothermie et de récupération de chaleur se poursuivront à hauteur de 9,0 M€. La Ville multiplie en outre les installations d'unités de production d'énergies renouvelables dans ses équipements : depuis 2023, elle a lancé l'équipement d'une cinquantaine de toitures municipales pour une production de l'ordre de 3 GWh par an avec une partie en autoconsommation dans le cadre du programme « Energiciteurs ». Ce programme se poursuivra en 2026 à hauteur de 3,0 M€ et devra permettre d'ici 2030 de produire 5 GWh supplémentaires sur les toits municipaux. Enfin, la Ville investira 2,8 M€ pour l'entretien et la rénovation de son réseau d'eau non potable ;

- ***l'adaptation de la Ville et de notre modèle économique au changement climatique*** (35,5 M€ de CP, 3,9 M€ d'AP et 42,1 M€ en fonctionnement hors végétalisation). En investissement, la pérennisation des baignades en Seine a un coût net de 3,4 M€. Par ailleurs, 3,0 M€ seront consacrés au déploiement des ombrières et brumisateurs dans l'espace public pour protéger les Parisiennes et les Parisiens des pics de chaleur dans le cadre du plan canicule. 2,8 M€ d'aides à l'écomobilité permettront de soutenir les particuliers et les professionnels pour investir dans l'achat de vélos ou de véhicules propres. La Ville dépensera 7,3 M€ pour accompagner la structuration et la transformation de la filière agricole et soutenir le développement d'une offre alimentaire durable et d'une agriculture de proximité. 4,3 M€ seront consacrés à la lutte contre la sécheresse et la prévention des crues dans le cadre des activités de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Les **dépenses d'équipement**, établies à 1 030,2 M€ (contre 1 182,9 M€ au BP 2025, soit une diminution de 152,7 M€), représentent 63,6 % des dépenses d'investissement (contre 68,8 % au BP 2025). Elles se décomposent en :

- 678,2 M€ pour les dépenses de travaux (+12,8 M€ par rapport au BP 2025) ;
- 283,5 M€ pour les acquisitions (-99,9 M€ par rapport au BP 2025, en lien avec l'avancement des projets de la mandature) ;
- 68,5 M€ pour les immobilisations incorporelles (biens immatériels et frais d'études notamment) (en baisse de 65,6 M€ par rapport au BP 2025).

Parmi les **dépenses d'acquisition**, 150,5 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (contre 211,2 M€ en 2025). Il est notamment prévu 135,0 M€ au titre du compte foncier logement, dont 120,0 M€ classés parmi les dépenses d'acquisition *stricto sensu* et 15,0 M€ classés en opérations financières.

Embellir votre quartier

Priorité de la mandature, la territorialisation des politiques publiques parisiennes vise à renforcer le rôle et les leviers d'action des mairies d'arrondissement, interlocuteurs de proximité des Parisiennes et des Parisiens. Dans ce cadre, la démarche « Embellir votre quartier » permet de transformer et de végétaliser l'espace public du quotidien, après concertation des habitants, en regroupant l'ensemble des interventions planifiées dans un même quartier sur une période de travaux resserrée.

En 2026, la politique « Embellir », inscrite sur les investissements localisés (IL), est dotée de 30,0 M€. Elle est ainsi pleinement intégrée dans le budget d'investissement des mairies d'arrondissement, qui disposent d'un tableau de bord territorialisé sur l'embellissement de l'espace public.

Les **subventions d'équipement** représentent 466,5 M€ et sont versées essentiellement dans les domaines du logement et de l'habitat (352,0 M€, dont 299,3 M€ pour le logement social) et des transports (30,8 M€).

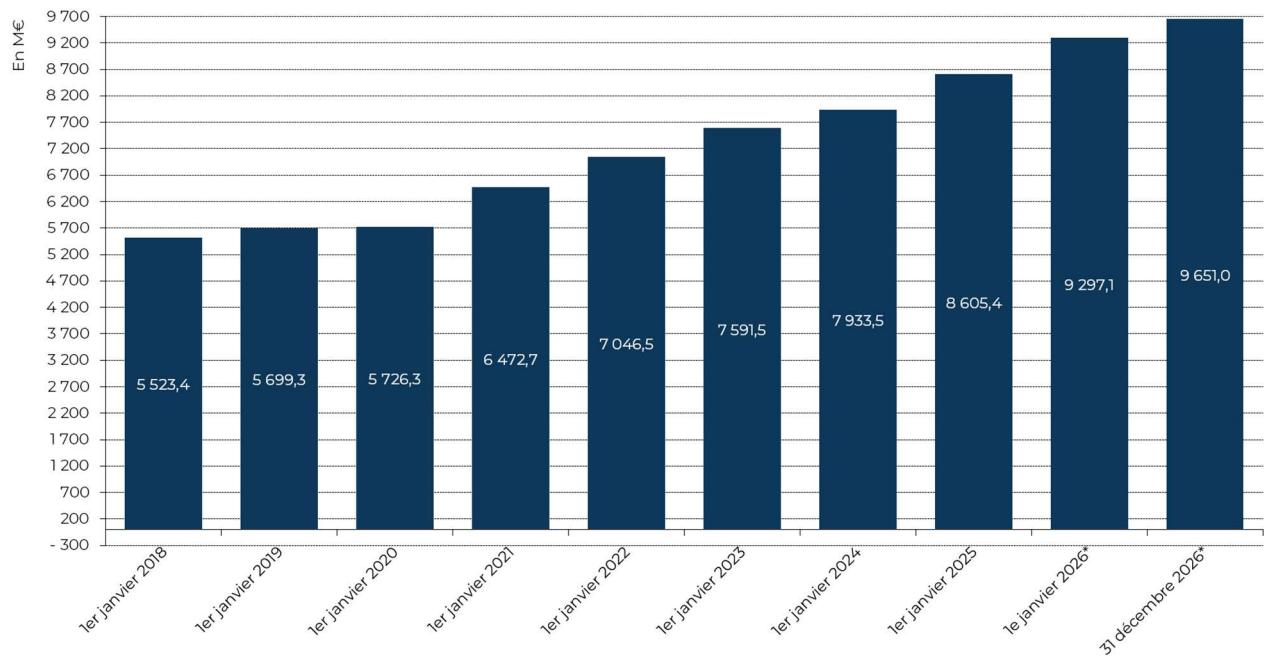
Les **autres dépenses** représentent 122,9 M€, contre 140,6 M€ au BP 2025. Elles se composent :

- d'autres dépenses réelles d'investissement pour 119,2 M€, soit 14,4 M€ de moins qu'au BP 2025, portant notamment des provisions pour indemnisation, des provisions pour recapitalisation, les consignations liées au logement social ou encore le remboursement d'emprunt de la Philharmonie (19€) ;
- des dépenses liées aux opérations réalisées pour le compte de tiers pour 3,8 M€.

Le besoin de financement des investissements, couvert par l'autorisation d'emprunt, s'établit à 658,0 M€.

Dans l'hypothèse d'une saturation de cette autorisation, la dette bancaire et obligataire s'établirait au 31 décembre 2026 à 9 651,0 M€, à laquelle s'ajoutent les autres dettes contractées notamment dans le cadre du contrat de performance énergétique (12,5 M€) et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie (28,5 M€). La dette totale de la Ville s'établirait ainsi à 9 700,4 M€.

Evolution de l'encours de dette bancaire et obligataire



(*): Encours de dette bancaire et obligataire prévisionnel dans l'hypothèse d'une saturation de l'autorisation d'emprunt



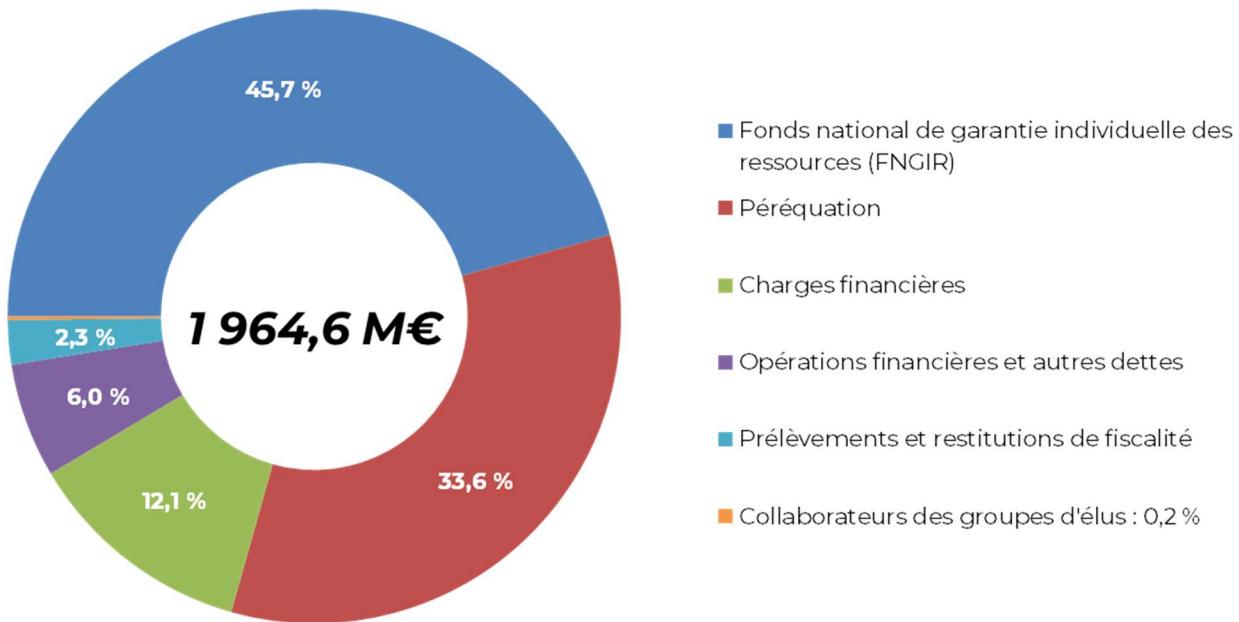
CREDITS TRANSVERSES : FISCALITE, DOTATIONS, PEREQUATION, ET OPERATIONS FINANCIERES

Précision méthodologique

La fonction « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les dépenses et les recettes non ventilables entre services opérationnels (sous-fonction 01), et notamment les recettes de fiscalité et les dépenses de péréquation. Ces opérations sont détaillées dans la présente partie.

Les autres crédits de la fonction « Services généraux » (crédits découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, états spéciaux d'arrondissement (ESA), crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens) sont détaillés dans la fiche « Services généraux – opérations ventilables » de la partie 3.

Budget consolidé consacré aux opérations non ventilables – projet de BP 2026

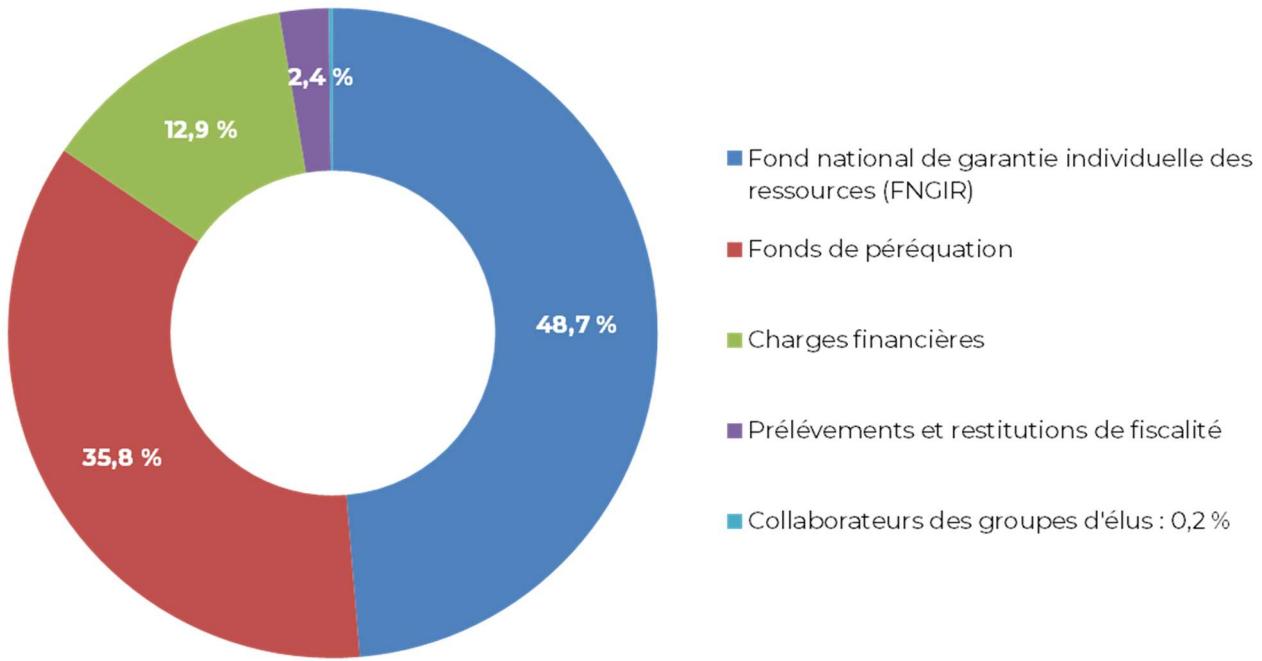


	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
<i>dont masse salariale</i>		1 832,7	1 845,4
		3,5	3,7
Dépenses d'investissement		133,6	119,1
Recettes de fonctionnement		7 209,7	7 440,2
Recettes d'investissement		200,5	225,3

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux opérations non ventilables s'élèvent à 1 845,4 M€, en hausse de 12,7 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses de fonctionnement – projet de BP 2026



La contribution de la collectivité parisienne au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), créé en 2011 à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, est reconduite à 898,2 M€. Le montant de ce prélèvement est figé depuis 2011.

Les dépenses de péréquation atteignent 661,0 M€ en 2026. Au total, la Ville de Paris finance plus d'un cinquième de la péréquation horizontale à l'échelle nationale et plus de la moitié de la péréquation à l'échelle régionale (Île-de-France).

Les grandes masses de péréquation nationales sont les suivantes :

- La contribution au **fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux** (DMTO) départementaux dépend des recettes perçues par la collectivité l'année précédente au titre de la taxe départementale de publicité foncière. En 2025, le marché immobilier en France et à Paris a été plus dynamique qu'en 2024. De plus, le taux des droits de mutation sur les transactions immobilières a été porté de 4,5 % à 5,0 % au 1^{er} avril 2025. Le produit 2025 qui en résulte entraîne une contribution au fonds de péréquation des DMTO en 2026 estimée à 249,0 M€, en hausse de 34,8 M€, soit +16,3 %, par rapport au BP 2025.
- La contribution au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** (187,0 M€) baisse tendanciellement (-12,6 M€ par rapport au BP 2025) depuis l'introduction des nouvelles règles de calcul du potentiel financier (en 2023).
- La contribution au **fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF)** est attendue à 195,0 M€ en 2026.

- La contribution au **fonds de solidarité pour les départements de la région d'Île-de-France (FSDRIF)**, créé par la loi de finances pour 2014, est plafonnée à 30,0 M€ comme les années précédentes.

Evolution des dépenses de péréquation de la collectivité parisienne



Le montant des charges financières progresse de 13,0 M€ pour atteindre 237,5 M€.

Les crédits consacrés au **service de la dette bancaire et obligataire**, ainsi qu'à la gestion de la trésorerie, s'élèvent à 236,6 M€, en augmentation de 12,9 M€ par rapport au BP 2025.

Le montant inscrit au titre des **intérêts du contrat de partenariat de performance énergétique des écoles** s'élève à 0,9 M€ (stable par rapport au BP 2025).

Les prélevements et restitutions de fiscalité s'élèvent à 45,0 M€, en baisse de 9,5 M€ par rapport au BP 2025.

La dépense inscrite au titre du **compte d'affectation spéciale (CAS) « Amendes »** s'établit à 13,0 M€ en 2026, contre 20,6 M€ au BP 2025. Cette diminution résulte de l'évolution du nombre d'amendes établies sur le territoire parisien comparativement aux autres départements franciliens, qui se traduit par un reste à charge pour la Ville de 13,0 M€ en 2026 afin de garantir comme chaque année 138,8 M€ pour Île-de-France Mobilités et 69,4 M€ pour la Région Île-de-France.

Le prélevement au titre de la **recentralisation sanitaire** est identique au BP 2025, soit 9,2 M€. Il correspond pour 1,8 M€ au financement des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des maladies sexuellement transmissibles, auparavant assuré par les départements et réalisé depuis 2015 par l'assurance maladie. À cela s'ajoute un prélevement de 7,5 M€ au titre de la compétence de lutte contre la tuberculose, recentralisée en 2021. Il convient toutefois de noter que la Ville continue d'exercer cette compétence et perçoit à ce titre de l'agence régionale de santé (ARS) une participation d'un montant trois fois moindre (2,4 M€ en 2025).

Le montant des **restitutions de DMTO**, accordées par les services fiscaux de l'État mais demeurant à la charge des collectivités territoriales, est estimé à 9,0 M€, identique au BP 2025.

La **dotation d'équilibre dite « exceptionnelle » versée à la métropole du Grand Paris**, égale à la moitié de la dynamique du produit de CFE entre deux exercices, s'établit à 8,6 M€.

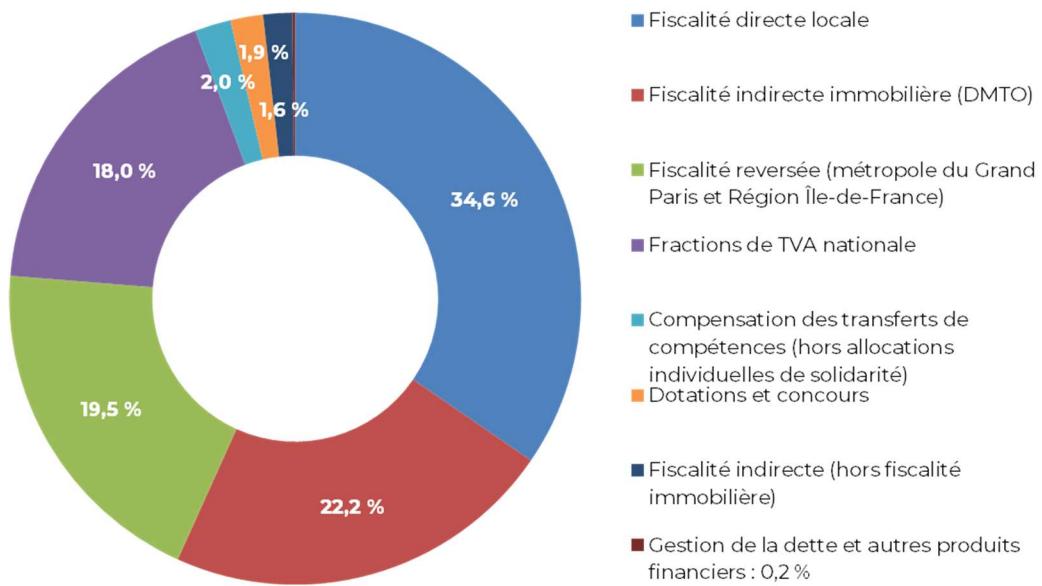
Les **autres restitutions de fiscalité directe** devraient représenter une dépense de 5,2 M€, identique au BP 2025. Cette dépense concerne les dégrèvements de taxe d'habitation (part majorée) sur les résidences secondaires, accordés aux contribuables à la suite d'erreurs de l'administration fiscale et mis à la charge de la collectivité parisienne.

Ces crédits incluent enfin la masse salariale des collaborateurs de groupes d'élus du Conseil de Paris pour 3,7 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement non ventilables représentent 7 440,2 M€, en hausse de 230,5 M€ par rapport au BP 2025.

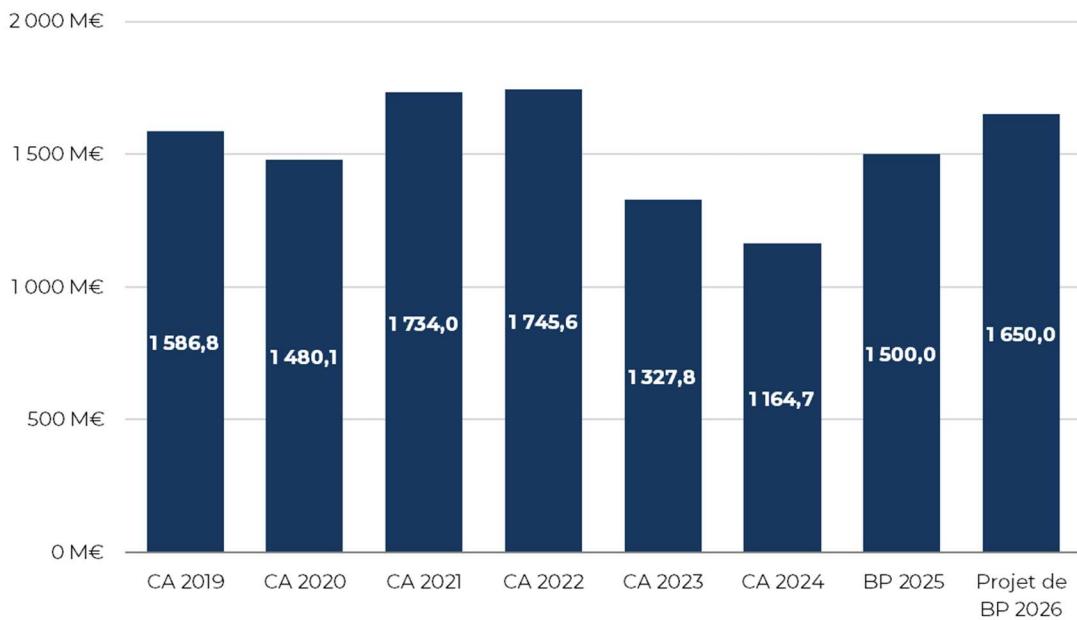
Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes de fiscalité indirecte et les fractions de fiscalité nationale transférée représentent 3 113,6 M€ en 2026 contre 2 981,8 M€ au BP 2025.

Le produit des **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** dépendant du volume des ventes et de l'évolution du prix de l'immobilier parisien (logements et locaux professionnels, dont les bureaux), est particulièrement sensible à la conjoncture économique et aux anticipations des vendeurs et des acheteurs. Il est anticipé que la forte reprise, supérieure à 20 %, observée en 2025, continue en 2026, quoique à un rythme moins soutenu. Cette hypothèse prend appui sur la dernière note de conjoncture immobilière de la chambre des notaires de Paris qui souligne que « même Paris, qui avait connu un début d'année moins dynamique, enregistre désormais une reprise des transactions avec une hausse du nombre de ventes de 12 % en un an [...]. La poursuite du redémarrage des volumes combinée à une stabilisation des prix pourrait favoriser la fluidité du marché à horizon 2026. »

Evolution des recettes de fiscalité immobilière



Les **recettes de fiscalité nationale transférée** sont inscrites à 1 342,0 M€, contre 1 375,1 M€ au BP 2025 (-2,4 %). Cette baisse s'explique par la modification des règles relatives aux fractions de TVA dont le montant a été « gelé » en 2025 par la loi de finances adoptée le 14 février 2025, et dont le dynamisme attendu en 2026 est plus faible compte tenu du ralentissement de la croissance économique et de l'inflation.

Ce montant se décompose en deux fractions :

- le montant de la fraction de TVA nationale transférée **en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP)** attendu à 776,6 M€ ;
- le montant de la fraction de TVA transférée **au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** attendu à 565,4 M€.

Le produit des **autres impôts et taxes** atteint 121,6 M€ en 2026, en hausse de 14,9 M€ par rapport au BP 2025 (106,7 M€). Ces recettes correspondent au produit de l'**accise sur l'électricité** (96,9 M€), de la **taxe sur les cercles de jeux** (12,7 M€), de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (11,6 M€) et du **reversement au titre des paris hippiques** (0,4 M€).

Les recettes de fiscalité directe s'établissent à 2 571,8 M€.

Les recettes de fiscalité directe comprennent les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFPNB), la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). L'augmentation de 380,7 M€ par rapport au BP 2025 traduit principalement une modification de périmètre compte tenu du report à 2027 du transfert de la CFE à la métropole du Grand Paris dans le cadre de la loi de finances pour 2025. Symétriquement, l'attribution de compensation attendue de la métropole du Grand Paris est en baisse par rapport au BP 2025.

Les **recettes de taxes foncières** s'établissent à 1 877,3 M€ en 2026² contre 1 851,2 M€ au BP 2025. Cette hausse s'explique principalement par l'hypothèse d'une revalorisation des bases fiscales par l'État de 1,3 %.

Les **recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** passent de 335,5 M€ au BP 2025 à 299,9 M€ en 2026³. Cette baisse, qui n'est pas cohérente avec la hausse observée par l'Insee du nombre de résidences secondaires, résulte des mécanismes de recueil et de traitement des données d'occupation des logements mises en place en 2023 par l'État, qui repose sur l'outil déclaratif en ligne « GMBI⁴ ». Si cet outil permet en théorie de fiabiliser les déclarations d'occupation, il facilite, en pratique, certaines stratégies d'optimisation fiscale, en faveur notamment de la taxe sur les logements vacants (TLV), dont le taux effectif est inférieur la première année à celui de la THRS et dont le produit revient à l'État. En outre, en cas de non déclaration par le contribuable, l'administration fiscale considère désormais par défaut que le bien est vacant, ce qui le fait également basculer dans le champ de la TLV, recette perçue par l'Etat.

Les **recettes attendues au titre des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (Ifer)** s'établissent à 4,5 M€, en hausse de 4,9 % (+0,2 M€)⁵.

Initialement prévu au 1^{er} janvier 2021, le transfert de la **cotisation foncière des entreprises (CFE)** à la métropole du Grand Paris a été repoussé au 1^{er} janvier 2027 par la loi de finances pour 2025. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire en recettes la somme de 390,0 M€ (381,0 M€ au titre des rôles généraux et complémentaires et 9,0 M€ de rôles supplémentaires). Symétriquement, l'attribution de compensation attendue de la métropole du Grand Paris est en baisse par rapport au BP 2025.

² Ce montant comprend les recettes attendues au titre des rôles général et complémentaire de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (1 876,4 M€ en 2026 contre 1 850,3 M€ au BP 2025) et du rôle supplémentaire correspondant à des rattrapages sur exercices antérieurs (soit 0,9 M€ en 2026 identique au BP 2025).

³ Ce montant comprend les recettes attendues au titre des rôles général et complémentaire de taxe d'habitation (283,9 M€ en 2026 contre 325,0 M€ au BP 2025) et du rôle supplémentaire correspondant à des rattrapages d'exercices antérieurs (soit 16,0 M€ en 2026 contre 10,5 M€ au BP 2025).

⁴ « Gérer mes biens immobiliers ».

⁵ La Ville perçoit actuellement l'Ifer communale et intercommunale sur les transformateurs électriques, sur les stations de radio et télécommunications, sur les installations gazières et sur les canalisations de transport de gaz naturel, d'autres hydrocarbures et de produits chimiques.

Comparaison des taux parisiens aux taux de trois autres grandes villes (stables) et aux moyennes nationales (en hausse)

	Bordeaux*	Toulouse*	Marseille*	Paris (taux 2025)	Taux moyens nationaux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	32,35	34,75%	40,95 %	20,32 %	23,88 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	48,48 %	48,55%	47,13 %	20,50 %	39,74 %**
- dont commune	48,48 %	35,35 %	44,54 %		
- dont groupement	0,0 %	13,20 %	2,59 %		
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - commune et groupement	93,24 %	93,49%	27,77 %	25,31 %	51,08 %**
Cotisation foncière des entreprises (CFE) - commune et groupement	35,06 %	36,58 %	32,87 %	16,52 %	26,86 %**
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	9,31 %	8,10%	18,1%	6,21 %	8,34 %*

* Taux 2025. Extrait de la collection fiscalité du cabinet FSL. Le taux moyen national de Teom concerne les villes de plus de 100 000 habitants.

** Taux 2024. Extrait de « Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2024 pour 2025 », note de la direction générale des finances publiques (DGFiP) ; le taux indiqué pour la TFPB, la TFPNB et la THRS correspond au total [commune + EPCI].

Dix ans de réformes fiscales et une ponction sans précédent sur les finances publiques locales continuent de remettre en cause la libre administration des collectivités territoriales

Indépendamment du projet de loi de finances (PLF) pour 2026, présenté le 14 octobre 2025 mais dont le contenu peut encore évoluer en profondeur, l'instabilité politique pèse de façon croissante sur la capacité des collectivités territoriales à établir une projection fiable de leurs recettes et de leurs dépenses. Déjà, la **ponction sans précédent sur les ressources publiques locales opérée par la loi de finances pour 2025 – à hauteur de plus de 250 M€ pour Paris** – a mis à mal les marges de manœuvre et l'autonomie financière de la Ville.

Cela s'inscrit dans un contexte où, depuis plusieurs années, l'État a supprimé un à un les impôts locaux sur lesquels les collectivités territoriales avaient un pouvoir de modulation des taux. Ce faisant, il les a progressivement **privées de leviers de résilience, et fait disparaître le lien entre leurs ressources et les moyens et actions qu'elles allouent au dynamisme et au développement économique, social et écologique de leurs territoires**.

En effet, jusqu'en 2009, les collectivités territoriales votaient le taux de la taxe professionnelle et percevaient auprès des entreprises de leur territoire les impositions correspondantes. En 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux était fixé par la loi, et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Par la suite, les recettes de CVAE perçues par la Ville ont diminué puis disparu sous l'effet des réformes successives :

- depuis le 1^{er} janvier 2016, la part communale de la CVAE a été transférée à la métropole du Grand Paris (MGP), tandis que le transfert du produit de CFE est prévu pour le 1^{er} janvier 2027 ;
- depuis le 1^{er} janvier 2017, près de la moitié de la part départementale a été transférée à la Région Île-de-France ;
- depuis le 1^{er} janvier 2023, la CVAE est totalement supprimée pour les collectivités territoriales et remplacée, de la même manière que pour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), par une fraction de TVA nationale.

Les transferts de fiscalité à la métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France sont théoriquement neutralisés par une attribution de compensation. Néanmoins, cette dernière demeurant figée à son niveau « historique » (à la date du transfert), la collectivité a perdu le bénéfice de la dynamique de la fiscalité dont elle bénéficiait auparavant, et n'est pas compensée à due concurrence.

Le remplacement de la CVAE comme de la THRP par une fraction de TVA nationale pose quant à lui la question de la pérennité des recettes de la Ville. En effet, la TVA est directement dépendante de la conjoncture économique. Elle est en outre tributaire des nouvelles mesures envisagées par l'État dans le cadre de la loi de finances pour 2026, après le gel imposé aux collectivités territoriales en 2025.

Pour 2026, le Gouvernement a annoncé une contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques de 4,6 Md€ en 2026. **France Urbaine de son côté chiffre l'impact des mesures figurant dans le PLF à 6,1 Md€, et l'AMF à 7,0 Md€.** Cela inclut notamment :

- un **doublement du dispositif de lissage conjoncturel** des ressources (Dilico), qui a déjà donné lieu, en 2025, à un prélèvement 100 M€ sur les ressources de la collectivité parisienne. Le prélèvement serait ainsi porté à 2 Md€ pour l'ensemble des collectivités, dont 720 M€ pour les communes (contre 250 M€ en 2025) et 280 M€ pour les départements (contre 250 M€ en 2025). Le dispositif resterait plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Le coût pour la Ville de Paris peut être estimé entre 150 M€ et 160 M€. En outre, ce montant ne serait plus remboursé à 90 % sur trois ans, mais à 80 % seulement, sur cinq ans et sous réserve du rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- l'**écrêtement, à concurrence de l'inflation, de la progression du produit de TVA** reversé aux collectivités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (2020) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (2022). Cet écrêtement, qui priverait les collectivités de l'essentiel du dynamisme de cette recette, pourrait avoir un effet limité la première année, mais cumulatif dans le temps ;
- une **minoration de 30 % du montant versé en compensation de l'abattement (50 %) de valeur locative dont bénéficie les locaux industriels** pour le calcul de la taxe foncière (TF) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), avec un impact estimé à 15 M€ pour Paris ;
- la **suppression de diverses compensations d'allégements de fiscalité décidés par l'État** (impôt sur les spectacles et taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les fonds de commerce, notamment) avec un coût de l'ordre de 10 M€ pour Paris ;
- la **limitation de l'assiette du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux seules dépenses d'investissement**, soit une perte estimée à 10 M€ pour la Ville ;
- la **fusion des dotations d'investissement du bloc communal** (DETR, Dsil et DPV) au sein d'un nouveau « fonds d'investissement pour les territoires » (FIT) dont le bénéfice serait « réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines » (impact jusqu'à 5 M€ pour Paris) ;
- une **nouvelle réduction du montant du fonds vert**, déjà ramené de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025 et qui serait limité à 600 M€ en 2026 (impact pour Paris non chiffré).

Ces nouvelles mesures viendraient s'ajouter à celles déjà issues des textes financiers adoptés début 2025, et notamment l'**augmentation des cotisations employeur à la caisse nationale de retraite des agents de collectivités locales (CNRACL)** (impact estimé à +43 M€ pour la Ville de Paris en 2026 après une première hausse de 35 M€ en 2025).

Au total, ces mesures pourraient avoir, pour la Ville, un coût supérieur à 230 M€.

Les attributions de compensation (AC) liées aux transferts de fiscalité et de compétences, versées par la métropole du Grand Paris (MGP) depuis 2016 et par la Région Île-de-France (RIF) depuis 2017, représentent 1 453,8 M€.

L'attribution de compensation versée par la MGP s'établit à 978,5 M€. Ce montant identique à celui perçu les années précédentes et en baisse de 388,7 M€ par rapport au BP 2025 compte tenu du report au 1^{er} janvier 2027 du transfert de la CFE à la MGP.

L'attribution de compensation versée par la RIF en contrepartie du transfert de recettes de CVAE datant de 2017 est également figé à hauteur du montant de la CVAE perçu en 2016 et transféré en 2017 à la RIF, soit 475,3 M€.

Les dotations et compensations versées par l'État représentent 288,9 M€ en 2026.

L'augmentation par rapport au BP 2025 (+108,3 M€) traduit principalement des effets de périmètre :

- +45,3 M€ au titre des compensations de fiscalité directe compte tenu du report du transfert de la CFE à la MGP ;
- +30,1 M€ au titre du remboursement partiel, par l'État, du prélèvement opéré sur les ressources de la collectivité en 2025 dans le cadre du « dispositif de lissage conjoncturel » (Dilico) ;
- +11,9 M€ au titre du « forfait maternelle » précédemment imputé sur la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » et désormais intégré à la dotation générale de décentralisation.

Afin de compenser les transferts de compétences prévus par la loi relative aux responsabilités locales de 2004, l'État a transféré aux départements une fraction des recettes de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) ainsi qu'une fraction de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA). Le **produit de TSCA** est estimé à 107,6 M€, en hausse de 17,0 % compte tenu des évolutions observées les années précédentes sur cette recette. Les **recettes de TICPE** devraient rester stables à 15,7 M€.

Les **compensations versées par l'État au titre des exonérations de fiscalité locale sont attendues à 82,7 M€, dont :**

- 71,8 M€ **au titre de la fiscalité locale directe**, correspondant essentiellement à la compensation de l'abattement de 50 % sur les bases de taxe foncière (26,5 M€ soit +2,7 M€) et de cotisation foncière des entreprises (45,3 M€) dont bénéficient, depuis 2021, les locaux industriels ;
- 10,9 M€ **au titre de la fiscalité locale indirecte** (+0,7 M€).

La **dotation générale de décentralisation** (DGD) inclut désormais le « forfait maternelle » (11,9 M€) versé par l'Etat au titre de l'instruction obligatoire des enfants dès l'âge de trois ans et précédemment imputé sur la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage ». Ce montant s'ajoute principalement à celui de la « DGD pavé » (15,4 M€) issue de la loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004 au titre de l'entretien de la voirie nationale, reconduit en l'absence d'évolution prévue des critères de répartition.

La part « compensation » du **dispositif de compensation péréquée** (DCP) augmente de 1,0 M€ à 11,8 M€. Cette dotation est versée au titre du reste à charge du département en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS). **Au total toutefois, la compensation par l'État des charges sociales qu'il a transférées aux départements s'avère très en deçà du coût réellement supporté par ces derniers**, aggravé par les conséquences de la crise sanitaire, et alimente ainsi la « dette sociale » de l'État à l'endroit de la Ville (cf. partie 3 – fonction « Santé et action sociale »).

Le montant du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** attendu au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics s'élève à 10,0 M€ (montant identique au BP 2025).

La **dotation de compensation des titres sécurisés** (3,0 M€) augmente de 0,7 M€ en application de la revalorisation prévue à l'article 201 de la loi de finances pour 2023. Cette dotation est versée chaque année aux collectivités territoriales compétentes en matière d'état civil pour la délivrance des titres sécurisés d'identité. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le montant versé par station biométrique a été revalorisé à 9 000 € et une part variable a été instaurée en fonction du nombre de demandes traitées.

Les produits financiers s'établissent à 12,2 M€, en diminution de 1,7 M€ par rapport au BP 2025.

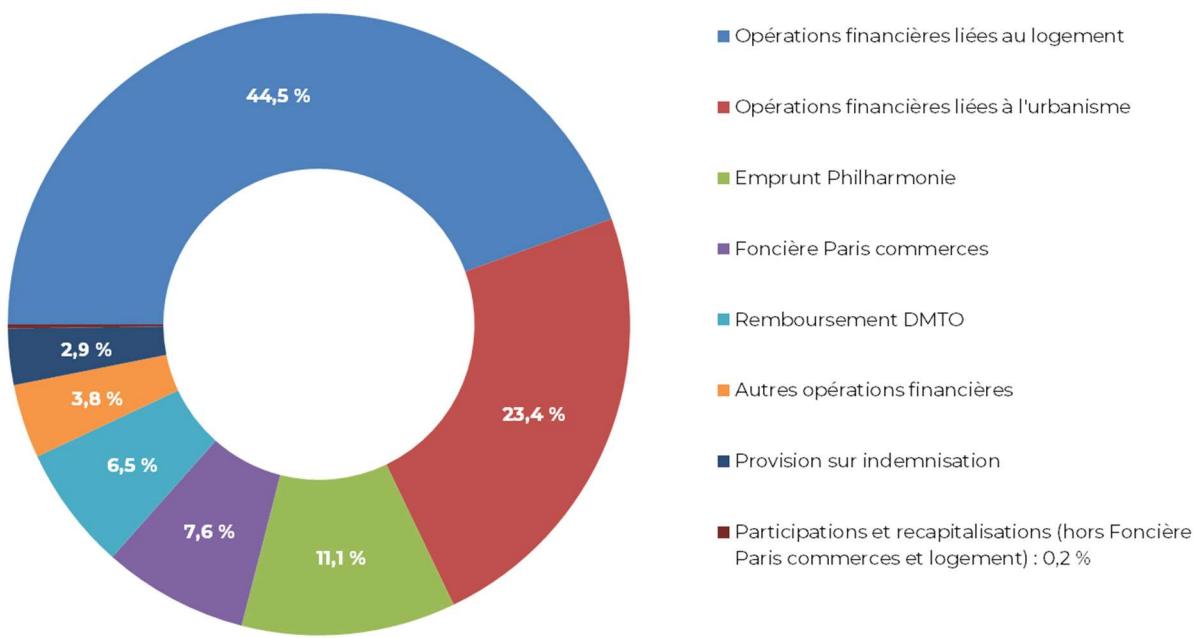
Les **recettes issues de la gestion de la dette** diminuent de 7,6 M€ pour atteindre 2,4 M€.

Le produit des **dividendes** versés par des sociétés dont la Ville est actionnaire s'établit à 9,8 M€, en hausse de 5,9 M€.

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement non ventilables s'établit à 119,1 M€, en diminution de 14,4 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



53,0 M€ sont dédiés aux **opérations financières dans le domaine du logement**, après 70,8 M€ au BP 2025. Ce montant inclut 38,0 M€ pour la **capitalisation des foncières compétentes en matière de logement**, soit 35,0 M€ pour la foncière logement abordable et 3,0 M€ pour la foncière de la Ville. Sont également prévus 15,0 M€ pour le **compte foncier logement**, au titre des consignations.

27,9 M€ permettront de financer **les acquisitions et participations diverses réglées par la Ville dans le cadre des opérations d'urbanisme**. 18,6 M€ sont prévus au titre des acquisitions d'entreprises foncières dans les ZAC Chapelle-Charbon (18^e) et Saint-Vincent de Paul (14^e), auxquels s'ajoute 1,8 M€ pour Clichy-Batignolles (17^e). Sont aussi inscrits 6,5 M€ de participation à la construction de l'équipement mutualisé Pinard au sein de la ZAC Saint-Vincent de Paul (14^e), intégrant notamment une école (3,2 M€), un gymnase (2,3 M€) et une crèche (1,0 M€). Enfin, 1,0 M€ est prévu au titre des opérations financières du compte foncier équipements.

13,3 M€ sont inscrits au titre de la participation de la Ville au remboursement de l'emprunt souscrit par la **Philharmonie**, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2025.

9,0 M€ sont prévus au titre de la **foncière Paris commerces**, dont 8,0 M€ sous forme d'augmentation du capital de la SEM Paris Commerces et 1,0 M€ pour les opérations financières associées à la préemption de locaux commerciaux (consignations), en complément des 7,0 M€ inscrits en fonction « Action économique » au titre du compte foncier commerces.

7,7 M€ sont prévus au titre de l'**échéance de remboursement de l'avance de produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** perçue en 2020 par la Ville de Paris dans le contexte de la crise sanitaire.

4,6 M€ sont inscrits au titre **des autres opérations financières**. Ce montant inclut 2,2 M€ au titre des opérations financières afférentes à la rénovation énergétique des écoles, 1,6 M€ de participation au fonds « Paris Initiative entreprise », 0,5 M€ de versement de trop-perçu de FCTVA et 0,3 M€ au titre d'une régularisation de taxe d'aménagement.

3,5 M€ vont permettre le versement de **provisions sur indemnisation**.

0,3 M€ est inscrit pour les **autres participations et recapitalisations**.

Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement non ventilables s'élève à 225,3 M€, en hausse de 22,8 M€ par rapport au BP 2025.

Ce montant est principalement composé de la dotation attendue de l'État au titre du **FCTVA** (150,0 M€) ainsi que des **loyers capitalisés** (68,1 M€).

4,0 M€ sont inscrits au titre de la **part communale de la taxe d'aménagement**. En effet, en investissement, la taxe d'aménagement constitue une recette non affectée. La part perçue en fonctionnement est quant à elle imputée sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » pour 2,0 M€, portant ainsi le produit total de cette taxe à 6,0 M€.

2,0 M€ sont inscrits au titre du remboursement du capital des investissements versés au **Paris Fonds Vert**.

0,8 M€ est prévu au titre des **opérations financières des comptes fonciers** au titre de déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières.

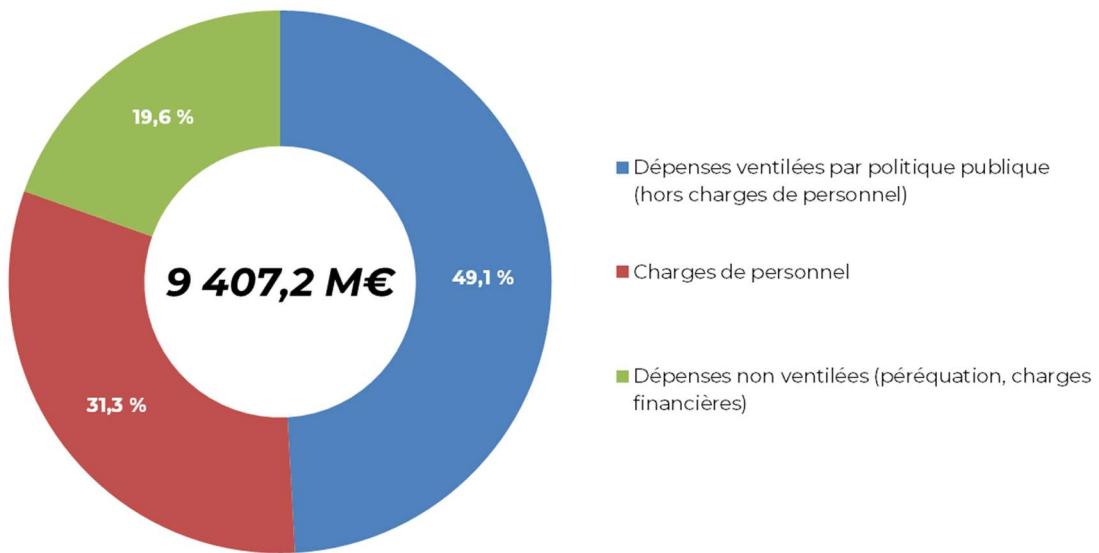


PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

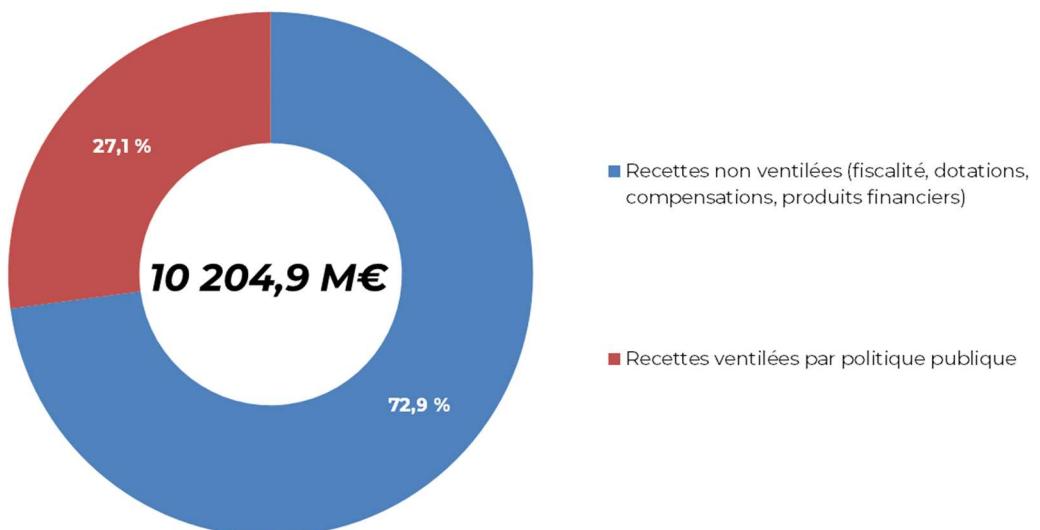
Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement hors :

- crédits d'ordre et crédits réels dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, décrits dans les parties 5 et 6 du présent rapport ;
- crédits réels relatifs aux opérations non ventilables par politique publique (fiscalité, dotations, péréquations, opérations financières), décrits dans la partie 2.

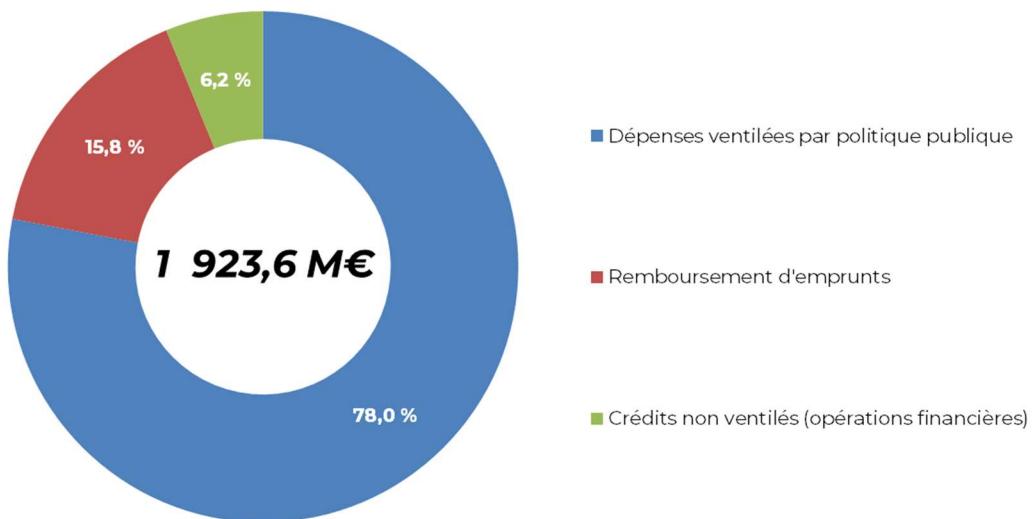
Dépenses de fonctionnement – Projet de BP 2026



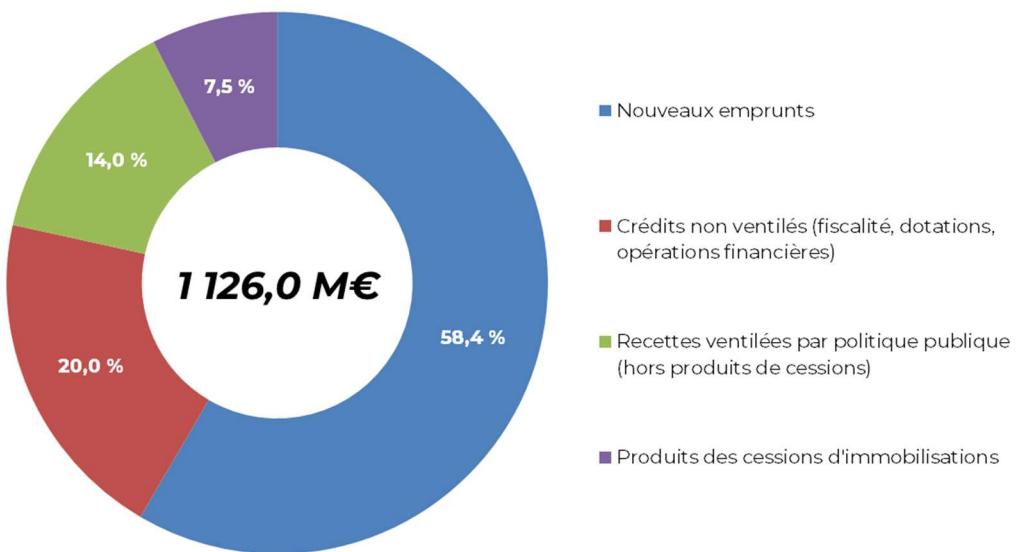
Recettes de fonctionnement – Projet de BP 2026



Dépenses d'investissement – Projet de BP 2026



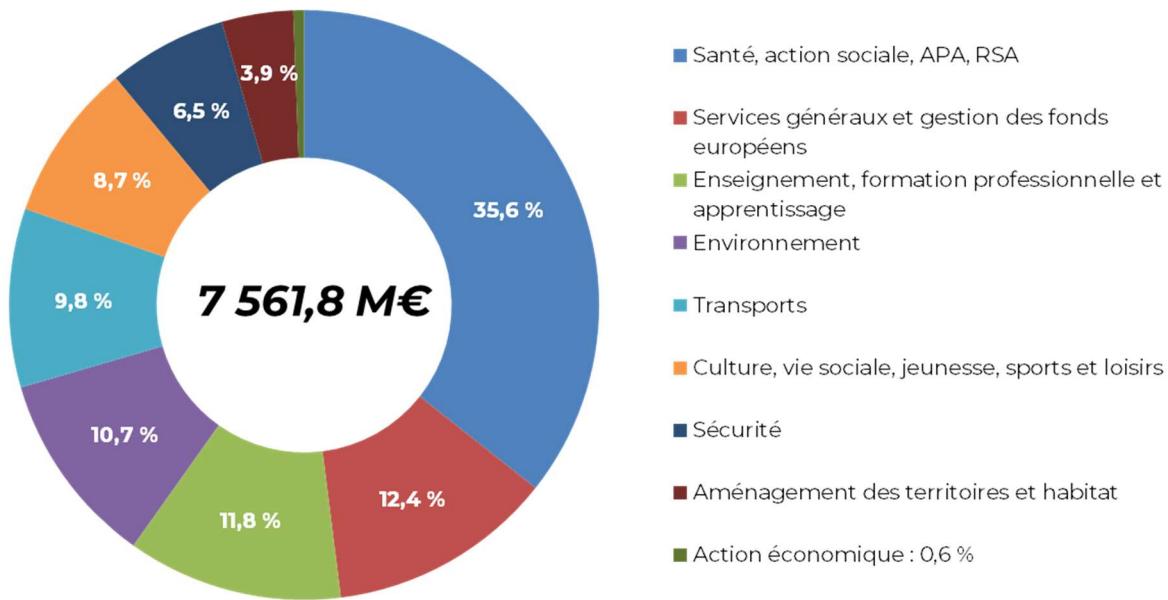
Recettes d'investissement – Projet de BP 2026



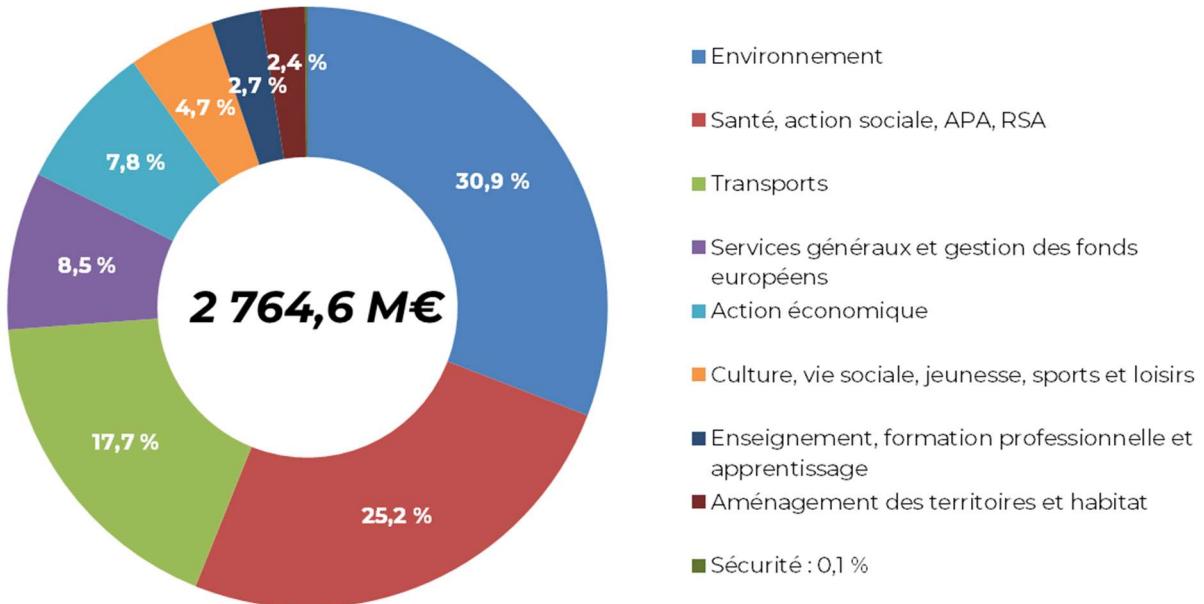
Répartition des crédits ventilés par politique publique

Depuis l'exercice 2019, le budget de la Ville de Paris est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

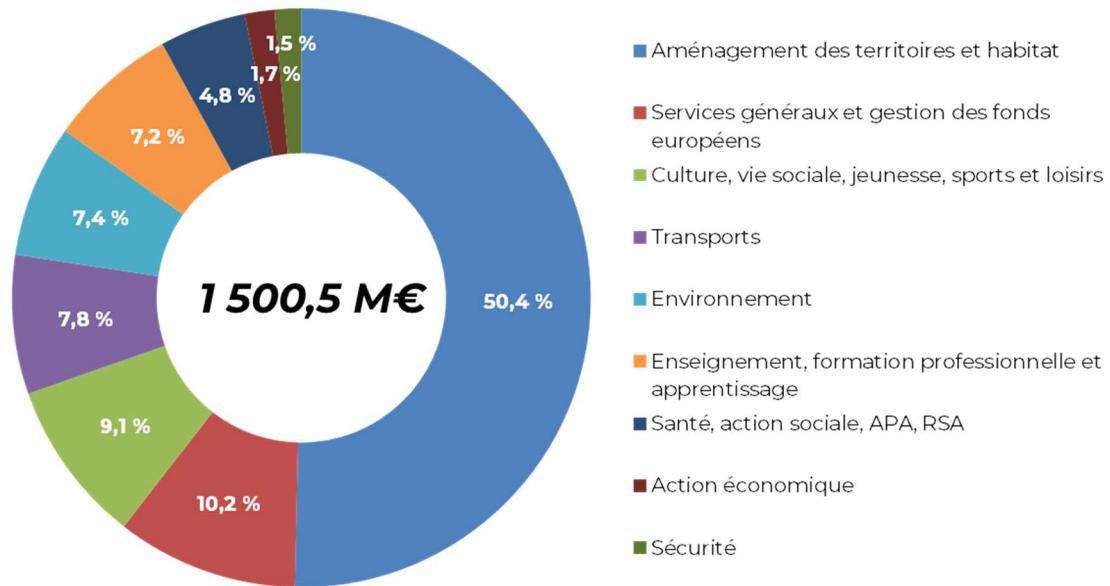
Dépenses de fonctionnement (hors crédits non ventilés) – Projet de BP 2026



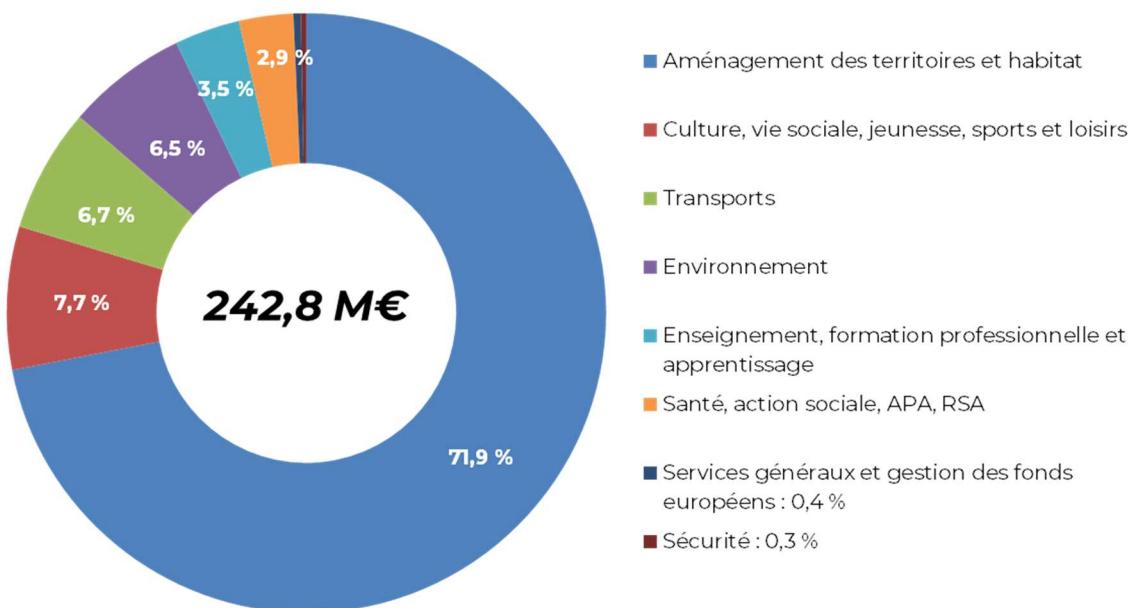
Recettes de fonctionnement (hors crédits non ventilés) – Projet de BP 2026



Dépenses d'investissement (hors crédits non ventilés) – Projet de BP 2026

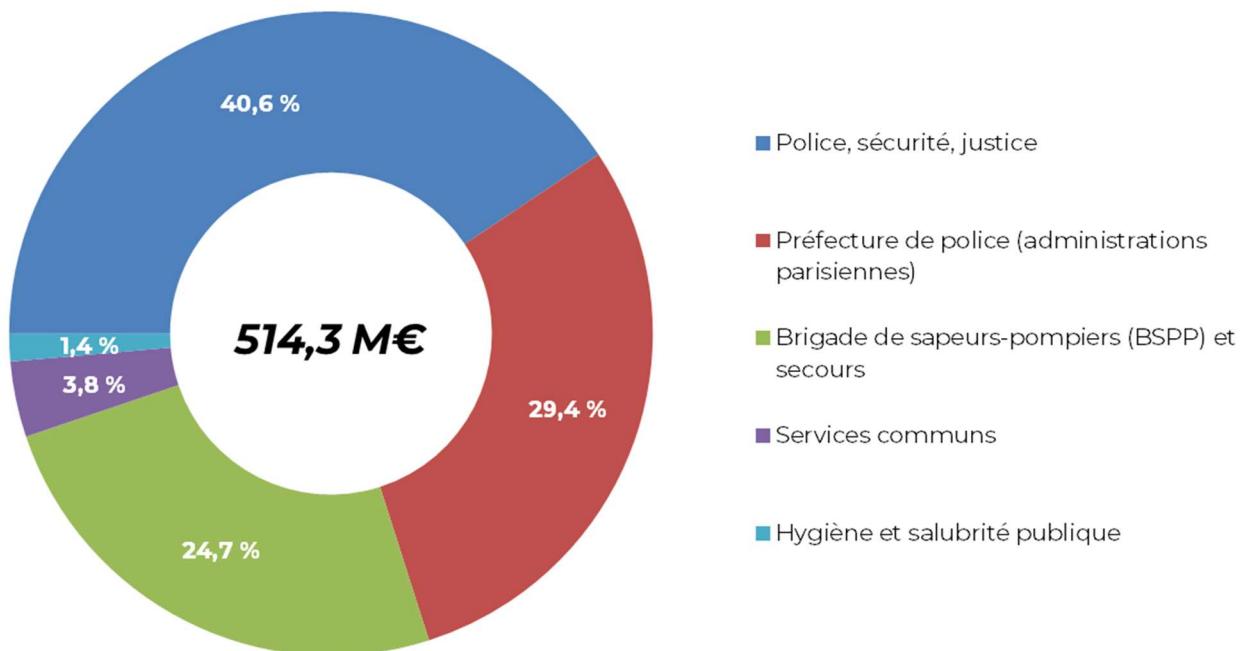


Recettes d'investissement (hors crédits non ventilés) – Projet de BP 2026



(1) Sécurité

Budget consolidé consacré à la sécurité – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
<i>dont masse salariale</i>		482,1	491,9
		201,6	213,4
Dépenses d'investissement		23,0	22,4
Recettes de fonctionnement		1,3	3,4
Recettes d'investissement		1,0	0,7

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 491,9 M€, dont 213,4 M€ au titre de la masse salariale.

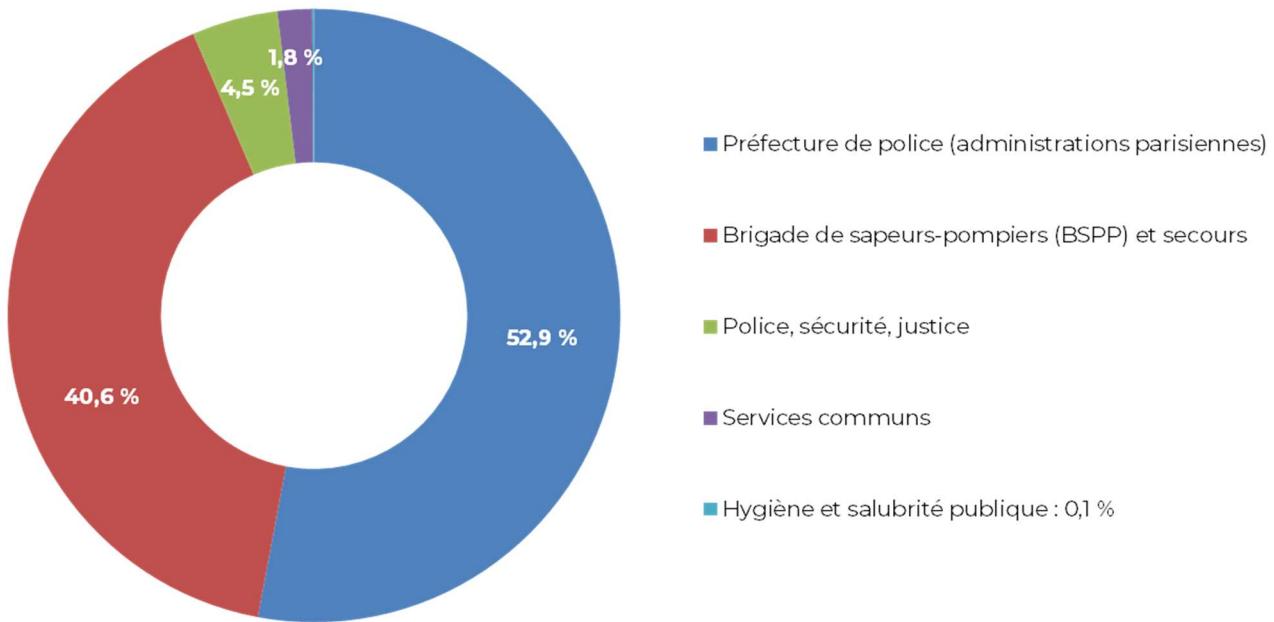
Au titre des renforts, 400 postes sont créés au sein des effectifs de terrain de la police municipale à la direction de la police municipale et de la prévention dont :

- 225 postes d'agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris ;
- 150 postes d'agent de police municipale ;
- 25 postes de chef de service de la police municipale.

Au total, avec 400 créations et 182 redéploiements, le solde de la fonction « Sécurité » est de +218 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité représentent 278,5 M€, soit une baisse de 1,9 M€ par rapport au BP 2025 grâce à une maîtrise des dépenses externalisées de gardiennage (-2,2 M€).

Dépenses de fonctionnement hors masse salariale – projet de BP 2026



La principale dépense – hors masse salariale – au titre de la sécurité concerne le budget spécial de la préfecture de police pour les services administratifs assurés au titre de ses fonctions d'autorité municipale. Ce budget représente 147,5 M€ en 2026, soit un montant stable par rapport au BP 2025.

Le second poste de dépenses est la contribution de la Ville à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), compétente sur le territoire de Paris et des communes de première couronne, inscrite à hauteur de 110,0 M€ en 2026, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2025.

Cette inscription permettra notamment la poursuite du plan de modernisation de la brigade 2020-2029. Il porte des mesures de renforcement des moyens opérationnels pour réduire les temps d'intervention autant que des services support et transverses permettant de fidéliser les effectifs.

Hors contributions à la préfecture de police et hors masse salariale, les dépenses au titre de la sécurité représentent 21,1 M€.

17,7 M€ sont consacrés au soutien de la **police municipale parisienne** dans l'exercice de ses missions : sécuriser les Parisiennes et les Parisiens, protéger les piétons et les usagers de la route les plus vulnérables, veiller à la propreté de l'espace public, apaiser la ville notamment le soir et la nuit. La **protection et la surveillance des espaces publics** sont dotées de 11,3 M€ pour les prestations externalisées complémentaires de l'action des agentes et des agents de la police municipale. 5,1 M€ sont dédiés aux **services communs** servant notamment à financer le plan d'équipement de la police municipale. Enfin, 1,4 M€ est consacré à **la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes**.

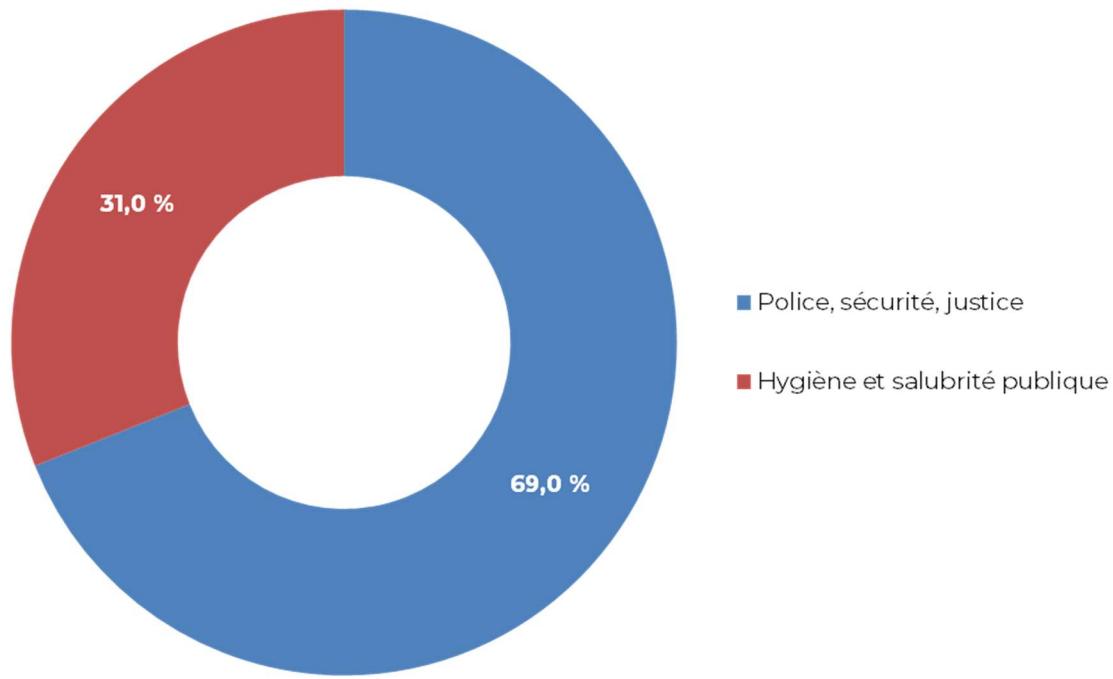
Les **services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP)** sont dotés de 1,9 M€ en 2026 comme en 2025. Cette inscription couvre les prestations de sécurité incendie sur des sites administratifs de la Ville de Paris tels que l'Hôtel de Ville, les mairies d'arrondissement, le 103 avenue de France, le pavillon de l'Arsenal ou Bézier Ouest.

Comme au BP 2025, 1,2 M€ est alloué à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)** pour financer l'entretien, la maintenance et la sécurisation des points d'eau incendies parisiens connectés au réseau d'eau potable de la Ville.

Enfin, le **contrôle réglementaire de la salubrité** est doté de 0,3 M€ en 2026, tout comme au BP 2025. Ces crédits permettent de réaliser des travaux pour la sécurisation et la consolidation provisoire de bâtiments présentant un risque imminent pour la sécurité de leurs occupants.

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 3,4 M€, en augmentation de 2,1 M€ par rapport au BP 2025.

Une recette de 2,0 M€ est inscrite au BP 2026 au titre de la **protection et la surveillance des espaces publics** dans le cadre de la lutte contre l'affichage et les dépôts sauvages.

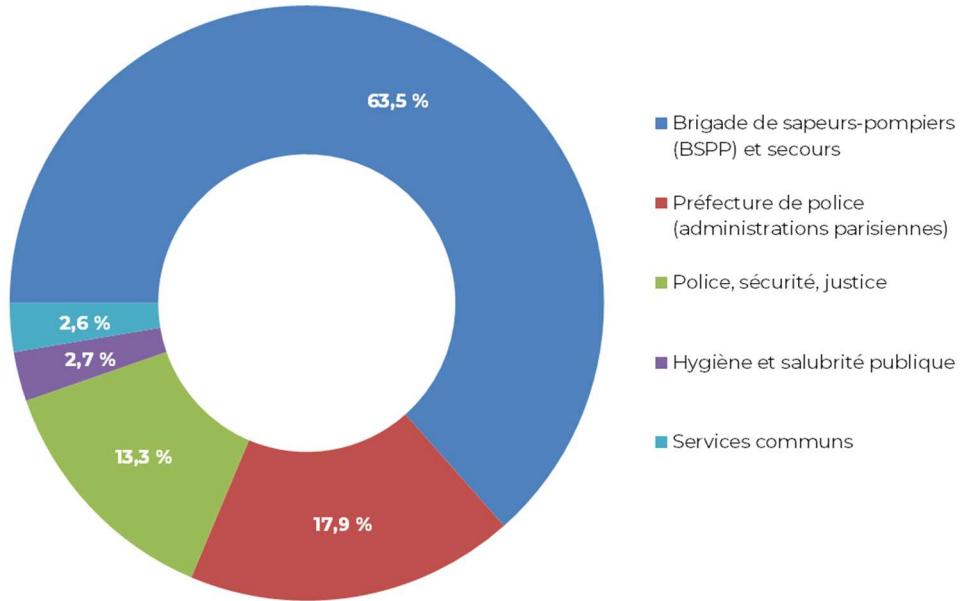
Les financements au titre de l'**hygiène et de la salubrité publique** s'élèvent à 1,1 M€. Il s'agit d'une recette versée par l'agence régionale de santé (ARS) pour la mise en œuvre de la police spéciale de l'insalubrité dans le cadre de la convention de contrôle des règles d'hygiène et d'habitat.

Les recettes au titre de la **prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes** s'élèvent à 0,3 M€. Ces recettes correspondent à la prise en charge par le fonds interdépartemental de prévention de la délinquance (FIPD) d'une part de la masse salariale des intervenants sociaux en commissariat (ISC) et du poste de chargé de l'animation du schéma départemental d'aide aux victimes.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité s'élèvent à 22,4 M€, après 23,0 M€ en 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



15,5 M€ sont prévus pour la **préfecture de police**, en hausse de 2,1 M€ par rapport au BP 2025 conformément à la programmation des investissements sur le périmètre financé par la Ville. La **contribution de la Ville à la BSPP** (11,5 M€) progresse de 1,5 M€. La subvention d'équipement versée au titre des **services administratifs** de la préfecture de police (4,0 M€) progresse de 0,7 M€.

Les dépenses consacrées à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)** s'élèvent à 2,7 M€, stables par rapport à 2025.

Les **dépenses de sécurisation** s'élèvent à 3,0 M€, en baisse de 2,7 M€ par rapport au BP 2025 compte tenu du phasage du plan de vidéoprotection (investissement de 2,2 M€ en 2025). Les travaux de création de nouveaux sites pour la police municipale mobilisent 2,9 M€, montant stable par rapport au BP 2025 (3,1 M€). 0,1 M€ est consacré au développement d'un logiciel de gestion de l'armement.

Concernant l'**hygiène et la salubrité publique**, 0,6 M€ est prévu pour les travaux d'office dans les immeubles en péril.

0,6 M€ est prévu pour les **services communs de la police municipale**, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2025. 0,4 M€ est prévu pour les travaux d'entretien sur les différents sites et 0,2 M€ pour le matériel et les télécommunications.

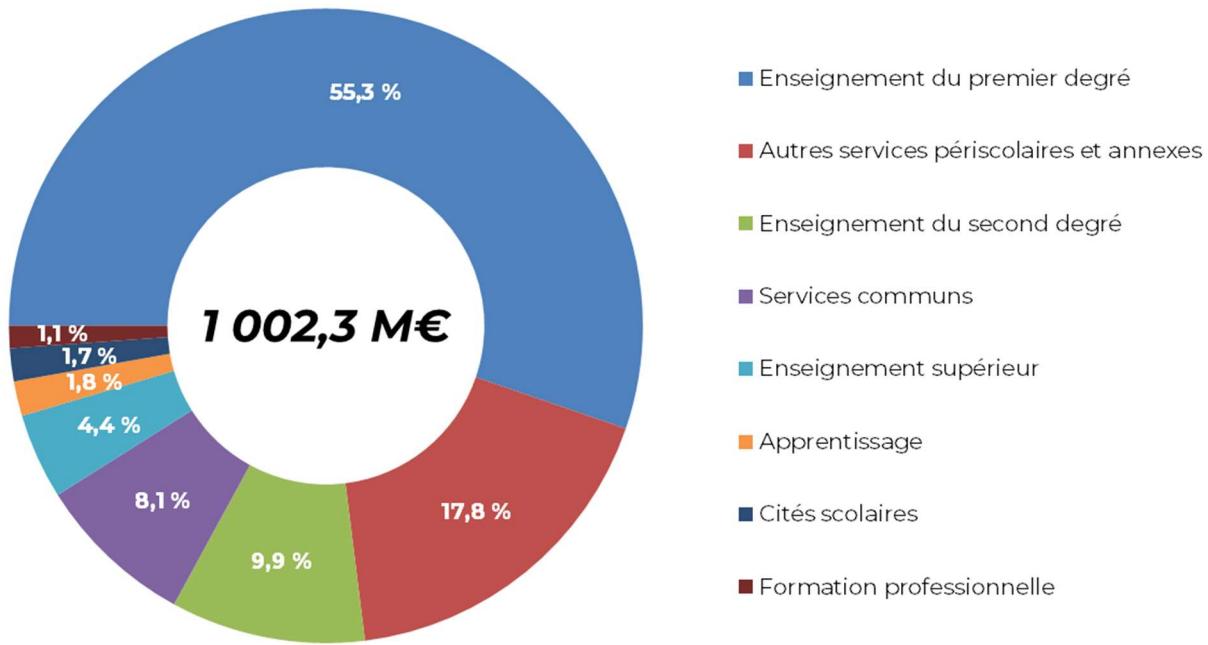
Recettes d'investissement

0,7 M€ de recettes d'investissement est attendu au titre de la sécurité.

Ce montant correspond principalement aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles en péril (0,6 M€), équilibrant le montant inscrit en dépense. 0,1 M€ est prévu au titre d'un cofinancement pour la création de nouveaux sites de la police municipale.

(2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Budget consolidé consacré à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
<i>dont masse salariale</i>		874,6	893,7
		587,2	595,5
Dépenses d'investissement		102,4	108,6
Recettes de fonctionnement		70,5	73,9
Recettes d'investissement		5,8	8,6

Dépenses de fonctionnement

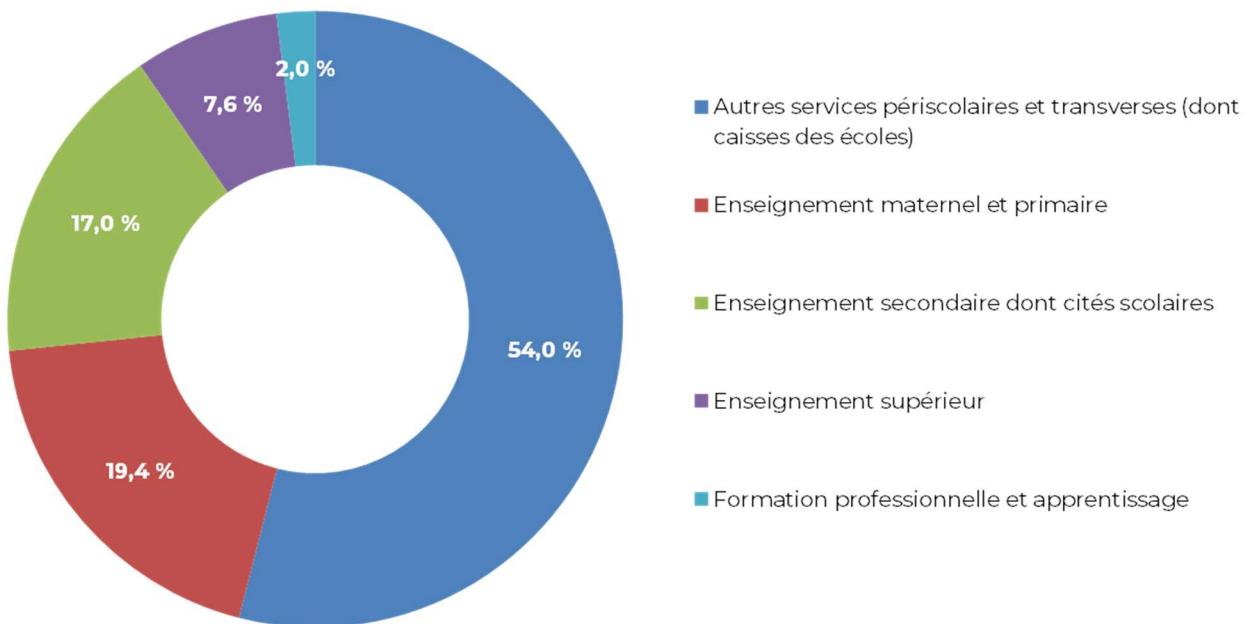
Pour l'exercice 2026, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement, à la formation et à l'apprentissage s'élève à 893,7 M€, dont 595,5 M€ au titre de la masse salariale.

70 postes sont créés à la direction des affaires scolaires, dont 50 au titre de la résorption de l'emploi précaire des personnels vacataires de l'animation et 20 au titre du renforcement de l'encadrement des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (Caspe), de l'ingénierie de formation des vacataires intervenant dans le périscolaire, et des services de contrôle et d'appui.

Avec un transfert de -4 postes en faveur des caisses des écoles ainsi que 120 redéploiements, le solde de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » s'établit à -54 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 298,2 M€, soit une hausse de 10,8 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



Ce budget regroupe les dépenses consacrées aux moyens transverses et services annexes (161,0 M€), aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (131,2 M€), ainsi qu'à la formation professionnelle et l'apprentissage (6,0 M€).

Les dépenses transverses s'élèvent à 161,0 M€, soit une hausse de 5,1 M€ par rapport à 2025.

Les **dépenses liées aux caisses des écoles et à la restauration scolaire** constituent le principal poste de dépenses transverses avec 137,9 M€ (+5,1 M€).

Les **subventions aux caisses des écoles**, qui comprennent désormais le financement de la restauration de l'ensemble des collèges, excepté ceux des cités mixtes (établissements rassemblant collèges et lycées), représentent 137,5 M€ au BP 2026 contre 132,4 M€ au BP 2025. Cette augmentation de 5,1 M€ s'explique principalement par un effet ciseau entre la baisse des recettes propres des caisses des écoles, et la hausse de leurs dépenses, compte tenu de nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat des personnels, de l'augmentation du coût des denrées, des fluides et des produits d'entretien, ainsi que de la poursuite des plans alimentation durable et de sortie des plastiques.

Les enveloppes dédiées à **la restauration dans les cités mixtes** et aux **services communs de la restauration scolaire** sont quant à elles stables par rapport au BP 2025, soit respectivement 0,3 M€ et 0,1 M€.

Les dépenses liées aux **services annexes à l'enseignement** s'établissent à 11,7 M€, dont 0,2 M€ dédié aux nouvelles pédagogies avec **l'École sur l'eau** sur le bateau Fluctuat. Les autres postes de dépenses sont maintenus au même niveau qu'au BP 2025 :

- 8,4 M€ pour **les temps d'activités périscolaires** ;
- 2,0 M€ pour **l'Académie du climat** ;
- 0,6 M€ pour **le soutien aux activités éducatives** ;
- 0,5 M€ pour **les transports scolaires**.

Le budget dédié à l'organisation des **classes de découverte** reste stable (9,4 M€).

Enfin, 1,9 M€ est inscrit au titre du fonctionnement des **services communs de l'enseignement et de la formation professionnelle** (-0,2 M€).

Le budget alloué aux dispositifs et établissements de l'enseignement maternel et primaire s'élève à 57,8 M€, soit une augmentation de 6,3 M€ par rapport à 2025.

Les **dépenses transverses à l'enseignement primaire** s'élèvent à 43,0 M€ en 2026 (+6,2 M€). La **subvention en faveur des établissements privés du premier degré** est reconduite au même niveau qu'en 2025, soit 34,5 M€. S'y ajoutent 6,0 M€ pour le financement des **décharges de classes** des directeurs d'écoles parisiennes de septembre à décembre 2026 conformément au projet de convention qui sera soumis au vote du Conseil de Paris de décembre 2025. Le budget consacré aux **contrats de partenariat de performance énergétique** atteint 2,0 M€ en 2025 (+0,2 M€). Enfin, l'enveloppe allouée à la **vie scolaire**, permettant de verser des subventions à des associations telles que l'office central de la coopération à l'école (OCCE) de Paris, le réseau « Loisirs pluriels » et le conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris, est reconduite au même montant qu'en 2025, soit 0,6 M€.

Le budget alloué au **fonctionnement courant des écoles** s'élève à 14,8 M€ (montant stable). Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

- 5,3 M€ pour les **écoles primaires** ;
- 5,3 M€ pour les **écoles polyvalentes** ;
- 4,2 M€ pour les **écoles maternelles**.

Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent à 50,8 M€, en hausse de 0,3 M€.

Le budget dédié aux **collèges** parisiens s'élève à 42,3 M€ :

- 21,7 M€ pour les **collèges privés** ;
- 19,0 M€ pour les **collèges publics** (hors masse salariale). Ce montant tient désormais compte de la centralisation des dépenses de fluides sur le budget général de la collectivité (fonction « Environnement ») ;
- 1,6 M € pour les **actions éducatives**.

Le montant de la subvention de fonctionnement versée à **l'École du Breuil** est reconduit au même niveau qu'en 2025, soit 5,2 M€.

Les **dépenses courantes de fonctionnement des cités scolaires** (ensembles imbriqués collèges-lycées), qui correspondent pour la Ville au remboursement à la Région Île-de-France des dépenses de fonctionnement des collèges (rémunération des personnels techniques, fluides, maintenance, restauration, etc.) augmentent de 0,5 M€ pour atteindre 3,2 M€ en 2026.

Les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur s'élèvent, comme en 2025, à 22,6 M€.

Le budget alloué aux **établissements d'enseignement supérieur** atteint 20,6 M€ (+0,2 M€), et se répartit de la manière suivante :

- 12,8 M€ pour l'école supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI) ;
- 5,2 M€ (+0,2 M€) pour l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) ;
- 2,5 M€ pour les écoles d'art ;
- 0,1 M€ pour l'école professionnelle des arts graphiques (EPSAA).

Les crédits destinés au **soutien à la vie étudiante** s'établissent à 1,9 M€ et ceux dédiés aux **actions de soutien aux étudiants en situation de handicap** à 0,1 M€ (montant stable).

Les dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 6,0 M€, contre 6,9 M€ au BP 2025.

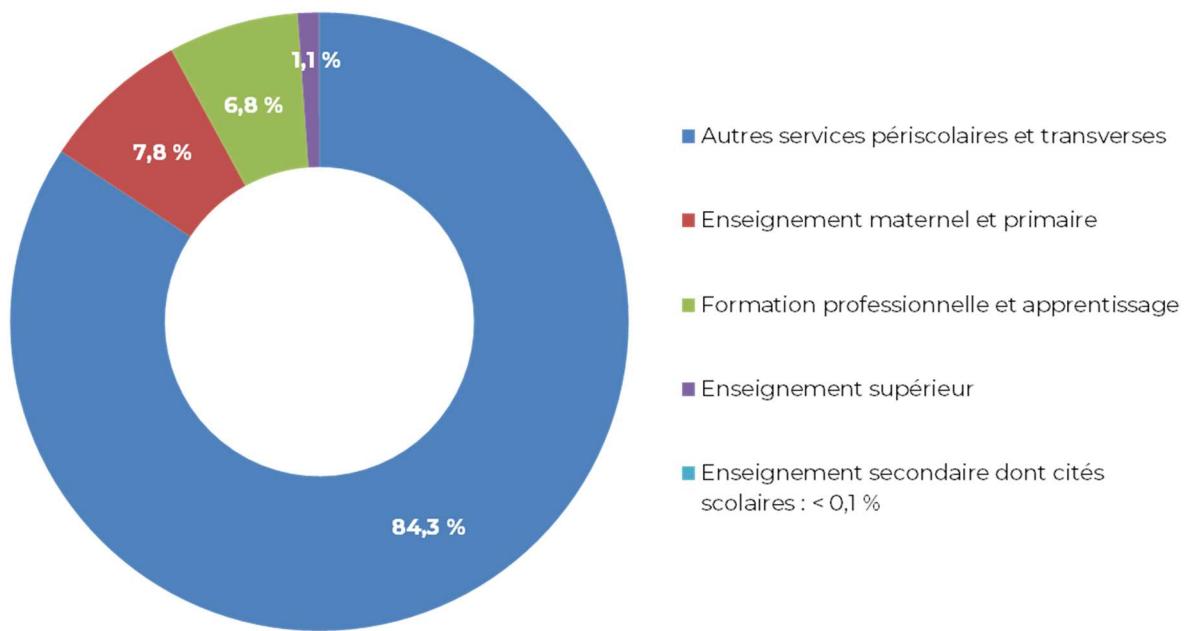
Cette diminution est ciblée sur **l'apprentissage** (5,5 M€ en 2026 contre 6,4 M€ en 2025), compte tenu de l'évolution du nombre d'apprentis recrutés lors de la campagne 2025, liée essentiellement à la réforme du financement de l'apprentissage par l'État.

Le budget alloué à la **formation professionnelle** dispensée dans le cadre des cours d'adultes de Paris est reconduit à 0,5 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage progressent de 3,4 M€ pour s'établir à 73,9 M€ au BP 2026.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes relatives aux **services annexes à l'enseignement** représentent 62,3 M€ en 2026, soit une augmentation de 13,5 M€ par rapport au BP 2025.

Cette augmentation s'explique par la hausse de 15,2 M€ de la participation attendue de la **caisse d'allocations familiales (CAF)** pour le financement des dispositifs extra et périscolaires, pour un total de 53,4 M€, en raison du versement d'un bonus inclusion et de la revalorisation des tarifs horaires en 2026.

Les **autres recettes relatives aux services annexes à l'enseignement** représentent 8,9 M€. Les recettes afférentes aux **temps d'activités périscolaires (TAP)** constituent la majeure partie de cette enveloppe, soit 6,9 M€ (-1,8 M€ par rapport au BP 2025). La diminution s'explique à la fois par la baisse de la participation de l'État, correspondant à la suppression depuis la rentrée de septembre 2025 du fonds versé pour les TAP, et par la diminution de la participation des familles en raison de l'évolution de la démographie scolaire. Les autres recettes complétant cette enveloppe restent stables : 1,2 M€ au titre de la **restauration dans les collèges (cités scolaires)**, 0,7 M€ au titre des frais d'inscription aux **classes découvertes** et 0,1 M€ généré par l'**Académie du climat**.

Les recettes perçues par la Ville au titre de **l'enseignement des premier et second degrés** s'élèvent à 5,8 M€. La diminution par rapport au BP 2025 traduit principalement un changement de périmètre (-11,9 M€), avec le transfert en crédits non ventilés (partie 2 du présent rapport) du « forfait maternelle » versé par l'Etat depuis 2019 au titre de la mise en œuvre de l'instruction obligatoire dès trois ans.

Les **redevances d'occupation de locaux et les remboursements des charges de copropriétés des logements de fonction** (5,8 M€) augmentent quant à elles de 1,5 M€ en raison de l'indexation des loyers et de la signature de nouvelles conventions d'occupation avec l'Académie de Paris.

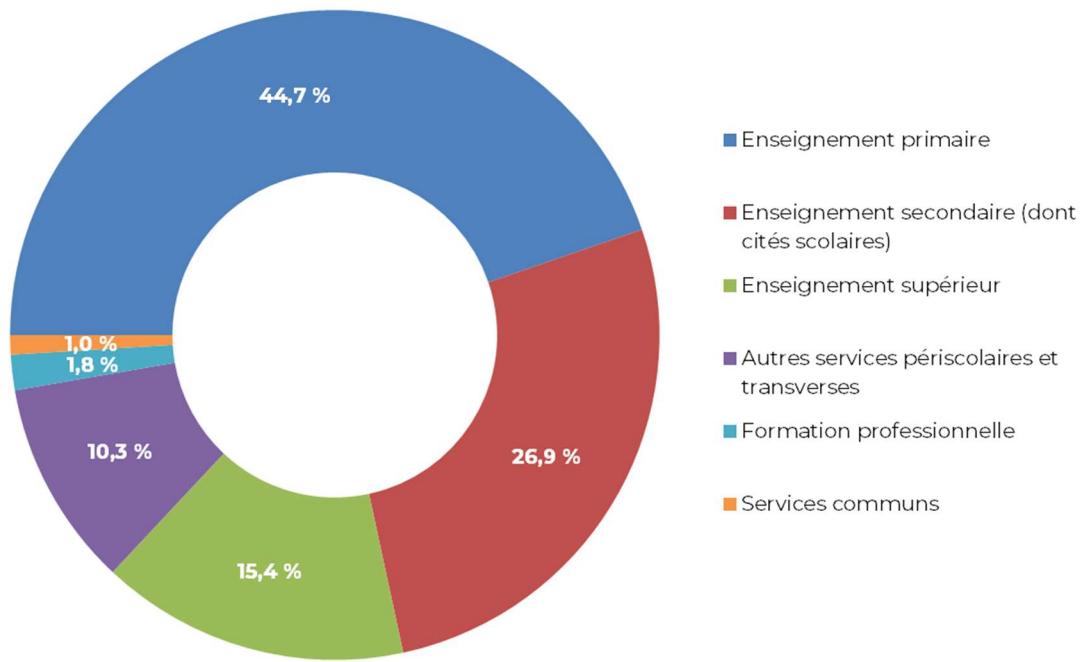
Les recettes perçues au titre de la **formation professionnelle**, essentiellement constituées des droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours d'adultes de Paris, progressent de 0,2 M€ pour atteindre 5,0 M€ en 2026.

Les recettes liées à **l'enseignement supérieur**, principalement composées de loyers, représentent 0,8 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage représentent 108,6 M€, contre 102,4 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



L'enseignement du premier degré est le premier poste de dépenses, à 48,6 M€, après un pic d'investissement à 55,2 M€ au BP 2025.

L'**entretien des établissements scolaires** bénéficiera d'une enveloppe de 20,3 M€ en 2026.

Plusieurs opérations se poursuivront ou entreront dans une phase de travaux, comme les constructions d'écoles dans la ZAC Chapelle-Charbon dans le 18^e arrondissement (4,0 M€), dans la ZAC Bédier-Oudiné dans le 13^e arrondissement (2,6 M€) ou au sein de l'opération d'aménagement Gare de Lyon-Daumesnil dans le 12^e arrondissement (2,0 M€). S'y ajoutent notamment les travaux de

reconstruction du groupe scolaire Romainville dans le 19^e arrondissement (2,0 M€), de réfection de la cour de l'école Rostropovitch dans le 17^e arrondissement (1,0 M€) et de rénovation thermique de l'école Darius Milhaud (0,9 M€) dans le 19^e arrondissement.

Les **travaux de rénovation et de sécurisation des écoles** représentent 9,8 M€. 4,0 M€ sont dédiés aux travaux de sécurité incendie des établissements, 2,4 M€ sont prévus pour la rénovation des logements de fonction, 1,9 M€ est consacré à la sécurité bâimentaire (dont 0,4 M€ pour l'élimination du plomb et de l'amiante), et 1,0 M€ est prévu pour la rénovation des sanitaires.

Le déploiement des **cours oasis** se poursuit en 2026 et mobilise 4,0 M€, montant stable par rapport au BP 2025.

Les **acquisitions d'équipements informatiques et les travaux de cablage** se voient allouer 0,8 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2025.

Enfin, 0,5 M€ permet de poursuivre l'acquisition **de matériel et mobilier**.

L'enseignement du second degré mobilise 29,2 M€ (contre 21,8 M€ au BP 2025).

Concernant les **collèges autonomes** (18,9 M€ soit +4,3 M€), **plusieurs opérations se poursuivent**, parmi lesquelles les travaux de restructuration de la cité scolaire Paul Valéry dans le 12^e arrondissement (4,0 M€) ou encore l'extension du collège Clémenceau dans le 18^e arrondissement (0,8 M€). La réalisation de cours oasis dans les collèges mobilisera 3,0 M€ en 2026, montant stable par rapport au BP 2025.

7,4 M€ sont consacrés à **des travaux de sécurité, de désamiantage et déplombage, de rénovation des sanitaires et d'acquisition d'équipements informatiques**. S'y ajoutent 3,2 M€ au titre des **subventions d'équipement et de travaux** ainsi que 0,5 M€ au titre de **travaux d'entretien courant**.

Les **cités mixtes scolaires (collèges et lycées)** se voient attribuer 9,8 M€ en 2026 (contre 7,0 M€ en 2025), dont 4,1 M€ pour les **travaux de rénovation** dans la cité mixte régionale Jacques Decour dans le 9^e arrondissement, 1,1 M€ pour le traitement des peintures au plomb de la cité scolaire Janson de Sailly dans le 16^e arrondissement et 1,0 M€ pour les travaux de sécurisation de la cité scolaire François Villon dans le 14^e arrondissement. Il est en outre inscrit 1,8 M€ au titre de l'**entretien** des cités mixtes scolaires.

Conformément au schéma comptable retenu, une double ouverture de crédits de 0,2 M€ est retenue afin de financer et de réaliser pour le compte de l'**Ecole du Breuil** des travaux d'un montant équivalent dans les bâtiments qu'elle occupe.

Les crédits alloués à l'enseignement supérieur représentent 16,7 M€, après 18,6 M€ en 2025.

14,9 M€ sont consacrés aux **écoles d'ingénieurs et aux universités**. Les subventions d'équipement et de travaux de l'ESPCI s'établissent à 13,1 M€ (+5,5 M€ par rapport au BP 2025). Les travaux de sécurisation des universités de la Sorbonne (5^e), Descartes (6^e) et des Cordeliers (6^e) se poursuivent pour un montant de 0,6 M€. 0,4 M€ est consacré aux travaux de rénovation énergétique et 0,3 M€ à des travaux d'entretien. Enfin, la subvention d'équipement pour l'EIVP s'élève à 0,4 M€.

Les **écoles d'art** bénéficient d'un budget de 1,8 M€ au titre de subventions d'équipement et des travaux d'entretien.

Les services périscolaires et annexes (hébergement et restauration scolaire) se voient attribuer 11,2 M€, après 5,3 M€ en 2025.

Les créations de cuisines centrales se poursuivent dans le 18^e arrondissement en lien avec la remunicipalisation de la production des repas (4,3 M€ après 1,0 M€ au BP 2025). 2,2 M€ sont consacrés aux travaux de sécurité dans les cuisines scolaires sur l'ensemble du territoire parisien. La création d'une cuisine centrale dans Paris Centre bénéficiera d'une inscription de 2,0 M€, après 0,2 M€ au BP 2025. Les travaux de mise en place de deux cuisines centrales en liaison froide rues Raymond Radiguet dans le 19^e arrondissement et Paul Meurice dans le 20^e arrondissement, avec suppression intégrale du plastique, vont mobiliser 2,0 M€.

1,6 M€ sera par ailleurs consacré à l'aménagement d'une cour oasis ouverte dans l'ancienne emprise du Hangar Lissac (Paris Centre), ainsi que 0,3 M€ pour des travaux à l'Académie du Climat (Paris Centre).

Enfin, les services communs de l'enseignement mobilisent 1,1 M€ au titre de l'hygiène, de la santé et des locaux du personnel.

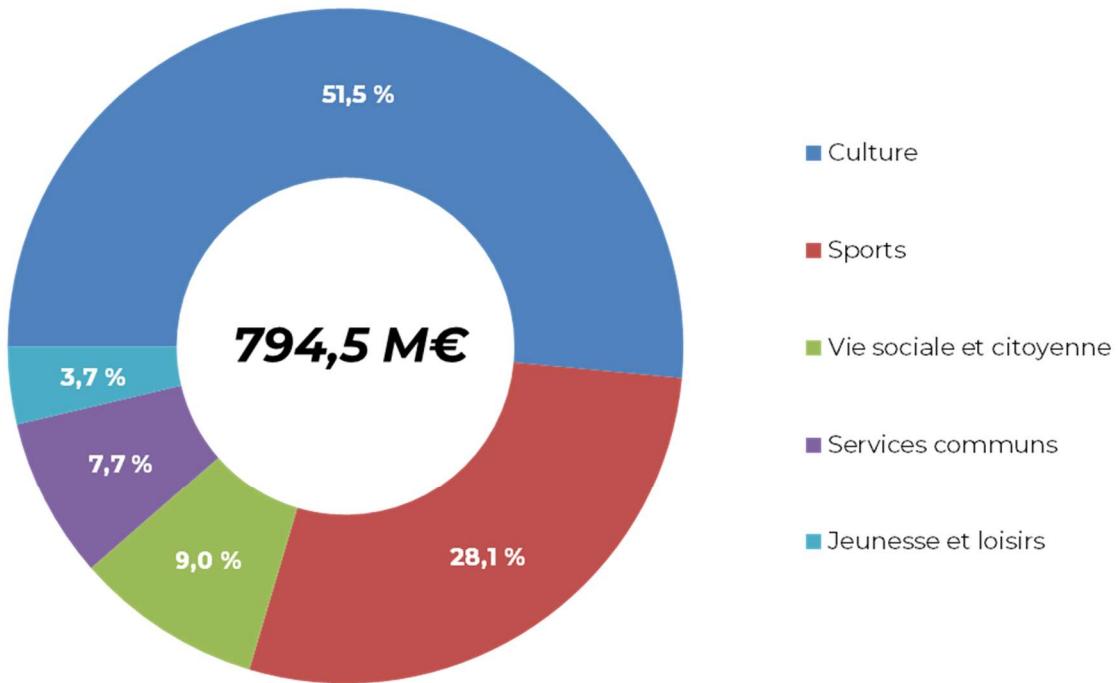
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'établissent à 8,6 M€, dont 6,5 M€ pour les collèges et 2,1 M€ pour les écoles.

5,8 M€ sont inscrits au titre de la dotation départementale des collèges, montant stable par rapport à 2025. 1,0 M€ est inscrit au titre de l'assurance dommage-ouvrage couvrant les travaux de réfection de la cour de l'école Rostropovitch (17^e), 0,6 M€ de cofinancement est prévu au titre de la construction de l'école dans la ZAC Chapelle-Charbon (18^e) et 0,5 M€ pour la restructuration du groupe scolaire Romainville (19^e).

(3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Budget consolidé consacré à la culture, à la vie sociale, à la jeunesse, aux sports et aux loisirs – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
dont masse salariale		645,1	657,7
Dépenses d'investissement		377,0	378,0
Recettes de fonctionnement		159,6	136,8
Recettes d'investissement		120,1	128,9
		13,5	18,7

Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2026, le budget de fonctionnement consacré à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs s'élève à 657,7 M€, dont 378,0 M€ au titre de la masse salariale.

Au titre des nouveaux équipements, 21 postes sont créés :

- 11 postes à la direction des affaires culturelles pour développer l'offre pédagogique dans les conservatoires municipaux parisiens ;
- 10 postes à la direction de la jeunesse et des sports pour le nouvel équipement Carnot (12^e) et l'extension du centre sportif Charles Moureux (13^e).

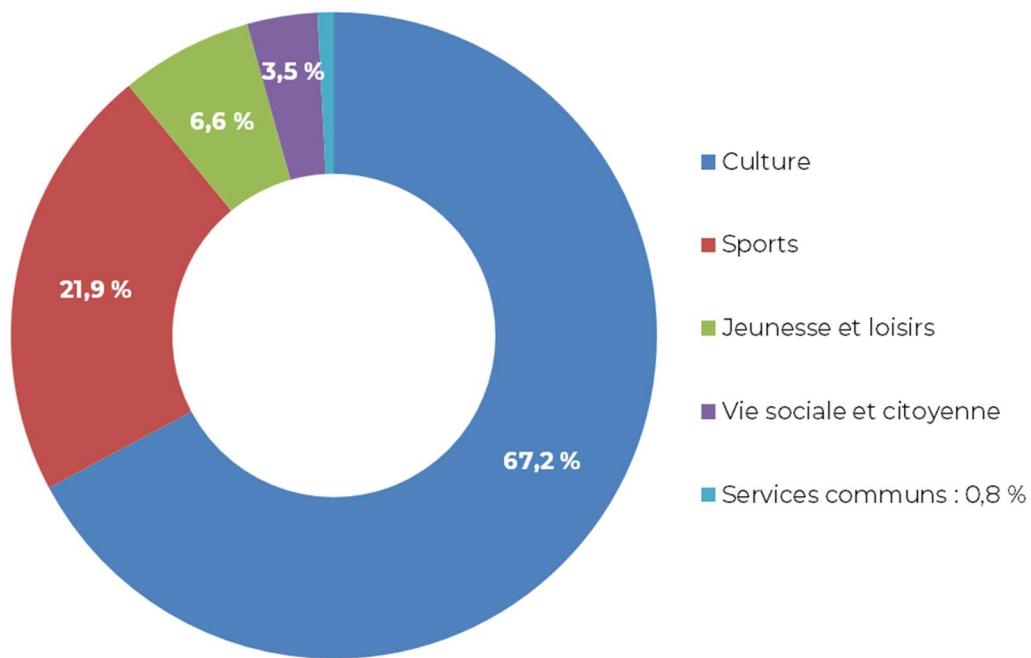
Au titre de la résorption de l'emploi précaire, 21 postes sont créés à la direction des affaires culturelles : 12 postes de professeur d'enseignement artistique de Paris à temps non complet et neuf postes

d'assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris.

Au total, avec 42 créations de postes, un solde des transformations de -2 postes, un solde des transferts de +27 postes dont 17 depuis la fonction « Environnement », 12 depuis la fonction « Aménagement des territoires et habitat », 6 depuis la fonction « Transports » et -8 vers la fonction « Services généraux », et 3 redéploiements, le solde de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'établit à +64 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élèvent à 279,7 M€, soit une augmentation de 11,6 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



Le budget affecté à la culture progresse de 6,1 M€ par rapport au BP 2025 pour atteindre 187,9 M€.

Le budget relatif au **théâtre et à l'expression musicale**, essentiellement composé de subventions en faveur d'établissements culturels, s'élève à 80,2 M€ (+0,9 M€) :

- 40,9 M€ pour le **soutien au spectacle vivant** (+0,5 M€) ;
- 39,3 M€ pour le **soutien à l'expression musicale** (+0,4 M€).

L'enveloppe dédiée aux **musées** est reconduite au même niveau qu'en 2025, soit 60,7 M€ :

- 58,5 M€ pour la subvention de fonctionnement de l'établissement Paris Musées ;
- 2,2 M€ de soutien aux autres musées, dont le principal bénéficiaire est le musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (MAHJ).

Le budget alloué **aux activités artistiques et manifestations culturelles** reste stable, à hauteur de 20,7 M€ :

- 7,8 M€ de subventions **en faveur de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs** ;
- 7,2 M€ de subventions aux **arts visuels** ;
- 2,6 M€ consacrés à **l'action culturelle** ;
- 1,3 M€ alloué à la « **Nuit blanche** » ;
- 1,0 M€ consacré aux **conservatoires et ateliers des Beaux-Arts** ;

- 0,8 M€ pour les **moyens transverses de l'action culturelle**.

Comme en 2025, le montant consacré au **soutien de la diversité de l'économie culturelle** s'élève à 8,8 M€, dont 5,0 M€ pour les **théâtres privés, les cirques et les arts de la rue**, 3,6 M€ pour le soutien aux **musiques actuelles** et 0,2 M€ pour les **établissements culturels et solidaires**.

Les dépenses relatives au **cinéma** s'élèvent à 7,5 M€. L'augmentation de 5,5 M€ par rapport au BP 2025 s'explique par le transfert depuis la fonction « Action économique » de la gestion du **Forum des images**. Les 2,0 M€ restants sont consacrés au **soutien au cinéma**.

L'enveloppe allouée à la **conservation du patrimoine culturel** s'élève à 5,3 M€. Elle est répartie comme suit :

- 3,1 M€ pour **l'entretien et la valorisation du patrimoine culturel**, soit une baisse de 0,3 M€ en raison de la non reconduction de dépenses exceptionnelles faites en 2025 pour le déménagement des fonds photographiques du site Dubrunfaut ;
- 1,3 M€ pour les **fontaines patrimoniales** ;
- 0,6 M€ pour **la mémoire et les anciens combattants** ;
- 0,3 M€ pour la **politique mémorielle** ;
- 0,1 M€ de **subventions au titre du patrimoine culturel**.

Le fonctionnement des **bibliothèques et médiathèques** génère 4,4 M€ de dépenses, montant stable par rapport au BP 2025. Il comprend 2,6 M€ au titre du **soutien aux bibliothèques et à la lecture** et 1,7 M€ dédié à l'**animation** des bibliothèques.

Les frais de fonctionnement des **archives** de la Ville de Paris se stabilisent à 0,4 M€.

Le budget consacré au sport augmente de 4,5 M€ par rapport au BP 2025 pour s'établir à 61,1 M€.

Cette évolution s'explique notamment par la progression de 4,6 M€ du budget consacré au **fonctionnement et à l'entretien des piscines, due principalement à la réouverture de la piscine Château Landon (10^e) et à l'ouverture de la nouvelle piscine Solita Salgado (18^e)**. Il s'élève à 30,1 M€ au BP 2026, répartis de la manière suivante :

- 26,1 M€ pour les **piscines externalisées** ;
- 3,7 M€ pour les **piscines en régie** ;
- 0,3 M€ pour la **location de créneaux**.

Les dépenses relatives aux **événements et dispositifs sportifs** s'élèvent à 17,4 M€. Elles permettent de financer :

- les **dispositifs sportifs** pour 5,1 M€ ;
- le **soutien au sport de proximité** pour 5,1 M€ ;
- le **soutien au sport de haut niveau** pour 5,0 M€ ;
- les **dépenses transverses** pour 2,2 M€ (-0,1 M€), dont 0,6 M€ pour le transport des scolaires vers les équipements sportifs parisiens.

Les frais de fonctionnement des **centres sportifs et des stades** progressent de 1,2 M€ et atteignent 11,0 M€ au BP 2026. Ils sont constitués de :

- 7,4 M€ pour les **équipements en régie** ;
- 2,9 M€ pour les **équipements en gestion externalisée** ;
- 0,8 M€ pour les **locations de créneaux**.

Enfin, 2,6 M€ sont inscrits au titre de la gestion des **parcs interdépartementaux** (-0,3 M€).

Le budget dédié aux actions en matière de jeunesse et de loisirs est reconduit au même niveau qu'au BP 2025, soit 18,5 M€.

Cette enveloppe est répartie comme suit :

- 9,0 M€ pour les **centres de loisirs** ;
- 5,7 M€ pour les **colonies de vacances** ;
- 2,2 M€ pour le **soutien aux associations jeunesse** ;
- 1,6 M€ pour **l'animation des projets et dispositifs jeunesse**.

Le montant inscrit au titre de la vie sociale et citoyenne s'élève à 9,9 M€ (+0,7 M€).

Les dépenses relatives à la **vie locale et citoyenne** augmentent de 0,7 M€ pour atteindre 3,7 M€ en 2026. L'augmentation s'explique par un renforcement de l'enveloppe dédiée aux travaux d'aménagement intérieur des bâtiments des mairies d'arrondissement, jusqu'ici imputée en investissement.

Les autres postes de dépense relatifs à la vie sociale et citoyenne sont reconduits au même montant qu'en 2025, notamment :

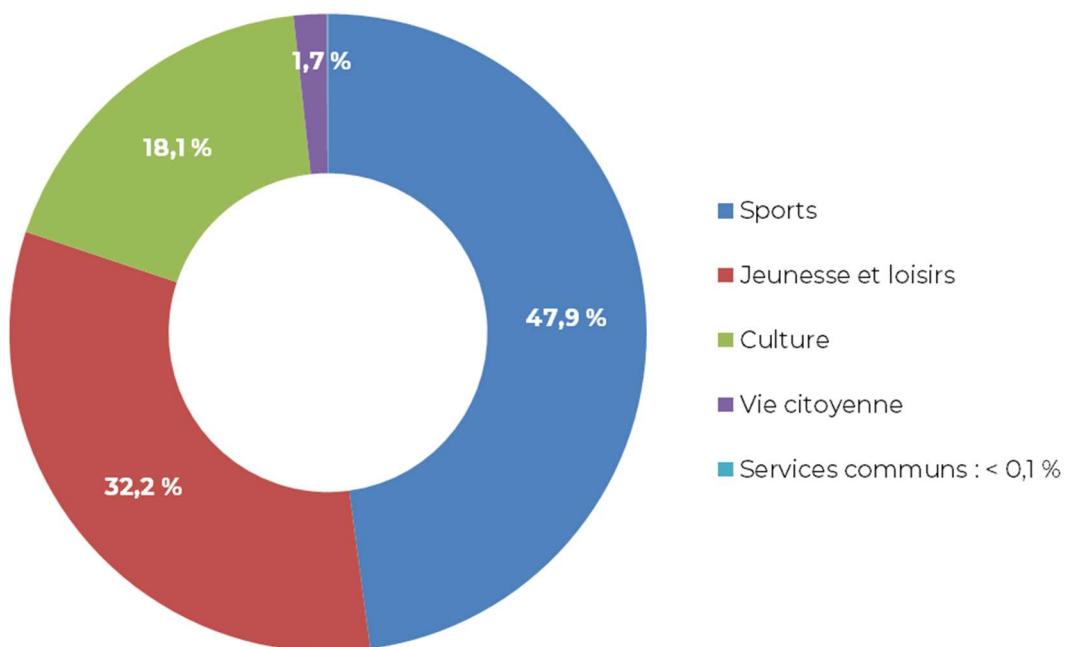
- 2,2 M€ pour la **lutte contre les discriminations** ;
- 2,0 M€ pour la **participation citoyenne** (enveloppe précédemment imputée sur la fonction « Services généraux ») ;
- 1,7 M€ pour **l'égalité femmes-hommes** ;
- 0,3 M€ pour la **politique de la nuit**.

Le budget des services communs s'élève à 2,3 M€ (+0,3 M€ en raison d'un reliquat de dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs s'établissent à 128,9 M€, en hausse de 8,8 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes relatives aux sports s'établissent à 61,7 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2025.

49,5 M€ sont inscrits au titre des recettes générées par les **stades** (-1,9 M€). Ce montant inclut :

- 46,6 M€ au titre des **équipements en gestion externalisée** (-2,2 M€) ;
- 2,9 M€ au titre des **équipements en régie** (+0,3 M€).

Les recettes des **piscines** s'établissent à 9,6 M€ (+1,6 M€). Ce montant tient compte de l'augmentation attendue de la fréquentation des piscines en lien notamment avec les ouvertures ou réouvertures d'équipements.

2,6 M€ sont attendus au titre des **événements sportifs** (+0,5 M€).

Les recettes liées au secteur de la jeunesse et des loisirs représentent 41,6 M€ (+11,0 M€ par rapport au BP 2025).

34,0 M€ sont inscrits au titre des **centres de loisirs** (participations familiales et financements de la caisse d'allocations familiales), ce qui représente une augmentation de 9,0 M€ par rapport au BP 2025, en lien avec la hausse de la fréquentation et de la participation attendue de la caisse d'allocations familiales.

Les recettes liées aux différents **projets, animations et dispositifs jeunesse** s'élèvent à 6,5 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport à 2025 compte tenu du passage en marché public de six centres Paris Anim' précédemment gérés en délégation de service public.

1,1 M€ est attendu au titre des **colonies de vacances**.

Les recettes liées à la politique culturelle diminuent de 2,2 M€ par rapport au BP 2025 pour s'établir à 23,4 M€.

Les recettes liées à **l'enseignement artistique** dispensé par les conservatoires et les ateliers des Beaux Arts progressent de 1,1 M€ et sont attendues à 13,4 M€.

5,7 M€ sont attendus **au titre de la valorisation du patrimoine culturel et des fontaines**, soit une diminution de 3,6 M€. Ces recettes sont liées au rythme des grandes rénovations car elles proviennent principalement des redevances générées par les bâches publicitaires sur les monuments historiques.

Les redevances issues des tournages de **cinéma** sont attendues au même montant qu'en 2025, soit 2,5 M€.

Les autres recettes relatives à la politique culturelle sont composées de :

- 0,7 M€ au titre des **bibliothèques et services d'archives** (+0,2 M€) ;
- 0,6 M€ au titre de **l'action culturelle**, dont 0,3 M€ de mécénats attendus pour la « Nuit blanche » ;
- 0,5 M€ au titre du **théâtre et de l'expression musicale** (+0,2 M€).

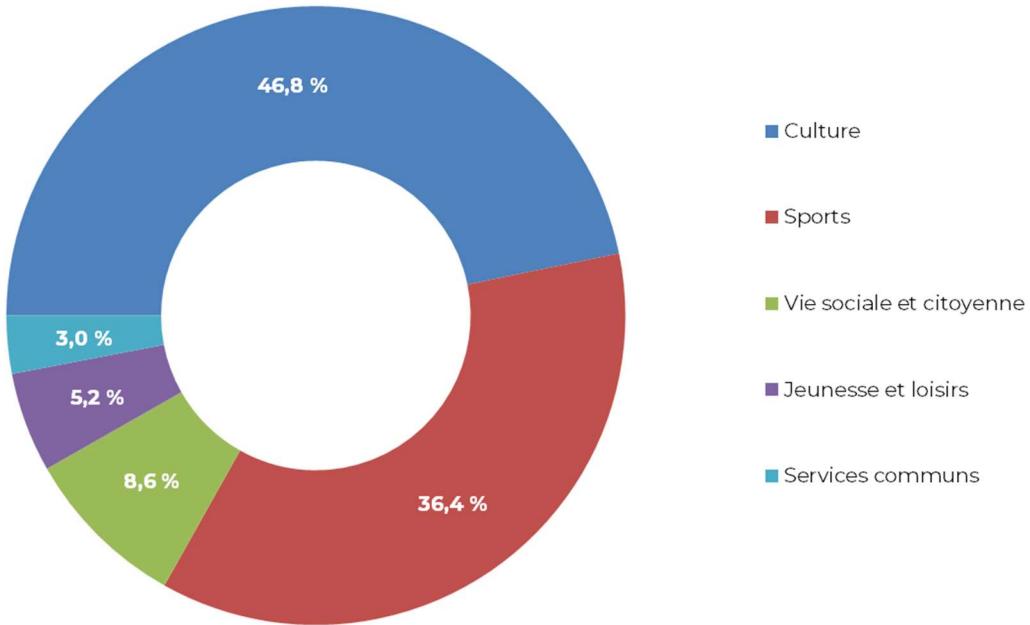
Les recettes perçues au titre de la vie sociale et citoyenne s'élèvent à 2,2 M€ (+0,8 M€).

Enfin, il est prévu 0,1 M€ de recettes des services communs en 2026.

Dépenses d'investissement

La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs font l'objet d'une inscription de 136,8 M€ de crédits d'investissement en 2026, après 159,6 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



La culture bénéficie de 64,0 M€ de crédits d'investissement en 2025, après 70,7 M€ au BP 2025.

18,9 M€ sont consacrés aux **édifices cultuels** (après 23,3 M€ au BP 2025). Les travaux de **rénovation d'églises** concernent notamment la restauration de l'église Sainte-Marie-Madeleine (8^e) avec 2,5 M€, la restauration de l'église de la Trinité (9^e) avec 2,0 M€, celle de l'église Saint-Sulpice (6^e) avec 1,0 M€, les parements extérieurs de l'église Notre-Dame-de-Lorette (9^e) pour un montant de 0,9 M€ et la flèche de l'église Saint-Bernard de la Chapelle (18^e) pour un montant de 0,9 M€. **L'entretien et les études** mobilisent 5,0 M€, après 6,6 M€ au BP 2025. 1,9 M€ est inscrit au titre d'**opérations mécénées**, 0,9 M€ pour la restauration du **patrimoine musical culturel** (dont celle de l'orgue de Saint-Eustache à Paris Centre, mécénée) et 0,8 M€ au titre des **peintures murales** des édifices religieux.

9,0 M€ sont consacrés à réinventer les **abords de Notre-Dame** (Paris Centre).

S'agissant des **musées**, une subvention d'investissement à destination de l'établissement public Paris Musées est prévue à hauteur de 4,5 M€. Par ailleurs, 4,7 M€ sont notamment consacrés à l'amélioration du parcours de visite des Catacombes (14^e), à la rénovation et la refonte du parcours de visite du musée de la Vie romantique (9^e) et aux travaux de restauration et d'isolation du Petit Palais (8^e). Le réaménagement du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (Paris Centre) est également prévu à hauteur de 1,0 M€. Comme en 2025, une enveloppe de 0,8 M€ permettra à Paris Musée d'enrichir ses collections.

Le réseau des **bibliothèques** est doté de 7,3 M€ (+0,1 M€). Les crédits alloués aux **acquisitions de collections** pour les nouvelles bibliothèques s'établissent à 4,0 M€ (contre 3,5 M€ au BP 2025). Le montant dédié aux **investissements localisés** pour les bibliothèques est de 1,9 M€ (+0,1 M€). 0,6 M€ est consacré à l'achat de **matériel et de mobilier** (montant constant par rapport à 2025). La **médiathèque James Baldwin** (19^e) se voit allouer 0,5 M€. Enfin, 0,2 M€ est dédié à la **médiathèque Virginia Woolf** dans la ZAC Paul Bourget (13^e) (après 0,7 M€ en 2025).

Le soutien aux **actions culturelles** se traduit par une enveloppe de 5,9 M€ en 2026, en hausse de 0,7 M€ par rapport au BP 2025. Parmi ces crédits, 3,0 M€ sont consacrés aux subventions d'équipement de l'action culturelle, soit un montant stable par rapport au BP 2025. Les travaux d'entretien des grands équipements culturels représentent 0,7 M€. 0,6 M€ est dédié aux travaux de la Flèche d'Or (20^e), 0,5 M€ à la création d'un pôle culturel au 106 rue Brancion (15^e) et 0,4 M€ au « Monument des champions » (Paris Centre) au titre de l'héritage des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.

L'enseignement artistique et les pratiques amateurs sont dotés de 4,1 M€, dont 2,0 M€ au titre de l'entretien des conservatoires, 1,0 M€ pour le futur pôle culturel regroupant une extension du conservatoire à rayonnement régional et du pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt (PSPBB) ainsi qu'une médiathèque rue de Noisy le Sec (20^e), 0,7 M€ pour les acquisitions de matériel et mobilier des conservatoires et 0,4 M€ pour le projet de centre culturel des Grandes Rigoles (20^e).

Les crédits inscrits pour **la conservation du patrimoine culturel et la gestion des archives** sont de 3,2 M€, montant stable par rapport au BP 2025. Ils permettront notamment de financer l'entretien des **fontaines patrimoniales** (1,4 M€). Ils incluent également 0,5 M€ pour des projets de numérisation des collections, 0,4 M€ pour les travaux de rénovation dans les ateliers de conservation et de rénovation d'Ivry, 0,3 M€ pour les fouilles archéologiques, et 0,3 M€ pour les archives.

Les **théâtres et les salles de spectacles**, dont les cinémas, se voient allouer 2,7 M€ en 2026. La rénovation du site de la Cartoucherie (12^e) est financée à hauteur de 1,0 M€ et 0,8 M€ est dédié aux réparations et travaux urgents. Une subvention d'équipement au titre du cinéma est prévue pour 0,6 M€.

Enfin, une enveloppe de 1,1 M€ est consacrée à **l'histoire et la mémoire des anciens combattants**. La baisse de 4,6 M€ par rapport au BP 2025 est liée à la livraison du jardin mémoriel en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre (Paris Centre).

49,7 M€ sont alloués aux investissements en faveur des sports, après 78,0 M€ au BP 2025.

Cette baisse est liée principalement à la fin du financement des équipements des **Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024** (27,2 M€ au BP 2025).

22,7 M€ sont inscrits pour les **salles de sport et les gymnases**, après 17,8 M€ au BP 2025.

Les **travaux** les plus significatifs incluent le projet de gymnase entre la porte de Vincennes (12^e) et la porte de Montreuil (20^e) pour 4,0 M€, la construction de la tour des sports au sein de la ZAC porte de Montreuil (20^e) pour 4,0 M€, la rénovation du centre sportif Suzanne Lenglen (15^e) pour 3,0 M€, la rénovation et la végétalisation de la halle Georges Carpentier (13^e) pour 0,9 M€ et la création d'un dojo sur le toit de la piscine Nakache (20^e) pour 0,4 M€.

7,6 M€ sont alloués aux **dépenses d'entretien localisées** au profit des gymnases et salles de sport.

Enfin, d'autres dépenses sont prévues pour des **subventions d'équipement** au titre du sport (1,1 M€), afin de contribuer financièrement aux besoins d'aménagements des clubs, ainsi que pour l'**entretien** des équipements sportifs (0,8 M€), la couverture de terrains de tennis et de terrains d'éducation physique (0,3 M€), la rénovation des éclairages des équipements sportifs (0,2 M€) et les petits travaux (0,2 M€).

Les **dépenses d'investissement au titre des piscines et des bains-douches** représentent 15,6 M€ en 2026, après 26,5 M€ au BP 2025. Les projets de baignades en Seine, dans le cadre de l'héritage des Jeux

olympiques et paralympiques 2024, ont un coût net de 3,4 M€. Le plan de gros entretien et de rénovation des piscines est doté de 2,6 M€, après 3,6 M€ au BP 2025. 1,6 M€ est mobilisé pour le contrat de performance énergétique des piscines, 1,0 M€ pour les travaux de la future piscine Georges Carpentier (13^e), 0,8 M€ pour l'extension du solarium de la piscine Butte aux Cailles (13^e) et 0,7 M€ pour la piscine Solita Salgado (18^e). 0,9 M€ est inscrit pour la rénovation des bains douches.

La Seine est redevenue baignable après 100 ans, un juste retour aux sources

La baignade dans la Seine a été interdite en 1923 sous peine d'amende en raison des dangers causés par la navigation fluviale et la pollution. Un siècle plus tard, le 5 juillet 2025, la Ville de Paris inaugurait l'ouverture de trois sites de baignade en Seine, situés à Bercy (12^e), au Bras Marie (Paris Centre) et au Bras de Grenelle (15^e). Héritage majeur des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et fruit de la collaboration entre la Ville et la préfecture de la région Île-de-France, ces baignades gratuites offrent des lieux de détente, de rafraîchissement ainsi qu'un accès démocratique au sport et aux loisirs aquatiques en plein cœur de la capitale.

Au cours de l'été 2025, le dispositif a rencontré un franc succès, la fréquentation cumulée de ces trois sites, de l'ordre de plus de 100 000 usagers, ayant été équivalente à celle enregistrée dans 5,5 piscines municipales parisiennes. Elle a atteint 864 usagers en moyenne par jour, témoignant de l'intérêt marqué du public.

La Ville continuera d'investir en 2026 en faveur de la poursuite des baignades en Seine, avec la création d'un nouveau site.

6,6 M€ sont inscrits au titre des **autres équipements sportifs et de loisirs**, dont le schéma directeur du bois de Vincennes (12^e) avec un budget de 3,5 M€, la reconstruction du skate park dans le parc de Bercy (12^e) pour 2,1 M€, les travaux des parcs interdépartementaux pour 0,7 M€, et le parcours sportif et playground « Sport dans la rue » pour 0,3 M€.

Enfin, les **stades** bénéficient de 4,9 M€ (+1,9 M€ par rapport au BP 2025), dont 2,0 M€ pour le stade Pelé (13^e), 0,7 M€ pour le stade Jean Bouin (16^e), 0,5 M€ pour les gazons synthétiques, 0,5 M€ pour la rénovation des pistes d'athlétisme et 0,4 M€ pour l'entretien et la rénovation du parc de Bobigny. Le parc des Princes (16^e) bénéficie d'un budget de 0,4 M€ pour des travaux de rénovation et le stade Charlety (13^e) de 0,3 M€.

La vie sociale et citoyenne bénéficie de 11,8 M€ (contre 8,1 M€ en 2025) pour l'équipement et les travaux d'entretien courant des mairies d'arrondissement ainsi que la vie nocturne.

Ce montant inclut notamment 6,9 M€ pour l'entretien des **mairies d'arrondissement**, dont 2,9 M€ pour les travaux de reconstruction à la suite de l'incendie de la mairie du 12^e arrondissement, 2,7 M€ au titre des travaux et de la modernisation sur l'enveloppe d'investissements localisés, 0,4 M€ pour la restructuration partielle de la mairie du 18^e arrondissement et 0,3 M€ pour chacune des mairies des 11^e et 13^e arrondissement.

3,0 M€ sont consacrés à la **vie locale et citoyenne** pour les travaux du théâtre de la Concorde (8^e).

La **participation citoyenne** se voit allouer 0,8 M€, principalement pour l'aménagement de la maison de la vie associative et citoyenne du 20^e arrondissement au sein de la maison de l'air.

0,8 M€ est mobilisé au titre de la **vie nocturne**, dont 0,7 M€ de subvention d'équipement au Centre national de la musique.

Enfin, 0,3 M€ est dédié aux investissements en faveur de la **lutte contre les discriminations**.

Les crédits d'investissement au titre de la jeunesse représentent 7,1 M€ en 2026 (contre 2,0 M€ au BP 2025).

3,9 M€ sont prévus pour les **travaux** de rénovation du centre d'animation Mercœur (11^e) et 2,0 M€ pour la démolition et la reconstruction du centre Paris Anim' Clavel (19^e). S'y ajoute notamment 1,0 M€ pour les **dépenses d'investissements localisés** au profit des centres d'animation (montant stable par rapport au BP 2025).

Enfin, les services communs bénéficient d'une enveloppe de 4,1 M€.

3,0 M€ sont inscrits pour la prise en charge de reliquats de dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, tandis que 1,1 M€ est dédié à l'acquisition de matériel et mobilier ainsi qu'à la réalisation d'études et de petits travaux.

Recettes d'investissement

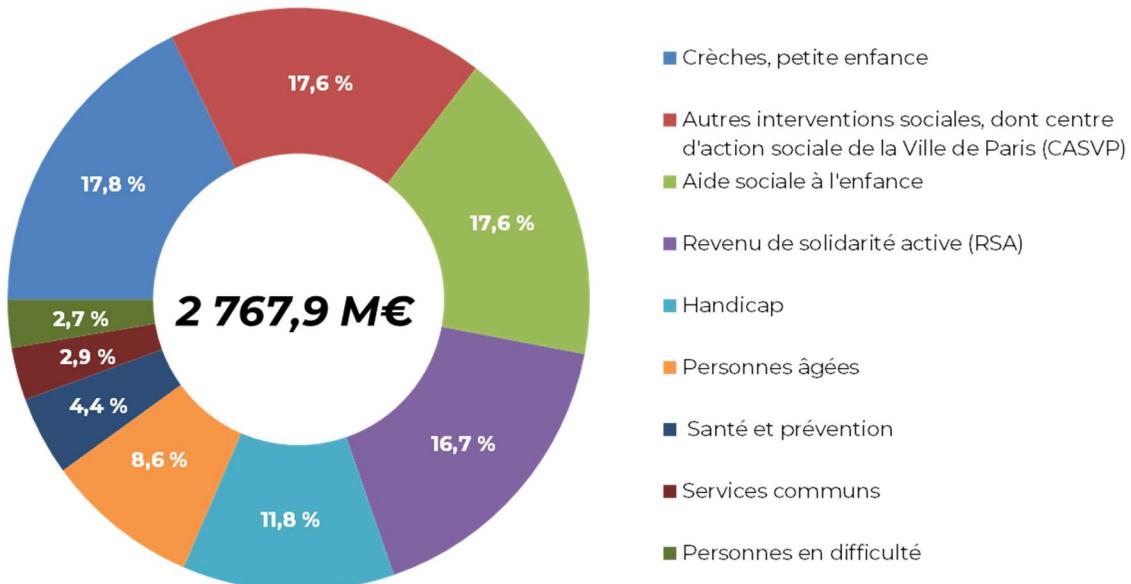
Les recettes d'investissement attendues au titre de la culture, la vie sociale, la jeunesse et des sports et des loisirs s'élèvent à 18,7 M€, en hausse de 5,2 M€ par rapport à 2025.

Les recettes d'investissement attendues au titre des **sports** s'établissent à 12,6 M€, principalement au titre des **piscines** : 5,7 M€ de cofinancements sont attendus pour la rénovation de la piscine Château-Landon (10^e), 3,4 M€ pour la piscine Solita Salgado (18^e) et 3,4 M€ pour les baignades en Seine.

6,1 M€ sont attendus au titre de la **culture**. 4,3 M€ de recettes sont attendues dans le cadre de la réalisation du **plan édifices cultuels** qui bénéficie de subventions de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (Drac), de mécénats et de redevances liées aux bâches publicitaires. 1,5 M€ est attendu au titre de l'acquisition d'instruments de musique dans les **conservatoires**.

(4) Santé et action sociale

Budget consolidé consacré à la santé et à l'action sociale – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
<i>dont masse salariale</i>		2 650,7	2 695,5
Dépenses d'investissement		599,4	603,9
Recettes de fonctionnement		71,3	72,4
Recettes d'investissement		632,8	697,4
		5,5	7,1

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement dédié à la santé et l'action sociale s'élève à 2 695,5 M€, dont 603,9 M€ au titre de la masse salariale.

Au titre des nouveaux équipements, 35 postes sont créés à la direction des familles et de la petite enfance, dont 22 postes pour la reprise en régie de la crèche Villa Marcès (11^e) et 13 postes pour la fusion des établissements Belleville (20^e), Maussins (19^e) et Tour d'Auvergne (9^e).

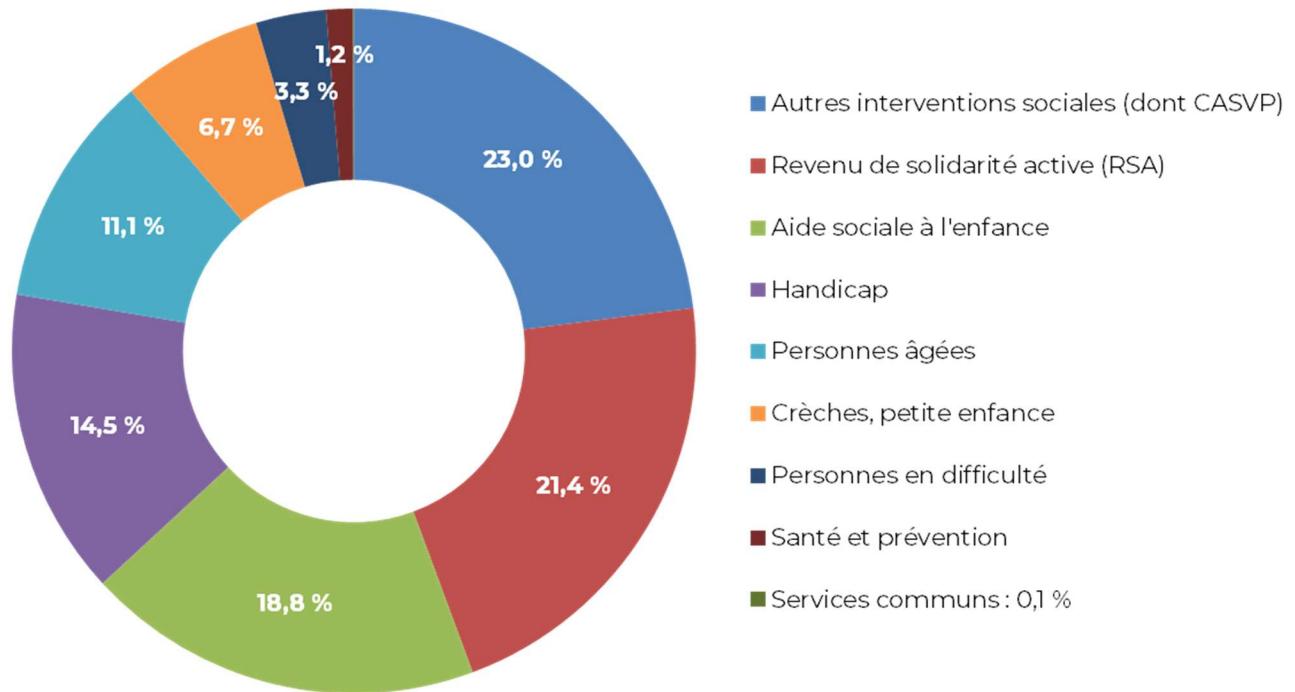
Au titre des renforts, 46 postes sont créés :

- 9 postes sont créés à la direction des familles et de la petite enfance dans le cadre de la réforme des normes applicables à la petite enfance, dite réforme « Norma » ;
- 27 postes sont créés à la direction des solidarités pour poursuivre le renforcement de la cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip 75) ;
- 10 postes sont créés à la direction de la santé publique, dont deux au service municipal d'actions de salubrité d'hygiène et deux (orthophoniste et psychomotricien), cinq pour le service de l'accès aux soins et un pour les centres d'adaptation psycho-pédagogique (CAPP), en renfort des équipes.

Au total, avec 81 créations, un solde des transferts de +1 depuis la fonction « Services généraux », et 65 redéploiements, le solde de la fonction « Santé et action sociale » s'établit à +17 postes.

Hors masse salariale, les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale s'établissent à 2 091,6 M€, en hausse de 40,3 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) s'établissent à 446,8 M€. La baisse de 14,1 M€ par rapport au BP 2025 s'explique principalement par un changement de périmètre.

L'inscription au titre des **allocations** et des **remises gracieuses du RSA** s'élève à 417,3 M€, en baisse de 3,8 M€ par rapport au BP 2025, soit -0,9 %. Cette inscription tient compte de la revalorisation de 1,7 % intervenue en avril 2025.

Les crédits consacrés aux **actions d'accompagnement au retour à l'emploi** des allocataires sont de 29,6 M€. Cette inscription finance les dispositifs d'insertion et les subventions versées à des structures concourant à l'insertion par l'emploi. La baisse de 10,3 M€ par rapport au BP 2025 s'explique principalement par un changement de périmètre (voir « Personnes en difficulté » ci-après).

La contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) atteint 443,6 M€, en hausse de 24,1 M€ par rapport au BP 2025.

Le CASVP a pour mission de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités ainsi que de garantir et faciliter l'accès aux droits. Il accompagne et soutient au quotidien les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables : personnes âgées ou en situation de handicap, familles et personnes en difficulté ou en grande précarité. La hausse de la contribution s'explique par le dynamisme des dépenses relatives au « Navigo Améthyste », par le versement d'une subvention à destination du budget annexe des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et par la hausse des dépenses de personnel en application du Ségur de la santé.

Les dépenses au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établissent à 392,9 M€, en hausse de 12,9 M€ par rapport au BP 2025.

La prise en charge des **frais d'accueil en établissement des jeunes admis à l'ASE** s'élève à 304,0 M€, en hausse de 9,0 M€ par rapport au BP 2025.

Les dépenses de **prise en charge hôtelière au titre de l'ASE** s'élèvent à 24,4 M€, en hausse de 2,3 M€ par rapport au BP 2025. Les dépenses d'accompagnement des jeunes cumulant des difficultés multiples par des **personnels spécialisés** s'établissent quant à elles à 2,9 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2025.

Les dépenses relatives aux **actions éducatives** s'établissent à 45,1 M€, en hausse de 1,8 M€ par rapport au BP 2025.

Les **dépenses annexes à l'accueil des enfants et les dépenses transverses**, qui couvrent notamment les allocations journalières, les transports et les frais scolaires, périscolaires et médicaux, sont stables, à 15,6 M€. Les **subventions et participations au titre de l'ASE** s'élèvent à 1,0 M€.

L'aide sociale aux personnes en situation de handicap s'établit à 303,5 M€, en hausse de 4,2 M€ par rapport au BP 2025.

Les **frais d'hébergement et le financement des structures d'accueil de jour**, qui constituent le principal poste de dépenses avec 194,6 M€ prévus en 2026, augmentent de 1,2 M€ par rapport au BP 2025.

Les allocations versées au titre de la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et de **l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent au total à 100,8 M€. Les dépenses concernant la PCH s'établissent à 87,5 M€, en progression de 3,2 M€ par rapport au BP 2025. L'inscription au titre de l'ACTP s'établit pour sa part à 13,3 M€.

8,1 M€ sont consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes en situation de handicap, dont 4,2 M€ de contribution au budget de la **maison départementale des personnes handicapées (MDPH 75)**, 2,5 M€ au titre de **l'aide à domicile**, 1,1 M€ pour les **subventions aux associations** et 0,3 M€ pour le développement de nouveaux projets d'**habitat inclusif** cofinancés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 231,2 M€, en baisse de 5,1 M€ par rapport au BP 2025.

L'inscription budgétaire au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** s'établit à 141,9 M€ contre 141,4 M€ au BP 2025 en prenant en compte la « dotation qualité » versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile en contrepartie d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager (mesure co-financée par la CNSA). Le budget de l'APA comprend :

- 98,7 M€ au titre de l'**APA à domicile** ;
- 42,8 M€ au titre de l'**APA en établissement** ;
- 0,4 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des **chèques emploi service universel (Cesu)** versés aux bénéficiaires ainsi que d'une participation versée au CASVP pour la constitution des dossiers de demande d'APA.

Les **dépenses d'hébergement** des personnes âgées représentent 63,3 M€ en 2026, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2025 en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires.

Enfin, 26,1 M€ sont consacrés en 2026 aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** de la perte d'autonomie des personnes âgées. Ce montant comprend 16,5 M€ au titre de l'**accueil de jour**, afin de

financer les participations aux six centres locaux d'information et de coordination « Paris Émeraude » et une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer. 6,3 M€ sont inscrits pour les actions financées dans le cadre de la **conférence des financeurs**. Ce dispositif, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. S'y ajoutent 2,4 M€ au titre de l'**aide à domicile**, 0,4 M€ au titre de l'**habitat inclusif**, 0,4 M€ pour le versement de **subventions** et 0,2 M€ concernant les **aides financières corollaires aux aides légales** (prise en charge des frais de santé, frais d'inhumation).

Les crédits relatifs à la famille et à la petite enfance représentent 139,6 M€ en 2026, en hausse de 4,3 M€ par rapport à 2025.

Les dépenses relatives aux **crèches et haltes garderies** représentent 133,7 M€, contre 129,2 M€ au BP 2025 (+4,5 M€). L'augmentation s'explique principalement par le renforcement du soutien de la Ville aux associations gestionnaires de crèches et les besoins de financement induits par l'ouverture de nouvelles places. L'enveloppe consacrée aux **réservations de places** en dehors du parc municipal est de 2,6 M€.

Un montant de 5,9 M€ est mobilisé pour les **dispositifs en faveur des familles** afin de poursuivre notamment les activités ludiques (Ludomou' citoyennes), le dispositif des « samedis en famille » dans tous les arrondissements et l'organisation d'un deuxième festival du jeu.

Les crédits au titre de l'aide aux personnes en difficulté et de l'accueil des réfugiés s'établissent à 75,3 M€. L'augmentation de 13,7 M€ par rapport au BP 2025 correspond principalement à un changement de périmètre.

Les dépenses en faveur de l'**aide aux personnes en difficulté** représentent 69,3 M€ en 2026. L'augmentation de 14,1 M€ par rapport au BP 2025 correspond principalement à un changement de périmètre. Ce budget comprend notamment la contribution au **fonds de solidarité logement (FSL)** pour 32,7 M€ (+0,9 M€). Les dépenses relatives à **l'hébergement d'urgence** s'établissent à 16,0 M€, soit une augmentation de 5,9 M€ par rapport au BP 2025 de la prise en charge par la Ville de situations qui relèvent de la compétence de l'État. 11,2 M€ sont dédiés à la **veille sociale**, 4,7 M€ au **GIP Samusocial de Paris**, et 1,8 M€ à la **restauration solidaire**. 1,3 M€ est inscrit pour l'**insertion par le logement**, 1,1 M€ pour l'**insertion des jeunes**, et 0,5 M€ pour des actions visant à renforcer l'**inclusion numérique des personnes en difficulté**.

Les subventions au titre de l'**accueil des réfugiés** s'élèvent à 6,0 M€.

Les actions au titre de la prévention spécialisée et du lien social s'élèvent à 31,3 M€ (+0,9 M€).

Au sein de cette enveloppe, 20,8 M€ sont inscrits pour la participation aux **clubs de prévention spécialisée**. 7,5 M€ concernent le **financement des centres sociaux**, en partenariat avec la caisse d'allocations familiales. 2,0 M€ sont inscrits pour les **subventions au titre du lien social** et 0,8 M€ pour le **fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**. 0,2 M€ est dédié à la **lutte contre les rixes**.

26,1 M€ sont prévus au titre des dépenses de santé et de prévention.

13,5 M€ sont prévus pour les **actions de prévention, d'éducation pour la santé** et pour les **centres de santé**.

Les crédits dédiés à la **prévention** comprennent 3,4 M€ pour la prévention des toxicomanies, 1,2 M€ pour la prévention des infections sexuellement transmissibles, 1,1 M€ pour les actions de prévention en soutien à des associations qui œuvrent dans le secteur de la santé mentale, 1,0 M€ pour les actions

de promotion de la santé, 0,9 M€ pour la prévention des cancers, 0,5 M€ pour la lutte anti-tuberculeuse et 0,4 M€ pour les actions en faveur de la santé scolaire.

1,6 M€ est inscrit pour les **centres de santé** et 1,4 M€ pour les actions de vaccination réalisées par les **centres de vaccination ainsi que pour les campagnes de vaccination dans les collèges**.

S'y ajoutent 1,4 M€ pour la **santé environnementale** et 0,7 M€ pour les **actions de lutte contre les rongeurs et les insectes vecteurs de maladies transmissibles**.

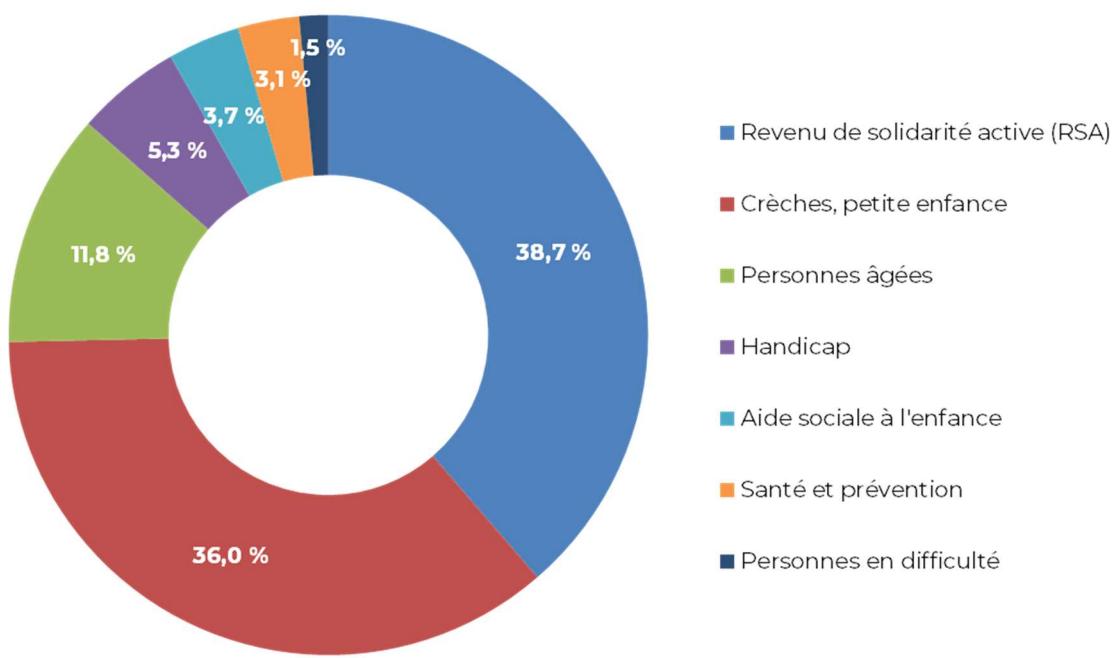
12,6 M€ sont inscrits au titre de la **protection maternelle et infantile (PMI) et planification familiale**.

Enfin, les dépenses liées aux services communs de la santé, de la petite enfance et des solidarités s'établissent à 1,1 M€ au BP 2026.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées à la santé et à l'action sociale s'établissent à 697,4 M€, en hausse de 64,6 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les principales recettes sont liées à la **gestion du RSA**, à 269,6 M€ (+3,0 M€). Elles sont essentiellement constituées du produit de la fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) affectée à la Ville de Paris, dont le montant (246,6 M€) est figé. Ce montant correspond au **droit à compensation** basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) au 31 décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) à hauteur de 12,0 M€. Le recouvrement des **indus et remboursements** représente 11,0 M€. Le taux de couverture des dépenses de RSA par ces recettes (y compris la dotation de compensation péréquée, mais hors majoration du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – cf. partie 1) s'élève à 66,6 % en 2026 contre 65,2 % au BP 2025.

Le deuxième poste de recettes est lié à l'**accueil de la petite enfance**, pour un montant de 251,0 M€, en augmentation de 26,5 M€ par rapport au BP 2025. Ces recettes correspondent aux financements de la **caisse d'allocations familiales (CAF)** ainsi qu'aux **participations familiales**. La hausse

s'explique par une augmentation des recettes attendues de la CAF au titre de la prestation de service unique (PSU), de l'effet en année pleine du bonus attractivité et de la revalorisation du bonus territoire.

Les recettes afférentes à l'**aide aux personnes âgées** sont prévues pour un montant de 82,6 M€, en hausse de 16,8 M€ par rapport au BP 2025. 39,7 M€ sont attendus de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (+17,2 M€ liée à la dotation qualité et à la reconduction de la compensation exceptionnelle mise en place en 2024). Les recettes liées à l'**hébergement** des personnes âgées (indus et remboursements compris) sont estimées à 18,0 M€, en stabilité par rapport au BP 2025, et celles relatives à l'**accueil de jour** à 14,6 M€. Les recettes attendues au titre de la **conférence des financeurs** pour les forfaits autonomie et prévention s'établissent à 6,4 M€. 3,4 M€ sont prévus au titre des **indus et remboursements** liés aux chèques emploi service universel (Cesu) non utilisés par les bénéficiaires et 0,2 M€ pour la participation de la CNSA au financement de projets d'**habitat inclusif**.

Le taux de couverture des dépenses d'APA par les recettes versées par l'État (CNSA) s'établit à 28,1 % en 2026, contre 16,0 % au BP 2025, en raison principalement de la compensation exceptionnelle de la part de la CNSA.

Les recettes afférentes à la politique en faveur des **personnes en situation de handicap** s'élèvent à 36,9 M€, en hausse de 4,3 M€ par rapport au BP 2025. Elles incluent les **dotations versées par la CNSA** au titre de la PCH et de la MDPH à hauteur de 26,0 M€ (+2,0 M€). Les recettes liées à l'**hébergement** des personnes handicapées s'élèvent à 6,8 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2025. 2,3 M€ sont inscrits au titre des **indus et remboursements** liés aux chèques emploi service universel (Cesu) non utilisés par les bénéficiaires, 1,7 M€ au titre de la **compensation des mesures du « Ségur Laforcade » en faveur des accompagnants**, et 0,1 M€ pour la participation de la CNSA au financement de projets d'**habitat inclusif**.

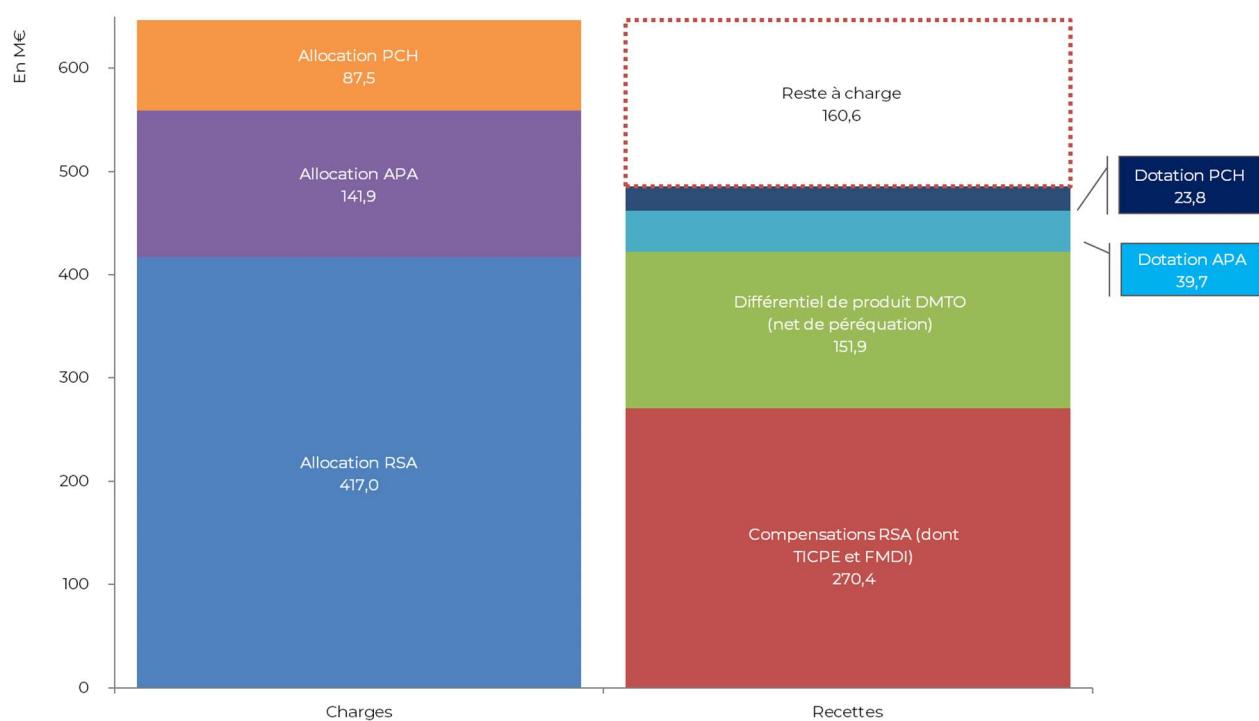
Le taux de couverture des dépenses de PCH par les recettes versées par l'État s'établit à 27,1 % en 2026, contre 25,8 % au BP 2025.

La sous compensation par l'État des aides sociales se poursuit en 2026

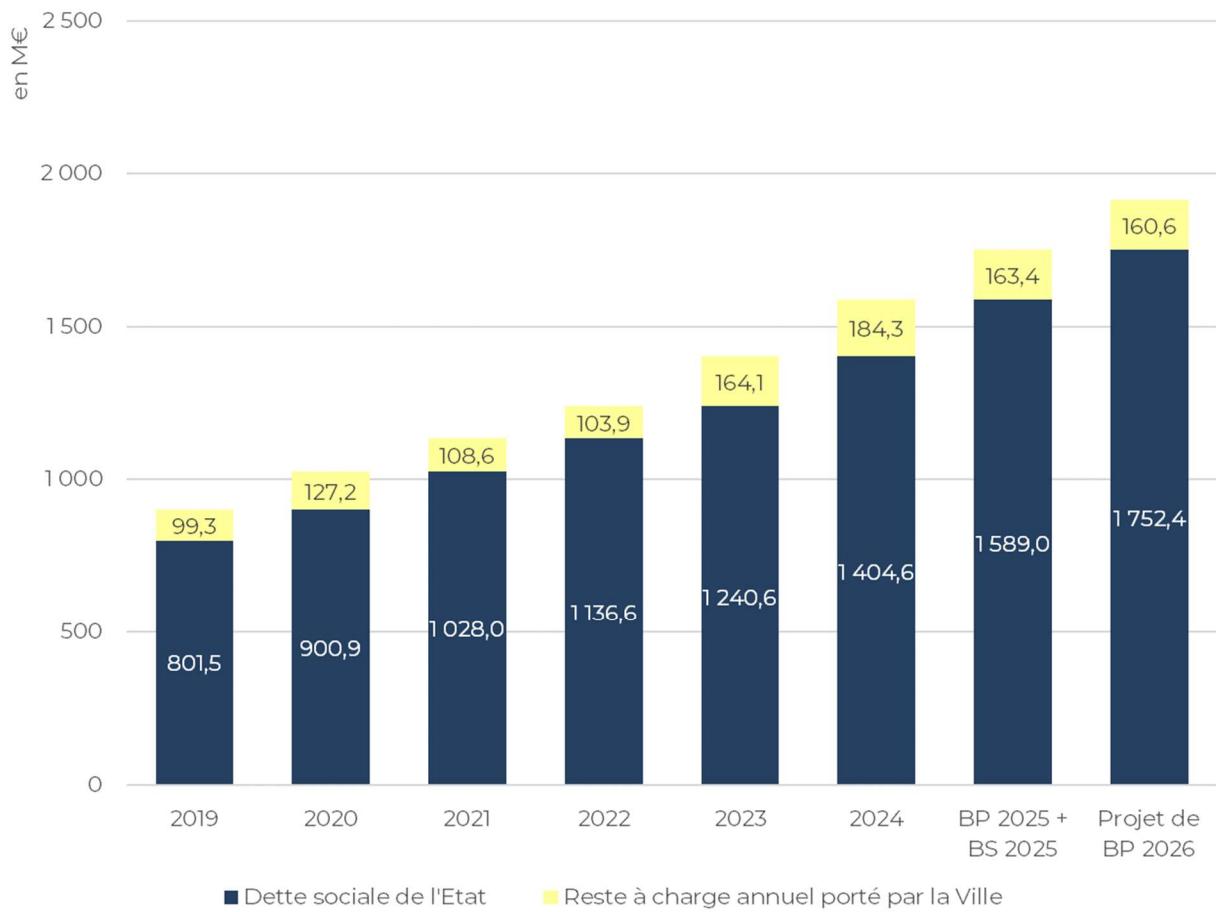
Depuis 2002, l'État a transféré aux départements la responsabilité et les charges afférentes à la mise en œuvre des allocations individuelles de solidarité (AIS : APA, PCH, RMI puis RSA). Concomitamment, il les a dotés de ressources destinées à financer ces dépenses nouvelles. Toutefois, **l'évolution de ces compensations est beaucoup moins dynamique que celle des prestations légales désormais à la charge des départements**. Il en résulte un déficit croissant qui contraint les finances publiques locales et menace, par voie de conséquence, l'autonomie financière des collectivités territoriales, qui doivent mobiliser d'autres ressources pour financer ces dépenses obligatoires.

Ainsi, en 2026, **le reste à charge pour la Ville de Paris est estimé à 160,6 M€**, résultant de la différence entre :

- d'une part, les recettes prévisionnelles fléchées vers les AIS (485,8 M€), constituées des produits fléchés des DMTO (c'est-à-dire le produit supplémentaire de DMTO obtenu grâce à la hausse du taux de 0,7 point, hors péréquation), des produits de TICPE et de FMDI ainsi que des dotations au titre de l'APA et du PCH ;
- d'autre part, l'intégralité des charges de RSA, d'APA et de PCH, à savoir 646,4 M€.



Non compensé, le reste à charge est à financer par d'autres recettes de la Ville de Paris, et vient alimenter le montant total des dépenses non compensées qui, depuis 2014, devrait s'établir à 1 912,9 M€ en 2026.



Les recettes liées à l'**aide sociale à l'enfance** sont projetées à 25,5 M€, en hausse de 9,3 M€ par rapport au BP 2025.

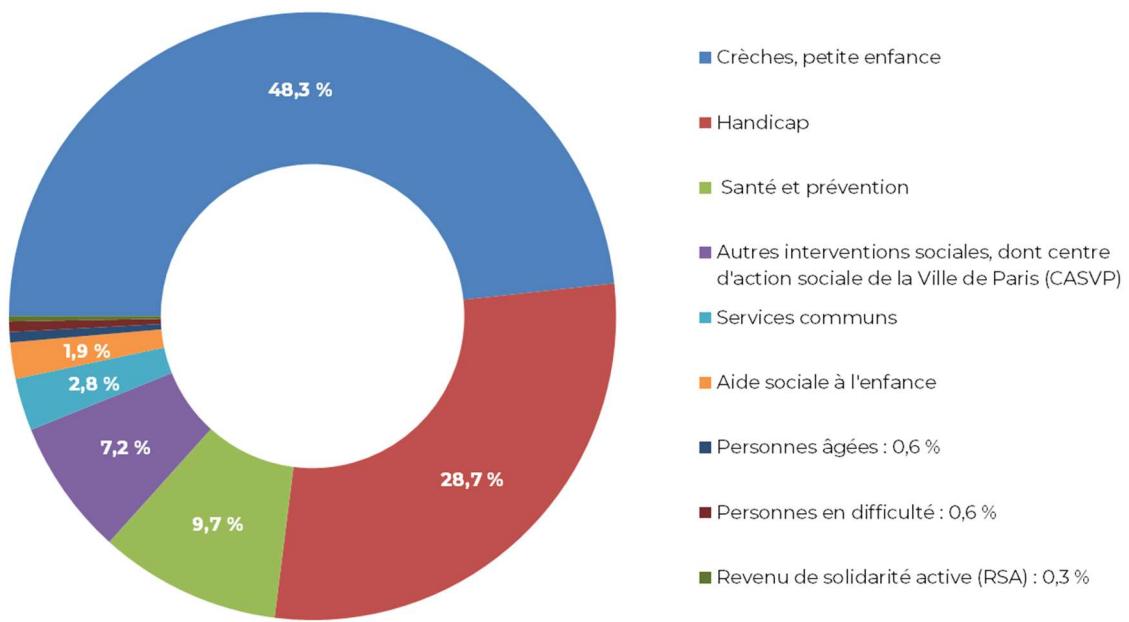
21,6 M€ de recettes sont attendues en 2026 **au titre de la prévention et de l'éducation pour la santé, des établissements sanitaires ainsi que de la PMI**, soit un montant en hausse de 4,6 M€ par rapport au BP 2025. Ces recettes intègrent depuis 2023 un financement de l'agence régionale de santé (ARS), prévu à hauteur de 2,4 M€ au BP 2026 au titre de l'habilitation de la Ville en matière de dépistage et de prophylaxie de la tuberculose. Toutefois, en parallèle, un montant de 7,5 M€ est prélevé par l'État sur les ressources de la collectivité au motif de la recentralisation de cette compétence (cf. partie 2 sur les crédits non ventilés). Les autres recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres ainsi que de leurs participations.

Enfin, 10,2 M€ sont attendus au titre du **soutien aux personnes en difficulté** (+0,1 M€). 5,3 M€ de recettes sont prévues au titre des contributions au **fonds de solidarité logement** (+0,6 M€). S'y ajoutent 4,3 M€ de recettes relatives à l'**insertion**, en baisse de 0,4 M€, qui correspondent essentiellement aux participations de l'État au titre de l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Enfin, 0,6 M€ de dotations sont attendues dans le cadre du plan gouvernemental « **Logement d'abord** » (-0,1 M€).

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement alloué pour les dépenses de santé et d'action sociale s'élève à 72,4 M€, en hausse de 1,1 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



Les dépenses concernant les crèches et les haltes-garderies ainsi que les structures de multi-accueil s'établissent à 35,0 M€ au BP 2026, après 31,0 M€ au BP 2025.

14,2 M€ sont consacrés aux **constructions ou restructurations de crèches**. On peut notamment citer : 1,7 M€ pour la construction de la crèche collective Préault (19^e), 1,2 M€ pour la restructuration de la crèche collective Eiders (19^e), 1,1 M€ pour la restructuration de la crèche collective rue Bossuet (10^e),

1,1 M€ pour la restructuration de la crèche collective Drouot (9^e), 1,0 M€ pour la restructuration de la crèche collective Glacière (13^e), ou encore 1,0 M€ pour la restructuration de la crèche Saint-Roch (Paris Centre). Par ailleurs, 1,7 M€ sont inscrits pour les travaux d'**aménagement intérieur de l'école des métiers de la petite enfance**.

L'entretien et l'équipement des crèches font l'objet d'une enveloppe de 15,0 M€ destinée notamment aux travaux urgents et de sécurité ou encore à l'achat de mobilier et de matériel.

Les **subventions d'équipement** pour les crèches associatives représentent 3,0 M€.

20,1 M€ sont prévus pour les travaux de mise en accessibilité des équipements et de l'espace public (montant stable par rapport au BP 2025).

Ces crédits visent à financer principalement les travaux de mise en accessibilité des équipements **scolaires** (9,1 M€), **sportifs** (3,0 M€), de la **petite enfance** (2,5 M€), des **espaces verts** (1,5 M€), des établissements **culturels** (1,4 M€), ainsi que des **transports publics** (1,0 M€) et des **mairies d'arrondissement** (1,0 M€).

Les autres investissements en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap se voient consacrer 0,8 M€ dans le cadre du schéma directeur pour financer la rénovation et la restructuration d'établissements.

Les investissements au titre de la santé mobilisent 7,0 M€.

3,0 M€ sont consacrés aux travaux d'entretien, au renouvellement de matériel et à la restructuration **des établissements de santé et des PMI**, après 1,9 M€ au BP 2025. Les **subventions d'investissement** aux centres de santé s'élèvent à 2,0 M€. 1,4 M€ est consacré aux **opérations de construction et de reconstruction de centres de santé** Python-Duvernois (20^e), Edison (13^e), Ridder (14^e) et Eastman (13^e). 0,5 M€ est inscrit pour l'achat d'un **microscope électronique**.

4,9 M€ sont consacrés aux investissements en faveur des personnes âgées.

2,5 M€ sont notamment prévus pour les travaux de transformation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) du Jardin des Plantes (5^e) en résidence autonomie et 2,0 M€ pour les projets de restructuration des résidences autonomie. 0,4 M€ est consacré aux travaux d'amélioration thermique notamment dans les résidences autonomie Mouffetard (5^e), Madeleine Béjart (Paris Centre) et Bois-Le-Vent (16^e).

1,4 M€ est inscrit au BP 2026 pour les équipements de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en complément des investissements portés par le budget annexe des établissements départementaux de l'ASE (5,1 M€).

Cela comprend notamment un budget de 1,0 M€ dédié au foyer pour les enfants victimes d'inceste (Paris Centre), après une inscription de 0,9 M€ au BP 2025.

Les dépenses d'investissement au titre de la solidarité envers les personnes en difficulté et l'aide aux réfugiés s'élèvent à 1,1 M€.

Les services communs de la petite enfance et de l'action sociale se voient consacrer 2,2 M€.

Ces crédits permettent notamment le financement d'études ainsi que l'acquisition de matériel de bureau et de mobilier d'accueil pour les services d'accueil familial parisien (SAFP) et pour les espaces parisiens pour l'insertion.

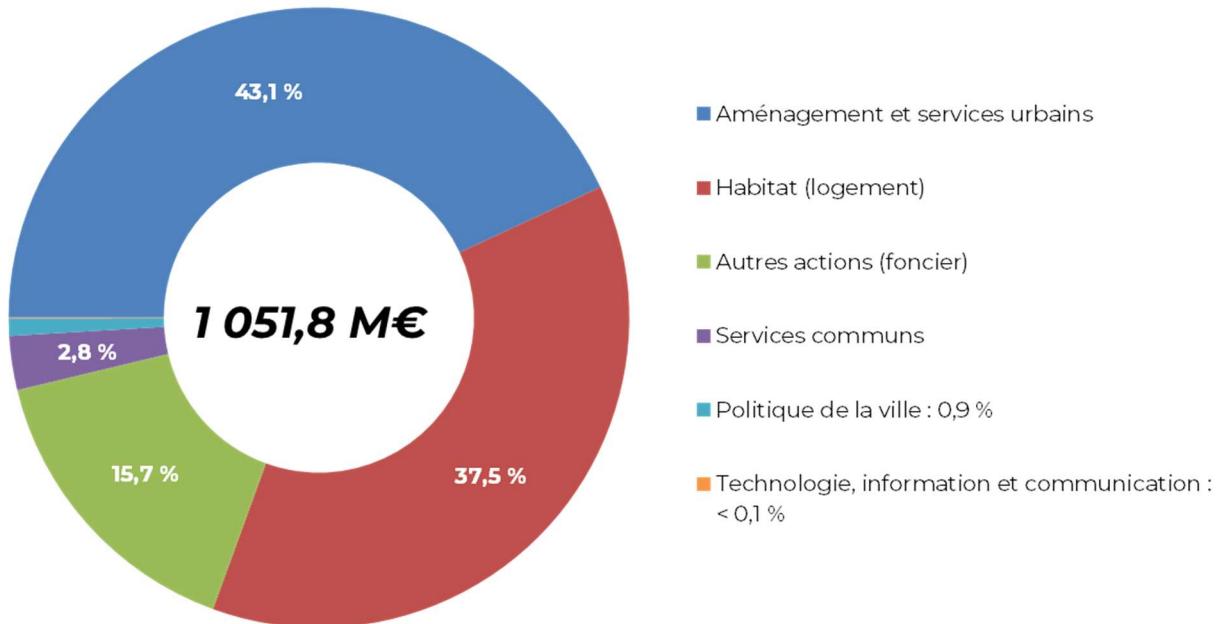
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en faveur de la santé et de l'action sociale représentent 7,1 M€ en 2026, en hausse de 1,6 M€ par rapport au BP 2025.

Ce montant correspond aux subventions attendues pour le financement des travaux dans **les crèches collectives et les structures multi-accueils**. Celles-ci sont perçues, à l'ouverture des établissements, au titre du soutien technique et financier apporté par la caisse d'allocations familiales (CAF) pour la création et la rénovation de ces structures. Elles incluent 2,0 M€ au titre du fonds de modernisation des équipements de la CAF pour le financement des travaux de rénovation et de d'entretien des structures de la petite enfance.

(5) Aménagement des territoires et habitat

Budget consolidé consacré à l'aménagement des territoires et à l'habitat – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
dont masse salariale		288,8	296,2
Dépenses d'investissement		192,2	197,9
Recettes de fonctionnement		768,0	755,6
Recettes d'investissement		60,2	66,1
		165,6	174,7

Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à 296,2 M€, dont 197,9 M€ au titre de la masse salariale.

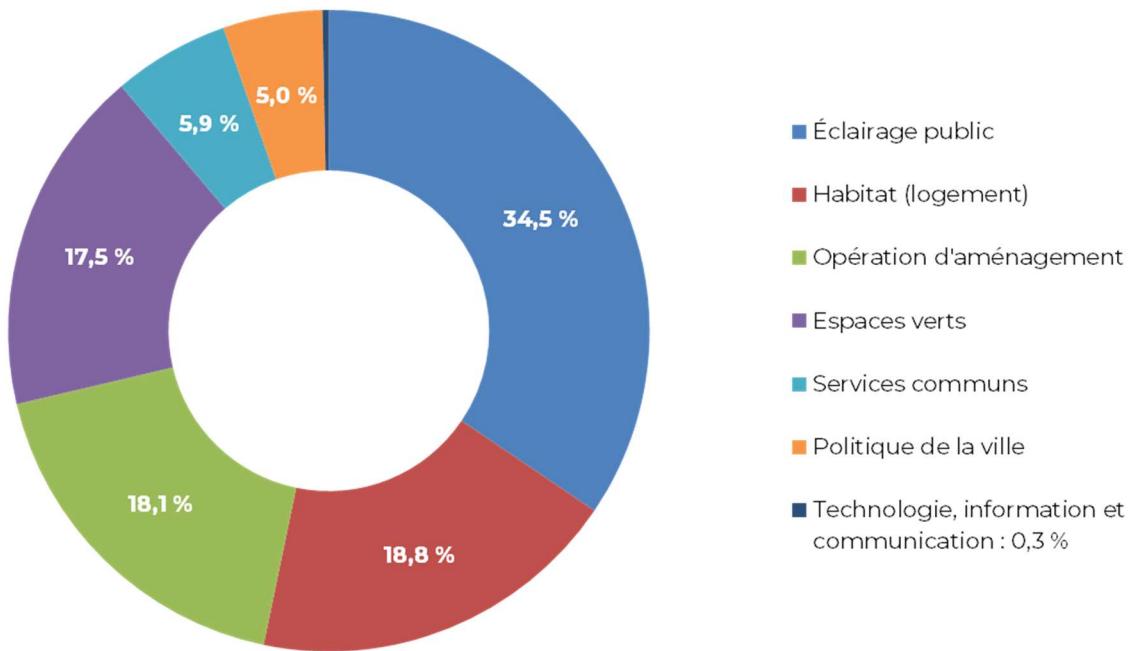
Au titre des nouveaux équipements, 40 postes sont créés à la direction des espaces verts pour l'entretien des espaces verts et des jardinières.

Au titre des renforts, deux postes sont créés à la direction du logement et de l'habitat, dont un pour le contrôle des meublés touristiques et un pour le suivi de la commission ARPP (« Accompagner et reloger les publics prioritaires »). Un poste est créé à la direction de l'urbanisme pour la police de l'urbanisme.

Au total, avec 43 créations des postes et un solde des transferts de -12 postes vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs », le solde de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » s'établit à +31 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 98,3 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



73,8 M€ sont consacrés à l'aménagement des territoires, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

Cette inscription regroupe les crédits relatifs aux espaces verts, à l'éclairage, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses liées à l'**éclairage public** représentent 33,9 M€ et augmentent de 1,3 M€ par rapport au BP 2025. Parmi elles, le budget consacré à l'entretien des lampadaires dans le cadre du marché global de performance s'établit à 19,3 M€ et celui consacré à la facture d'énergie à 14,6 M€.

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 17,8 M€, en diminution de 0,1 M€ par rapport au BP 2025, et incluent :

- **l'entretien des équipements publics et des espaces collectifs du forum des Halles**, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 9,0 M€ ;
- des subventions versées au titre du **soutien aux organismes publics d'urbanisme** à hauteur de 7,9 M€ (montant stable par rapport au BP 2025), dont 5,6 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), 2,1 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,2 M€ pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- **des frais d'études et des charges de fonctionnement** concernant des opérations d'urbanisme pour 0,6 M€ ;
- des **dépenses d'opérations foncières** (0,2 M€), qui permettent de prendre en charge les frais d'avocats, d'huissiers et commissions d'agences dans le cadre d'acquisitions et de prises à bail.

Les dépenses relatives aux **espaces verts urbains** représentent 17,2 M€. Au sein de ce budget, les **dépenses d'entretien** s'élèvent à 14,3 M€ (dont 4,7 M€ pour les parcs et jardins et 4,6 M€ pour les arbres et les bois) et 2,8 M€ sont consacrés aux **dépenses d'arrosage**.

La **politique de la ville** bénéficie de 4,9 M€. Ces dépenses correspondent au subventionnement des associations et acteurs de terrain qui contribuent, dans les quartiers prioritaires, à l'action municipale en lien avec l'aménagement des territoires et l'habitat.

18,5 M€ sont alloués aux politiques de l'habitat, soit une hausse de 2,3 M€ par rapport à 2025.

Le budget des politiques de l'habitat recouvre essentiellement la gestion du parc privé de la collectivité, les aides au secteur locatif et au verdissement du parc résidentiel parisien. La hausse par rapport au BP 2025 s'explique par déploiement du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) porté et financé par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), voir ci-après « recettes de fonctionnement ».

La **gestion du parc privé** de la collectivité représente un budget de 7,6 M€. Ces dépenses comprennent le paiement des taxes locales, des fluides et de l'entretien.

La **transition énergétique du parc résidentiel parisien** représente 4,4 M€, dédiés au programme « Eco-rénovons Paris », en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2025. Ce programme est un dispositif d'accompagnement et de subventionnement à destination des copropriétés parisiennes souhaitant bénéficier d'un appui personnalisé et gratuit vers la rénovation énergétique et environnementale. Les paramètres fixés pour l'attribution des aides concilient performance énergétique et critères sociaux.

Les **autres aides à l'amélioration de l'habitat privé** s'élèvent à 5,6 M€ et sont en hausse de 1,9 M€ par rapport au BP 2025. Les subventions aux associations du secteur s'élèvent à 4,3 M€ et comprennent le déploiement du SPRH avec le financement de l'espace conseil France rénov' (ECFR) parisien (+2,0 M€). Les opérations d'amélioration de l'habitat visant à accompagner les copropriétés fragiles dans la lutte préventive contre l'habitat dégradé représentent 1,1 M€. Les dispositifs « Multiloc » et « Louez Solidaire » s'établissent à 0,1 M€.

Les crédits alloués au financement des **aires d'accueil des gens du voyage** sont stables à 0,5 M€. Cette dépense comprend des contrats de prestation de services pour l'accompagnement social des usagers, ainsi que pour la gestion des deux aires d'accueil situées dans les bois de Vincennes (12^e) et de Boulogne (16^e).

Les crédits alloués à l'**aide à l'accession à la propriété** représentent 0,3 M€, montant stable par rapport au BP 2025.

Enfin, 0,1 M€ est consacré aux études ainsi qu'à la **maîtrise d'œuvre urbaine et sociale** (Mous) pour l'accès au logement des personnes et familles défavorisées.

Le budget dédié aux équipements d'information et de communication sur la voie publique s'élève à 0,3 M€.

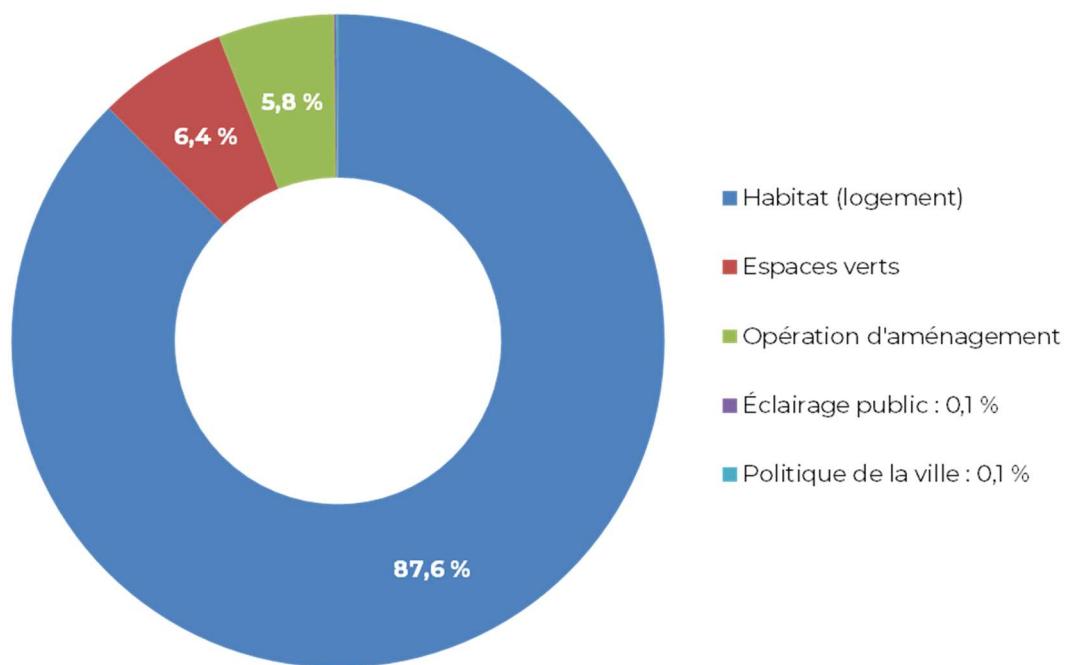
Ce montant correspond au fonctionnement des journaux électroniques d'information (JEI).

Enfin, les services communs représentent une dépense de 5,8 M€, en baisse de 1,0 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement afférentes à l'aménagement des territoires et à l'habitat s'élèvent à 66,1 M€, en hausse de 5,9 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes relatives à l'habitat et au logement s'élèvent à 57,9 M€ en 2026, en augmentation de 3,9 M€ par rapport au BP 2025.

Les **recettes de loyers** s'établissent à 55,2 M€, en augmentation de 1,9 M€ par rapport au BP 2025. Cette hausse concerne plus spécifiquement la part annuelle des loyers capitalisés au titre des baux emphytéotiques signés en 2025 qui s'élève à 3,0 M€ en 2026. Les autres recettes liées aux prises à bail d'immeubles restent stables.

Les **autres recettes liées à la politique de l'habitat et du logement** s'élèvent à 2,7 M€. L'augmentation de 2,0 M€ par rapport à l'année précédente correspond à la compensation par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) des dépenses allouées à l'accompagnement des propriétaires dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH). S'y ajoutent des recettes d'ingénierie versées par l'Anah au titre de sa participation à la prise en charge du coût des opérations d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre (0,7 M€).

8,2 M€ sont inscrits au titre de la politique d'aménagement des territoires.

Les recettes liées aux **espaces verts urbains** s'élèvent à 4,3 M€ en 2025 augmentent de 2,0 M€ rapport au BP 2025.

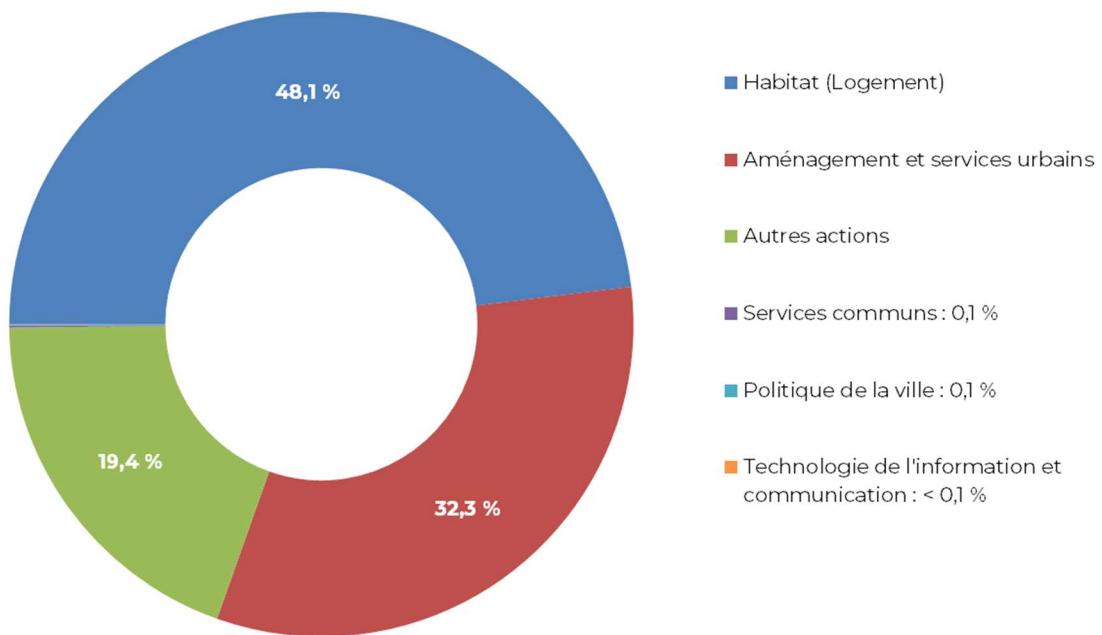
Les recettes liées aux **opérations d'aménagement** représentent 3,1 M€ et recouvrent les taxes d'aménagement perçues par la Ville, à hauteur de 2,0 M€, ainsi que les excédents des opérations d'aménagement, pour 1,1 M€. Ce montant reste stable par rapport au BP 2025.

Les **autres recettes d'aménagement** représentent 0,9 M€. Il s'agit principalement du remboursement par la société civile du forum des Halles de Paris de sa quote-part des dépenses de fonctionnement de la canopée (sécurité incendie, nettoyage, maintenance, fluides).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'aménagement des territoires et l'habitat s'élèvent à 755,6 M€, contre 768,0 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



Les investissements en faveur de l'habitat et du logement se voient allouer une enveloppe de 363,4 M€.

302,1 M€ sont inscrits pour le **logement social**, soit une hausse de 73,5 M€ par rapport au BP 2025, les crédits étant répartis principalement entre :

- 230,0 M€ de **subventions versées aux bailleurs sociaux** (+80,0 M€ par rapport au BP 2025) ;
- 69,3 M€ au titre des **crédits d'aides à la pierre délégués par l'État**.

À ces crédits s'ajoutent 2,8 M€ pour le **rachat en cours de bail des constructions réalisées en propre par les bailleurs sociaux**, dans le cadre des conventionnements réalisés en 2025 et des résiliations de baux qu'ils entraînent.

L'effort de la collectivité en faveur du logement public se traduit également dans les **acquisitions foncières dédiées au logement social**, qui s'élèveront à 135,0 M€ en 2026, dont 120,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 15,0 M€ sur la fonction « Services généraux » (cf. partie 2 et « acquisitions foncières » ci-après). S'y ajoute la capitalisation de la foncière logement abordable à hauteur de 35,0 M€ sur la fonction « Services généraux » (partie 2). Ainsi, le budget d'investissement total alloué au logement public pour 2026 est de 472,1 M€.

L'aide à l'habitat privé s'établit à 52,7 M€. 45,0 M€ sont consacrés à la **rénovation énergétique de l'habitat privé**. Au sein de cette enveloppe, 28,4 M€ concernent la rénovation énergétique dans le

cadre des crédits délégués par l'Etat et 16,6 M€ à la rénovation environnementale dans le cadre du dispositif « Eco-rénovons Paris ». Par ailleurs, 7,7 M€, sont prévus pour l'**aide à l'amélioration de l'habitat privé**. Ces dépenses concernent d'une part les subventions versées à la Soreqa pour l'éradication de l'habitat insalubre (5,0 M€) et pour la transformation de 1 000 chambres de service (0,1 M€), et d'autre part les aides à la rénovation de logements privés dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat dégradé (OHAD) sous forme de subventions aux travaux réalisés par les copropriétés (2,6 M€).

L'entretien du parc privé de la collectivité se voit allouer 8,6 M€. Cette somme comprend notamment 4,0 M€ pour les travaux dans les immeubles communaux et copropriétés, 2,0 M€ pour la rénovation de locaux associatifs rue des Vignoles (20^e) et 2,0 M€ pour les travaux dans les presbytères.

L'aménagement et les services urbains représentent 244,3 M€, dans la continuité des 270,6 M€ inscrits au BP 2025.

Les **opérations d'aménagement sur la voirie** représentent 79,1 M€.

16,9 M€ sont consacrés au réaménagement des **portes de Paris**, dont 15,0 M€ pour la porte de Montreuil (20^e), 1,0 M€ pour la porte de la Chapelle (18^e) et 0,9 M€ pour la porte Maillot (17^e).

15,0 M€ sont prévus pour la poursuite du programme « **Embellir votre quartier** ».

10,0 M€ sont prévus pour la création de nouvelles « **Rues aux écoles** ».

10,0 M€ sont prévus pour le réaménagement de la **place Denfert-Rochereau (14^e)**.

5,8 M€ sont prévus pour la création de **forêts urbaines**, auxquels s'ajoute 1,5 M€ pour celle à réaliser sur le site de l'ancien réservoir de Grenelle (15^e) (inscrite parmi les espaces verts et jardins).

3,0 M€ sont alloués aux **travaux d'aménagement** et de végétalisation du canal Saint-Martin (10^e), 2,5 M€ sont dédiés au réaménagement de la place Félix Eboué (12^e), 2,5 M€ aux travaux rue du Faubourg Saint-Honoré (8^e), 2,0 M€ au réaménagement de la place de la Concorde (8^e), 2,0 M€ à la mise en conformité des carrefours et 1,5 M€ aux travaux boulevard de la Chapelle (18^e).

Les **opérations d'urbanisme** et les **participations aux zones d'aménagement concerté** (ZAC) représentent 77,6 M€, contre 109,4 M€ au BP 2025. Ces crédits sont répartis entre :

- 40,6 M€ pour **les participations aux grands projets d'aménagement et les subventions d'urbanisme**. 36,0 M€ sont prévus pour l'acquisition d'emprises publiques dans le périmètre de la ZAC Paris rive gauche (13^e). 3,6 M€ sont prévus pour les études et les frais d'honoraires, dont 1,8 M€ pour les études de réaménagement de la porte de la Villette (19^e). Les participations dans le cadre de la ZAC Clichy-Batignolles (17^e) représentent 0,6 M€ et les dépenses de réaménagement du quartier de la Goutte d'Or (18^e) 0,3 M€ ;
- 37,0 M€ pour **les participations aux bilans de voirie des opérations d'aménagement**. 27,0 M€ concernent les participations pour la voirie au sein de la ZAC Paris rive gauche (13^e), 6,5 M€ celles pour la ZAC porte de Vincennes (12^e), 2,4 M€ celles pour la ZAC Gare des Mines Fillettes (18^e) et 1,1 M€ celles pour le secteur des orgues de Flandres (19^e).

Les **espaces verts et parcs et jardins** se voient consacrer 50,8 M€, après 54,3 M€ au BP 2025.

8,0 M€ sont mobilisés pour la **végétalisation des quartiers**, permettant notamment la création de nouvelles rues-jardins décidées par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre de la votation citoyenne de 2025.

4,0 M€ sont notamment consacrés aux travaux d'extension du parc Suzanne Lenglen (15^e) sur l'emprise actuelle de l'héliport, 3,9 M€ à la création du nouveau parc de la ZAC Python-Duvernois (20^e), 3,2 M€ aux espaces verts dans le périmètre de la porte de Vincennes (12^e), 3,0 M€ à l'ouverture au public du jardin du Val de Grâce (5^e), 2,9 M€ aux espaces verts du quartier Charles Hermite dans la ZAC Gare des Mines Fillettes (18^e), 1,6 M€ à la rénovation du square Louise Michel (18^e) et 1,5 M€ au jardin de l'îlot Riquet (19^e).

Sont par ailleurs prévus 9,1 M€ pour ***l'entretien et l'équipement***, dont l'entretien des espaces verts de proximité (6,2 M€), celui des équipements mécaniques (1,8 M€), celui des installations techniques (0,7 M€) et celui des centres de production horticole (0,4 M€).

L'entretien des arbres et des bois se voit allouer 5,8 M€. 3,9 M€ sont inscrits pour le remplacement des arbres d'alignement et la plantation de nouveaux arbres, 0,6 M€ pour la rénovation des réseaux d'eau non potable dans les bois, et 0,3 M€ pour la renaturation et la réappropriation de 30 hectares dans les bois de Vincennes et de Boulogne. L'entretien des bois de Vincennes et de Boulogne sont chacun doté de 0,5 M€.

30,1 M€ sont inscrits au titre de l'**éclairage public**.

4,3 M€ sont inscrits au titre des **services communs** des espaces verts et des bois, dont 2,0 M€ pour la rénovation énergétique des **locaux professionnels**, 0,6 M€ pour l'achat de matériel, d'équipements informatiques et de mobilier, 0,5 M€ pour les locaux sociaux dans la ZAC Chapelle-Charbon (18^e) et 0,5 M€ pour les locaux sociaux du cimetière du Père Lachaise (20^e).

L'opération des Halles se voit attribuer 2,5 M€ pour le règlement en 2026 du solde de la convention avec la RATP concernant le pôle RER.

Les acquisitions foncières et les autres actions s'établissent à 146,7 M€.

Ce montant est réparti entre les postes suivants :

- les **acquisitions foncières pour le logement social**, d'un montant de 135,0 M€, sont réparties entre les fonctions « Aménagement » (120,0 M€) et « Services généraux » (opérations non ventilées) (15,0 M€) pour les crédits qui concernent les opérations financières ;
- 25,6 M€ sont inscrits pour les **opérations foncières**, conformément à la programmation des acquisitions foncières ;
- 1,1 M€ est inscrit au titre de l'**entretien des Halles (Paris Centre)**.

Enfin, les autres services communs (0,7 M€), la politique de la Ville (0,5 M€) et les journaux électroniques d'information (0,1 M€) se voient attribuer 1,2 M€.

Ces montants permettent de couvrir notamment les dépenses liées à l'élaboration des documents d'urbanisme (0,5 M€) ainsi que les subventions au titre de la politique de la Ville (0,4 M€).

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement liées aux politiques de l'aménagement des territoires et l'habitat s'élèveront à 174,7 M€, en hausse de 9,1 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes de **cessions foncières** s'élèveront à 85,0 M€.

72,6 M€ de recettes sont attendues concernant la **politique du logement**. Au titre du **logement social**, 44,2 M€ sont prévus au titre des versements de l'État dans le cadre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre, en progression de 2,0 M€ par rapport au BP 2025. 28,4 M€ sont également

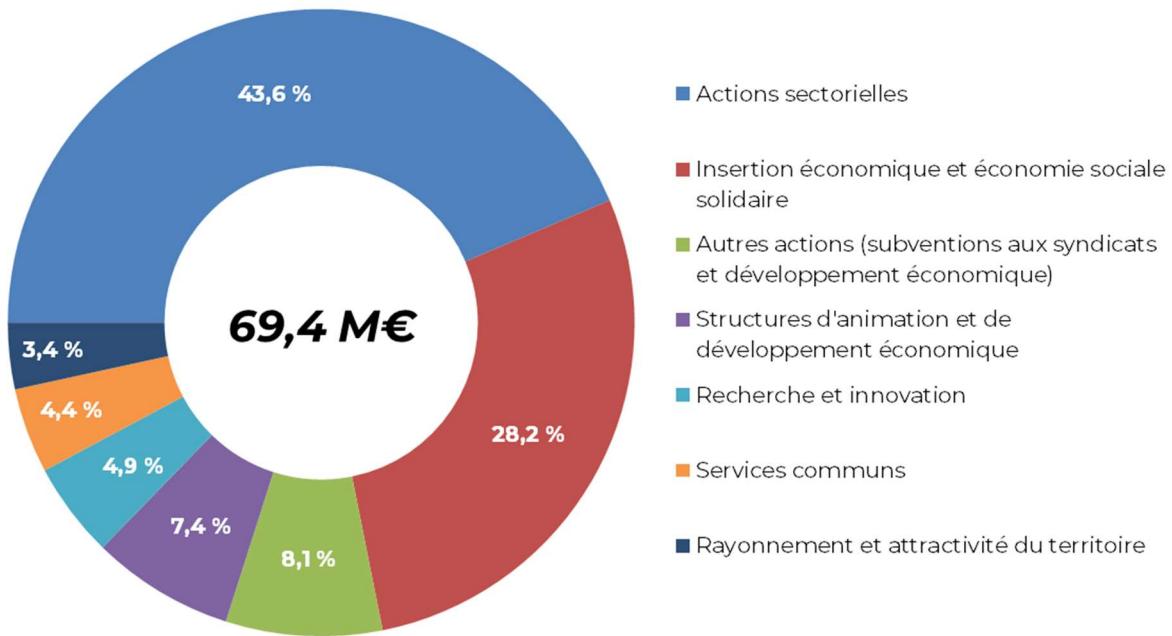
prévus pour la rénovation énergétique de l'**habitat privé**, en hausse de 10,0 M€ par rapport au BP 2025.

15,6 M€ sont inscrits dans le cadre des **opérations d'urbanisme, d'aménagement des espaces verts et de la voirie**. Ces recettes incluent notamment des cofinancements à hauteur de 3,4 M€ pour les travaux dans le secteur de la porte de la Chapelle (18^e), 3,0 M€ pour la création d'un nouveau jardin public au Val de Grâce (5^e), 3,0 M€ de financements d'Enedis pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité, 2,3 M€ de cofinancements pour les projets de forêts urbaines et 1,3 M€ de participation de l'ambassade des États-Unis aux travaux de rénovation de la rue Boissy-d'Anglas (8^e).

Enfin, 1,5 M€ est attendu au titre de **mouvements techniques** de déconsignation de sommes immobilisées dans le cadre de projets d'acquisitions.

(6) Action économique

Budget consolidé consacré à l'action économique – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
dont masse salariale		53,4	44,5
Dépenses d'investissement		12,7	12,8
Recettes de fonctionnement		24,0	24,9
Recettes d'investissement		208,9	216,9
		42,5	0,0

Dépenses de fonctionnement

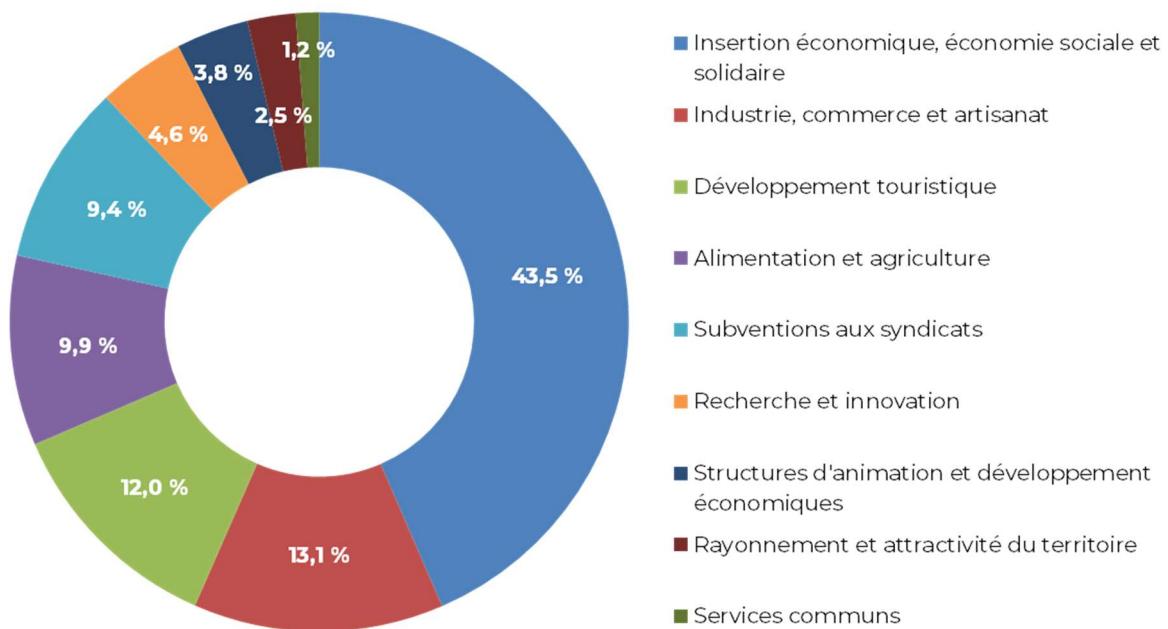
Le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 44,5 M€, dont 12,8 M€ au titre de la masse salariale.

Le solde de la fonction « Action économique » s'établit à zéro poste puisqu'aucune création ni mouvement budgétaire n'est pris en compte.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique sur le territoire parisien s'élèvent à 31,8 M€, en baisse de 8,9 M€ par rapport au BP 2025 à la suite

principalement du transfert de la subvention versée au Forum des images vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs ».

Dépense de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 13,8 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

Les dépenses en faveur de l'**insertion économique** s'élèvent à 11,2 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2025. L'augmentation en 2025 de 1,5 M€ de la subvention à la Mission locale de Paris pour compenser le désengagement de la Région Île-de-France est reconduite. Ces crédits visent à soutenir les opérateurs de l'emploi et de la formation ainsi que les associations conduisant des actions dans ce secteur.

Les crédits consacrés au **soutien à l'économie sociale et solidaire** s'élèvent à 2,5 M€ (-0,1 M€).

Enfin, l'**insertion économique au travers de l'agriculture durable** bénéficie d'une inscription de 0,1 M€ pour poursuivre les formations aux métiers de l'agriculture.

Les dispositifs ciblés sur des actions sectorielles (industrie, commerce, artisanat, agriculture, alimentation et tourisme) représentent un budget de 11,1 M€ en 2025, en diminution de 2,7 M€ par rapport au BP 2025 en raison principalement de la non reconduction des indemnités liées à la crise sanitaire de la Covid-19.

4,2 M€ sont prévus au titre des **dépenses liées à l'industrie, au commerce et à l'artisanat**. Ces crédits financent l'**aide versée aux kiosquiers** lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur à 262 K€ sur le volet « presse » de leurs ventes (1,8 M€) ainsi que diverses **animations commerciales** (1,6 M€) telles que la fête des marchés et le festival des cuisines de rue, l'entretien des dix marchés couverts, et les **illuminations de Noël** (0,8 M€), notamment dans les quartiers populaires.

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement touristique**, qui correspondent essentiellement au versement de la subvention à l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), représentent 3,8 M€ en 2026.

3,2 M€ sont consacrés au **développement de l'agriculture urbaine et d'une alimentation solidaire et écologique**. Ces crédits couvriront notamment les dépenses relatives à la Ferme de Paris, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux formations en agriculture durable délivrées par l'École du Breuil, ainsi que des subventions et des actions de mobilisation des acteurs du secteur de l'alimentation durable et le projet « Seine nourricière ».

Les dépenses liées à la recherche et à l'innovation représentent 1,5 M€, en baisse de 5,7 M€ par rapport au BP 2025 à la suite principalement du transfert du Forum des images vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs ».

Le soutien aux structures de recherche et à l'innovation s'établit à 0,9 M€ et le financement de l'Institut des études avancées (IEA) à 0,6 M€.

Les subventions versées aux unions départementales syndicales représentent 3,0 M€, montant stable par rapport à l'année dernière.

Les dépenses en faveur des structures d'animation et de développement économique s'établissent à 1,2 M€.

Ce montant correspond à la subvention versée à Paris&Co, agence d'innovation commune de la métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris.

0,8 M€ est alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

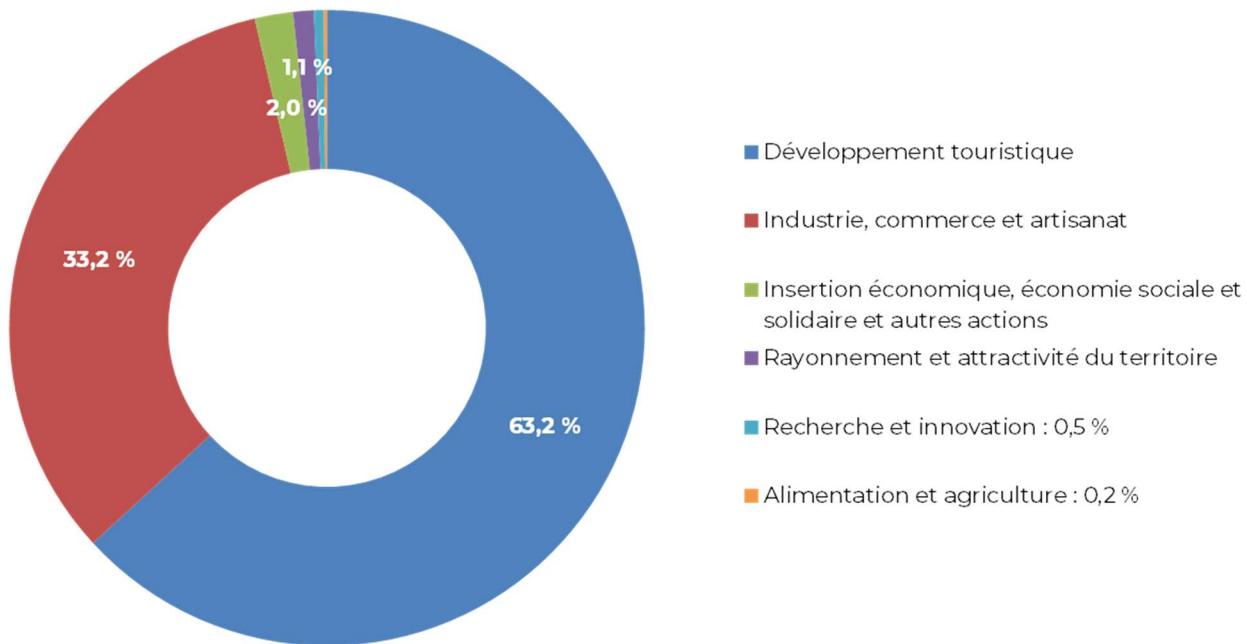
Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la foire du Trône et de la fête à Neuneu.

Enfin, les dépenses consacrées aux services communs s'élèvent à 0,4 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 216,9 M€, en hausse de 8,0 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes attendues au titre de la **taxe de séjour** s'élèvent à 137,0 M€, en hausse de 2,0 M€ par rapport au BP 2025.

Les **autres recettes sectorielles (industrie, commerce, artisanat, agriculture, alimentation et tourisme)** s'élèvent à 72,3 M€, en augmentation de 4,2 M€ par rapport au BP 2025. Le produit attendu des **droits de voirie** s'établit à 49,0 M€. 15,3 M€ correspondent aux **activités sur l'espace public**. Ces recettes sont tirées de la redevance au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires versée par le prestataire Médiakiosk, de diverses redevances de concessions, du produit des ventes des vides greniers, ainsi que des recettes issues d'évènements comme les défilés de mode. Les recettes relatives aux **métiers d'art** restent stables à 5,2 M€. Enfin, les **redevances attendues au titre des marchés couverts et découverts** s'établissent à 2,4 M€ et les recettes relatives à **l'agriculture urbaine et à l'alimentation durable** à 0,4 M€.

Les recettes attendues au titre des **revenus d'activité économique des immeubles** s'élèvent à 4,2 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport au BP 2025.

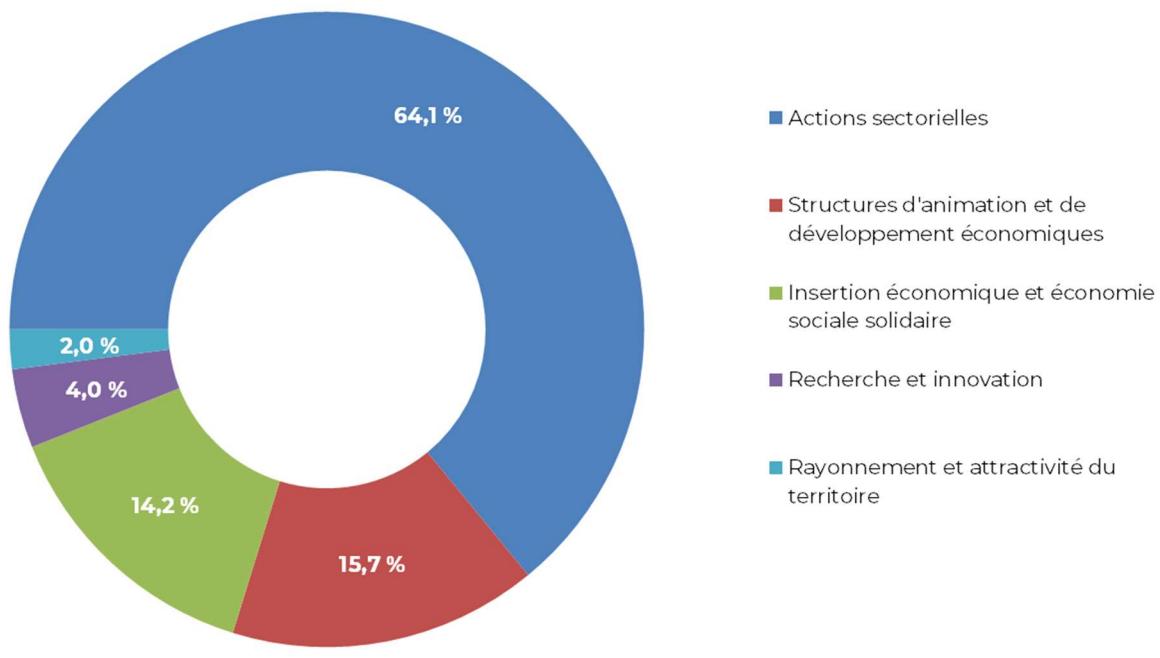
Les recettes liées aux **fêtes foraines et attractions** s'établissent à 2,3 M€, stables par rapport au BP 2025.

Enfin, les recettes au titre de **la recherche et l'innovation** atteignent 1,1 M€ (+0,6 M€).

Dépenses d'investissement

L'investissement pour l'action économique représente 24,9 M€ en 2026, contre 24,0 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



15,9 M€ sont dédiés aux actions sectorielles (industrie, commerce, de l'artisanat, agriculture, alimentation et tourisme).

7,0 M€ sont inscrits sur la fonction « Action économique » au titre du **compte foncier commerces**, mis en place pour permettre de préempter des locaux commerciaux dans le cadre de la politique de redynamisation commerciale de la Ville. À ce montant s'ajoute 1,0 M€ inscrit en « Opérations financières » (crédits non ventilés présentés dans la partie 2 du présent rapport).

2,3 M€ sont consacrés à **l'agriculture urbaine durable**, sous forme principalement de subventions, dont 0,5 M€ consacré à la Ferme de Paris et 0,3 M€ pour financer des actions en faveur de la sortie du plastique. 1,9 M€ sont inscrits afin de développer l'implantation de **commerces d'alimentation durable** sur le territoire parisien, notamment pour les restaurants et épiceries durables (0,9 M€), les lieux de transformation alimentaire (0,5 M€) et la logistique des circuits courts (0,4 M€).

Les dépenses de modernisation et de développement des **commerces et marchés** parisiens s'élèvent à 2,3 M€ en 2026, après 3,5 M€ au BP 2025. 1,5 M€ est alloué aux **kiosques** et 0,8 M€ est prévu pour **l'entretien des marchés de quartier**.

Les crédits inscrits au titre du **soutien à l'industrie et à l'artisanat** représentent 2,1 M€, dont 1,0 M€ de subventions à des projets immobiliers pour l'artisanat, 0,5 M€ pour soutenir les libraires, les disquaires et les galeries, 0,5 M€ pour les études de rénovation des Frigos (13^e) et 0,1 M€ pour le ravalement des ateliers de Paris.

0,4 M€ est destiné à la transition vers le développement durable du secteur du **tourisme**.

3,9 M€ sont prévus pour les structures d'animation et de développement économiques, contre 1,3 M€ en 2025.

Les crédits sont dédiés à des projets d'innovation sociale (3,7 M€), en particulier le tiers-lieu solidaire « Les Amarres » dans le 13^e arrondissement, ainsi qu'au « Paris Région innovation Lab » (0,2 M€).

L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire bénéficient de 3,5 M€ (après 3,9 M€ en 2025).

1,4 M€ est consacré à la création de ressourceries et à l'accompagnement de la filière de la consigne et du **réemploi**. 0,3 M€ est prévu pour la modernisation et la transition écologique du secteur de l'économie sociale et solidaire.

1,0 M€ est inscrit dans le cadre du **programme « Fabriqué à Paris »** pour le développement de lieux de production locale et 0,7 M€ pour les **dépenses d'entretien et de rénovation de la Bourse du travail**.

Les **dispositifs dédiés à l'insertion économique et à la formation** dans le secteur de l'agriculture durable représentent 0,2 M€.

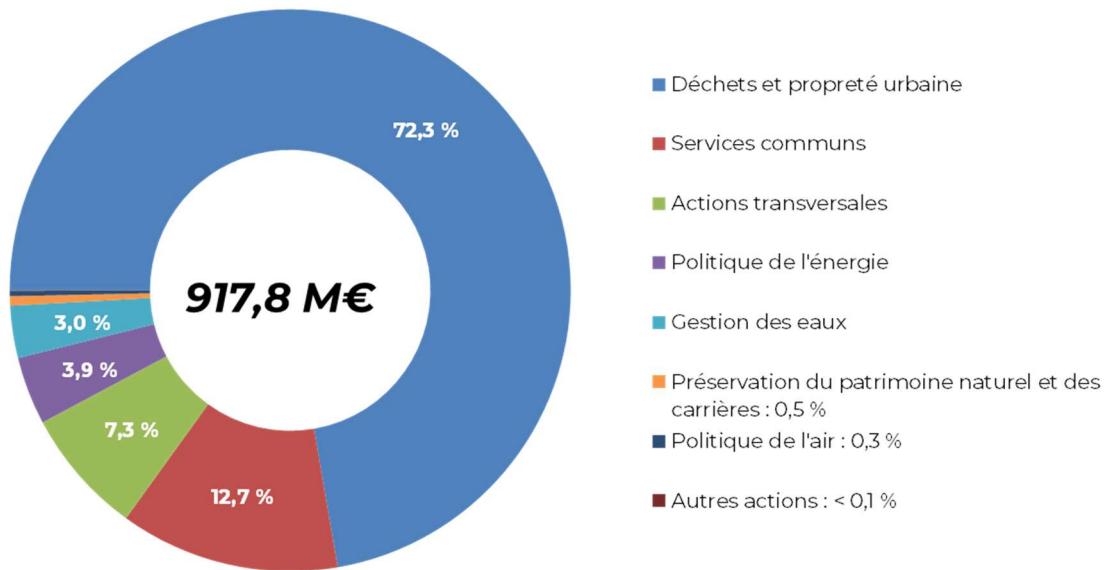
1,0 M€ est consacré au fonds de soutien à la recherche.

0,5 M€ est alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire parisien.

0,4 M€ servira à financer les illuminations des Champs Elysées (8^e) et 0,1 M€ la restauration et l'entretien des chalets dans les espaces verts.

(7) Environnement

Budget consolidé consacré à l'environnement – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
dont masse salariale		806,3	806,7
Dépenses d'investissement		381,6	392,2
Recettes de fonctionnement		110,2	111,0
Recettes d'investissement		831,9	853,1
		2,0	15,8

Dépenses de fonctionnement

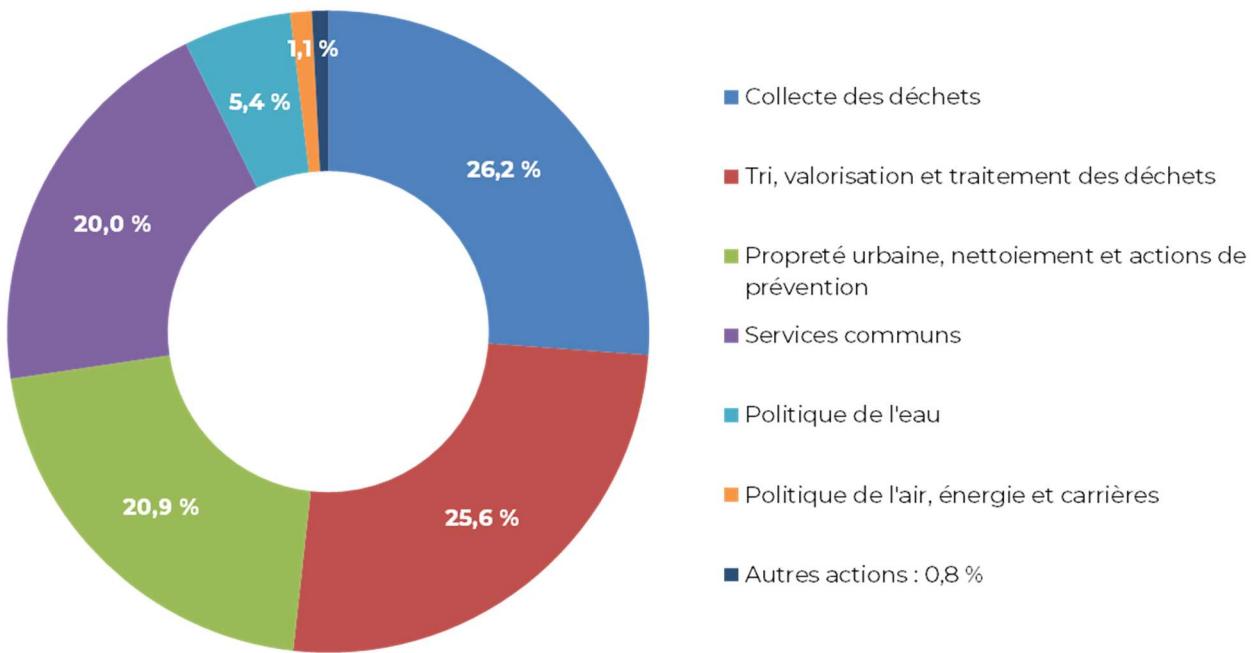
Le budget de fonctionnement consacré à l'environnement s'élève à 806,7 M€, dont 392,2 M€ au titre de la masse salariale.

Au titre des renforts, neuf postes sont créés à la direction de la propreté et de l'eau pour les équipes « Urgence propreté » de l'après-midi.

Au total, avec 9 créations, un solde des transferts de -16 postes dont -17 vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » et +1 depuis la fonction « Services généraux », et 2 redéploiements, le solde de la fonction « Environnement » s'établit à -9 postes.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'établit à 414,5 M€, en baisse de 10,2 M€ par rapport au BP 2025 compte tenu notamment de la réduction du coût des déchets en raison de la baisse tendancielle de la quantité de déchets produits par les Parisiennes et les Parisiens.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



Les dépenses dédiées à la collecte, au tri, à la valorisation des déchets ainsi qu'à la propreté urbaine représentent 301,1 M€.

Le premier poste de dépenses concerne **la collecte des déchets** pour un montant de 108,5 M€, en diminution de 1,3 M€ par rapport au BP 2025. Il s'agit pour l'essentiel d'effets de périmètre (-1,1 M€), la nomenclature budgétaire ayant été modifiée. Les **prestations de collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux** représentent 74,2 M€ et la **collecte du verre** 11,1 M€ (montants stables par rapport au BP 2025). Les crédits alloués aux stations de tri **Trilib'** sont en diminution de 0,4 M€ pour s'établir à 9,9 M€. De même, les dépenses consacrées aux **espaces de tri** (5,8 M€) diminuent de 0,6 M€ grâce à la fin de l'apport dans les déchetteries parisiennes des déchets de chantier. Le montant des crédits consacrés à la gestion des **bacs de collecte** s'établit à 5,2 M€ (-0,2 M€) grâce à la passation de nouveaux marchés aux prix plus compétitifs. Ces crédits financent également les prestations de **collecte des bio-déchets** des marchés alimentaires et de l'ensemble des sites producteurs sans conditions de seuil (restaurants administratifs, écoles, crèches, etc.) pour 2,3 M€ (montant stable par rapport au BP 2025).

La **contribution versée au Syctom** (syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) atteint 106,0 M€, en diminution de 13,0 M€ par rapport au BP 2025 en raison de deux facteurs : les tonnages de déchets collectés dans le territoire parisien diminuent chaque année (dans le cadre du PLPDMA – plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés – de la Ville de Paris) et la reprise des excédents par le syndicat dans le cadre de son BP 2026, lui permettant de maîtriser ses tarifs, au bénéfice de toutes les collectivités adhérentes.

Les dépenses relatives aux **actions en matière de propreté** s'élèvent à 65,7 M€. Les dépenses consacrées à la collecte des **corbeilles de rue** sont reconduites à 16,8 M€. Les autres dépenses incluent les crédits consacrés au **nettoiement mécanique des chaussées et des trottoirs** (15,9 M€) ainsi que les contrats de prestation de service au titre des **sanitaires publics** pour 11,5 M€, en baisse de 1,5 M€ puisque la Ville ne loue plus les sanisettes mais en est propriétaire, et les **autres prestations de propreté urbaine** pour 10,6 M€. Elles financent également l'**enlèvement des graffitis** et la remise en peinture du mobilier urbain (6,4 M€), le **nettoiement des berges de Seine** (2,0 M€), l'eau non potable utilisée pour le **nettoiement de la voirie** (1,3 M€), **les marchés de nettoiement assurés par des**

entreprises d'insertion dans les arrondissements (1,1 M€), ainsi que des **actions de sensibilisation à la propreté** (0,1 M€).

Enfin, 19,5 M€ (+0,5 M€ par rapport au BP 2025) sont consacrés aux **missions de collecte et de propreté effectuées en régie**, dont 12,5 M€ pour l'entretien et le fonctionnement des véhicules, et 7,0 M€ pour l'outillage, les équipements ainsi que les locaux et terrains utilisés par ces services.

S'y ajoute 1,5 M€ au titre du **plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** afin de renforcer la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens aux actions de recyclage, de tri et de valorisation des déchets.

Conformément aux dispositions adoptées en loi de finances pour 2019, l'**état spécial sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)** annexée au BP 2026 intègre les dépenses de fonctionnement et de masse salariale du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, les dépenses de prévention de ces déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique (mission de propreté urbaine de la direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris) non couvertes par le produit de la taxe de balayage. S'y ajoute une quote-part des dépenses des directions ou services transversaux de la collectivité qui contribuent directement au service public de collecte et de propreté urbaine, à savoir :

- les dépenses de masse salariale de la direction des ressources humaines correspondant à la gestion des personnels concernés et de leurs carrières, ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant à leur formation professionnelle et continue, aux accidents du travail, à l'action sociale et à la restauration collective ;
- les dépenses de masse salariale de la direction des finances et des achats correspondant au suivi budgétaire et comptable de ces activités, ainsi qu'à la passation des marchés publics et à la gestion des achats afférents ;
- les dépenses de la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports correspondant à l'habillement et à l'équipement des personnels, ainsi qu'à la location des locaux occupés par les services concernés ;
- les dépenses de la direction des constructions publiques et de l'architecture correspondant aux fluides (électricité, gaz, etc.) pour les services concernés.

Les dépenses prévues pour les services communs s'élèvent à 83,0 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport au BP 2025.

Les crédits consacrés aux fluides des **bâtiments administratifs** (électricité, gaz et chauffage urbain principalement) augmentent de 2,0 M€ pour s'établir à 82,0 M€. Les **autres dépenses** des services support s'élèvent à 1,0 M€ (-0,3 M€).

Les actions menées en matière de gestion des eaux représentent 22,4 M€, montant stable par rapport au BP 2025.

La part la plus importante de ces crédits correspond à la **contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement**, au titre de la gestion des eaux pluviales, stable à 18,2 M€. 2,3 M€ sont versés à la métropole du Grand Paris dans le cadre de la compétence transférée de **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi)**. La **contribution de la Ville au budget de fonctionnement de l'établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs** s'établit à 2,0 M€.

3,4 M€ sont prévus pour les actions transverses.

Ce montant inclut 3,0 M€ au titre notamment de l'exploitation des **ombrières** pour lutter contre les fortes chaleurs estivales, des subventions versées à **divers acteurs de l'environnement** (AirParif, BruitParif, Agence parisienne du Climat et soutien à la biodiversité), des études et des diagnostics de performance énergétique. 0,4 M€ est consacré, comme l'an passé, au **financement de la sortie du**

plastique à usage unique (PUU). Les actions mises en œuvre incluent la participation de la Ville au nettoyage de la Seine sur les sites de baignade, ainsi que des études et des réflexions sur l'évolution du fleuve.

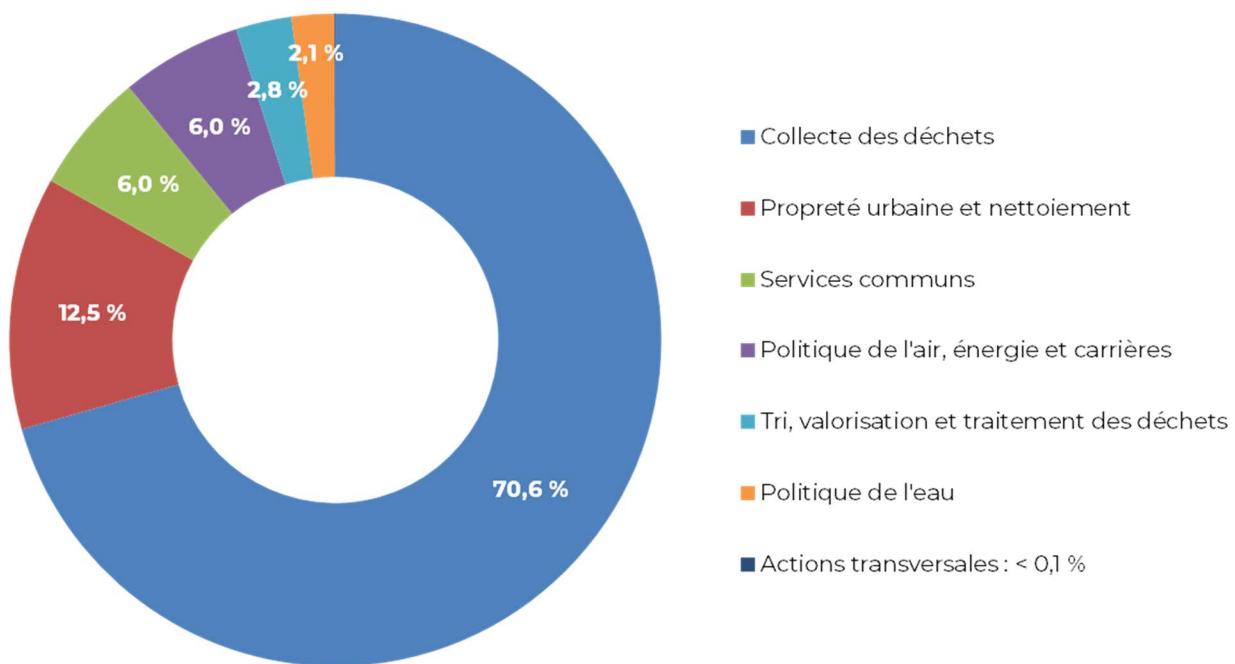
Enfin, 4,5 M€ sont alloués au suivi des concessions d'énergie, soit +3,2 M€ par rapport au BP 2025 dans le contexte du renouvellement du contrat de concession du réseau de chaleur urbaine.

Ce montant correspond à l'indemnisation du candidat non-retenu à la suite de la remise en concurrence du contrat, ainsi qu'au financement des études techniques accompagnant la fin du contrat précédent (fiabilisation de la valeur des actifs repris par la Ville).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au titre de l'environnement s'établissent à 853,1 M€, en progression de 21,1 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 732,6 M€, en progression de 13,8 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes liées à la **collecte de déchets** représentent 602,2 M€, dont 580,8 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)**, dont le taux reste inchangé depuis 2010. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (RDNM)** s'établit à 21,0 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport au BP 2025 en raison de la réforme intervenue au 1^{er} avril 2025, visant à responsabiliser les professionnels producteurs de déchets en favorisant le tri sélectif. S'y ajoutent notamment les recettes relatives aux **autres prestations de collecte** pour 0,4 M€, incluant la mise à disposition de bacs de collecte.

Les **recettes concernant la propreté urbaine et le nettoiement** atteignent 106,7 M€, dont 106,0 M€ au titre de la **taxe de balayage** et 0,7 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine**, correspondant principalement aux frais de nettoyage et de remise en état facturés aux entreprises qui déplacent illégalement des campagnes d'affichage publicitaire.

23,5 M€ sont prévus en recettes **au titre du tri et de la valorisation des déchets**, montant en augmentation de 5,0 M€ par rapport au BP 2025. Les versements à la Ville d'éco-contributions perçues par différents éco-organismes à l'appui de son action pour la collecte et le tri des déchets augmentent de 3,8 M€, tandis que les versements et les subventions issues du Système progrescent de 1,2 M€.

Enfin, 0,1 M€ est prévu en revenus des immeubles pour les **locaux et terrains mis à disposition**.

51,0 M€ sont attendus en recettes concernant les services communs (+4,1 M€), principalement au titre des fluides des bâtiments (50,5 M€), correspondant aux remboursements effectués depuis les états spéciaux d'arrondissement pour les équipements de proximité.

La politique de l'énergie représente 49,7 M€ de recettes, en hausse de 3,0 M€ par rapport au BP 2025.

Ces recettes regroupent les **redevances des concessions** de gaz et d'électricité (37,3 M€) et de réseau de chaleur et de froid (12,4 M€).

Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux représentent 18,1 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

Elles se composent des **remboursements de frais versés par les budgets annexes** de l'assainissement et de l'eau pour 7,8 M€, des **redevances versées par Eau de Paris** pour 6,7 M€, et du remboursement des dépenses pour le **personnel mis à disposition** du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap) pour 3,6 M€.

La préservation du patrimoine naturel et la gestion des risques technologiques représentent une recette de 1,3 M€ (-0,2 M€ par rapport au BP 2025) constituée des participations des communes et départements aux charges de fonctionnement des carrières, ainsi que de la facturation de cartes et de renseignements.

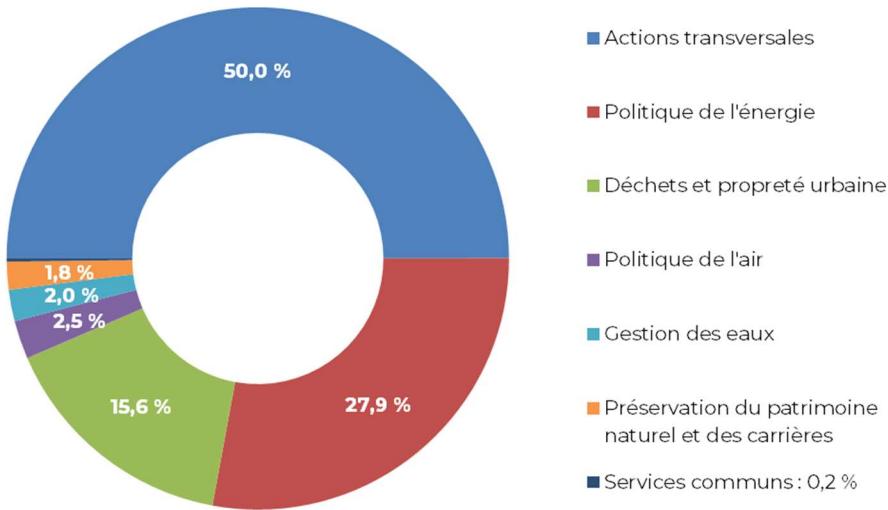
Enfin, 0,4 M€ est inscrit au titre de cofinancements perçus dans le cadre du plan climat air et énergie territorial.

Ce montant inclut notamment des financements européens pour la participation de la Ville au programme de décarbonation des marchés publics ainsi qu'au programme « Quartiers populaires en transition ».

Dépenses d'investissement

Au titre de la fonction « Environnement », 111,0 M€ de crédits d'investissement sont prévus en 2026, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



Les actions transversales rassemblent 55,5 M€, après 57,8 M€ au BP 2025.

Ces crédits permettent la poursuite de la modernisation des **centres thermiques** des bâtiments publics ainsi que les travaux sur les **ventilations** (23,8 M€), le remplacement **de portes et fenêtres** (6,0 M€) et plus largement l'amélioration de la **performance énergétique** (3,0 M€). 13,6 M€ sont prévus pour la poursuite **des contrats de performance énergétique pour les écoles, les collèges et les piscines** (en complément des crédits prévus en fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »). 3,0 M€ sont prévus pour la **production d'énergies renouvelables** et 2,3 M€ sont mobilisés pour les **travaux de rénovation énergétique** à l'intérieur des bâtiments administratifs.

Par ailleurs, 3,0 M€ sont prévus pour le projet « **Paris frais** » visant à lutter contre les îlots de chaleur et 0,6 M€ est alloué au **plan « volets »** afin de financer l'installation de volets aux fenêtres des logements gérés par les bailleurs sociaux et dans les équipements publics.

31,0 M€ sont consacrés à la politique de l'énergie, contre 7,0 M€ au BP 2025.

22,0 M€ sont inscrits pour permettre l'acquisition de la **centrale de cogénération** (production de chaleur et d'électricité) de Vitry-sur-Seine dans le cadre de la fin du contrat de concession de chaleur urbaine actuel. Les crédits concernent par ailleurs **l'expérimentation et le développement de la production d'énergie renouvelable**, à travers notamment la création de boucles d'eau chaude et des études sur les projets de récupération de chaleur, de stockage du carbone ou de géothermie. 6,0 M€ sont ainsi consacrés au projet « **ENR 2030** » et 3,0 M€ à la production photovoltaïque.

La gestion des déchets et de la propreté urbaine bénéficient de 17,3 M€, après 37,9 M€ au BP 2025.

Le budget dédié à l'acquisition de **véhicules de collecte des déchets et de propreté urbaine** s'élève à 9,8 M€, en reconduction du BP 2025.

1,5 M€ est alloué **au tri, à la valorisation et au traitement des déchets**. 0,8 M€ est notamment consacré au réaménagement du site des Invalides (7^e) et 0,6 M€ à la poursuite du déploiement de stations Trilib'.

Le montant dédié au « **plan garages** » s'établit à 1,4 M€. Les travaux prévus en 2026 concernent notamment le garage Romainville (0,9 M€).

1,2 M€ est prévu pour la **rénovation des locaux**, 0,5 M€ pour **l'entretien et la sécurisation des bâtiments techniques** et 0,4 M€ pour la **réhabilitation des installations de ventilation** des locaux des services de gestion des déchets et de propreté.

0,5 M€ est inscrit pour le renouvellement du parc de **corbeilles de rue**, et 0,5 M€ au titre des **dispositifs de sécurité des véhicules** de propreté.

Les crédits consacrés à l'acquisition de **nouvelles sanisettes** s'établissent à 0,3 M€ après 21,0 M€ au BP 2025, le nouveau marché stipulant que la Ville s'en rend propriétaire plutôt que de supporter le coût de la location sur son budget de fonctionnement.

2,8 M€ sont inscrits au titre des investissements en faveur de la politique de l'air.

Cette inscription correspond aux aides versées par la Ville pour le développement de véhicules propres, dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du plan pour la qualité de l'air (PQA) de la Ville de Paris, lequel prévoit notamment des aides financières à destination des particuliers et des professionnels.

Les investissements en faveur de la gestion de l'eau représentent 2,2 M€.

Ces crédits concernent la rénovation du réseau d'eau non potable (2,0 M€) et la conversion de l'arrosage des jardins à l'eau non potable (0,2 M€).

La préservation des carrières se voit consacrer 2,0 M€.

Enfin, 0,2 M€ est alloué pour l'équipement des services communs, en baisse de 0,3 M€ du fait de l'arrivée à terme du projet de relogement Mazas (-0,2 M€).

Recettes d'investissement

Au titre des recettes d'investissement, 15,8 M€ sont prévus sur la fonction « Environnement », après 2,0 M€ au BP 2025.

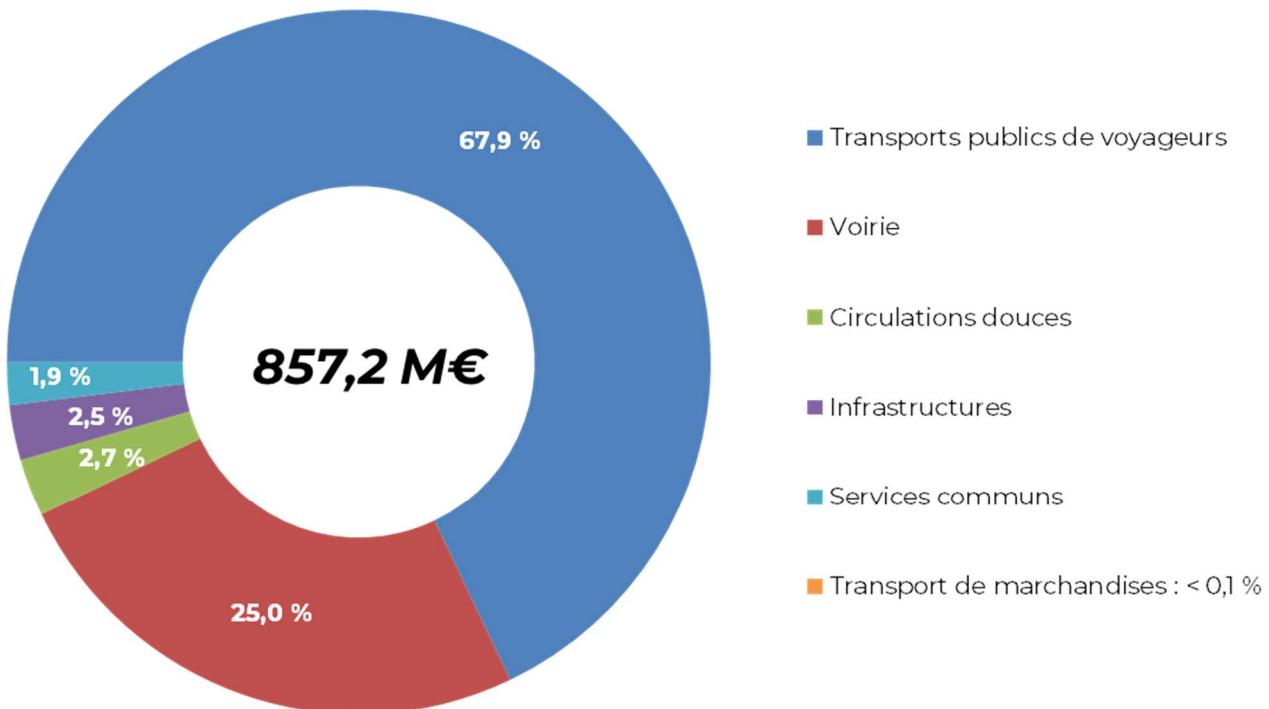
13,9 M€ de subventions sont attendues au titre des **contrats de performance énergétique des écoles et collèges** (recette nouvelle par rapport au BP 2025).

Une subvention de l'éco-organisme Citéo de 0,9 M€ est attendue pour le financement de l'**installation des stations Trilib**.

Enfin, 0,8 M€ est prévu pour financer les **équipements de collecte des déchets alimentaires**, versé sous forme de subvention par le Syctom et l'Ademe.

(8) Transports

Budget consolidé consacré aux transports – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
<i>dont masse salariale</i>		724,4	740,8
Dépenses d'investissement		79,8	81,4
Recettes de fonctionnement		143,9	116,4
Recettes d'investissement		472,7	490,2
		19,6	16,2

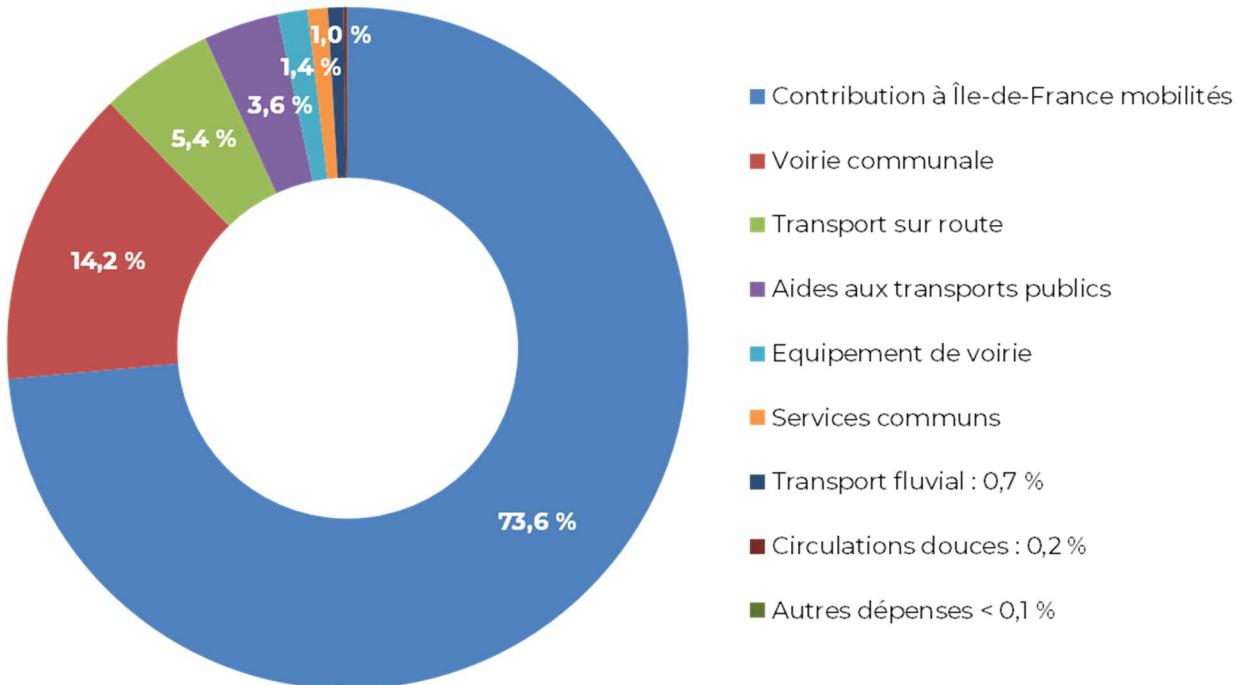
Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré aux transports s'élève à 740,8 M€, dont 81,4 M€ au titre de la masse salariale.

Avec zéro création de poste et un solde des transferts de -6 postes vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs », le solde de la fonction « Transports » s'établit à -6 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 659,4 M€, en hausse de 14,8 M€ par rapport au BP 2025

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



La contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec une inscription de 485,0 M€, en progression de 12,8 M€ par rapport au BP 2025.

Ce montant correspond à l'évolution de la contribution statutaire à IDFM selon les modalités d'indexation prévues par le protocole de financement entre IDFM et l'État signé en septembre 2023, sans aucune concertation avec la Ville de Paris. Il conviendra cependant de prévoir une mise à jour au regard de l'inflation réelle, le calcul au moment de l'adoption du BP 2026 de la Ville de Paris étant basé sur l'inflation prévisionnelle : ainsi, l'écart au détriment de la Ville est estimé à 3,6 M€ au titre de l'année 2025.

Les dépenses qui ont trait à la voirie communale et aux équipements de voirie s'élèvent à 102,9 M€, stables par rapport au BP 2025.

Les dépenses relatives au **stationnement de surface** atteignent 54,6 M€, en hausse de 0,6 M€. Les dépenses liées au contrôle du stationnement payant augmentent de 1,7 M€ pour atteindre 21,0 M€. Les dépenses liées au forfait post stationnement, qui concernent principalement le traitement des dossiers et des recours déposés par les usagers, s'élèvent à 16,0 M€ (-1,1 M€). Les dépenses de fourrières s'élèvent à 6,5 M€. Les dépenses de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans les parkings pour les autocars de tourisme s'élèvent à 5,6 M€. Enfin, les dépenses relatives aux moyens de paiement du stationnement, dont la maintenance des horodateurs, des terminaux de cartes bleues et de paiement mobile, s'établissent à 5,5 M€.

Les **dépenses relatives au patrimoine de voirie** représentent 23,9 M€ dont 15,2 M€ pour l'entretien de la voirie, soit une reconduction du BP 2025.

Les dépenses liées au **stationnement concédé**, qui regroupent les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires, représentent 15,0 M€ et sont stables par rapport au BP 2025.

Les **équipements de voirie** représentent 9,3 M€ (-0,5 M€). La majeure partie de ces dépenses (8,7 M€) concerne l'entretien de la signalisation tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique. Ce poste inclut également 0,6 M€ pour l'entretien du mobilier urbain.

Enfin, les dépenses liées au **maintien de la viabilité** des routes et trottoirs en période hivernale représentent 0,2 M€, comme au BP 2025.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 35,7 M€ (+1,3 M€).

25,0 M€ sont prévus au titre de la participation au **syndicat Agemob** (+1,7 M€ par rapport au BP 2025). 6,7 M€ sont consacrés aux lignes de bus « **Traverses de Paris** » cofinancées par la Ville et IDFM (-0,6 M€). Enfin, 4,0 M€ sont dédiés aux **transports pour les personnes à mobilité réduite (PAM)** (+0,2 M€).

Les mesures favorisant la mobilité des jeunes Parisiennes et Parisiens s'élèvent à 23,5 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2025 compte tenu du taux de recours constaté sur la campagne 2024-2025 et des augmentations tarifaires décidées par IDFM.

Cette inscription recouvre :

- 22,0 M€ pour le remboursement intégral du pass Imagin'R aux **collégiens et lycéens** ;
- 0,8 M€ pour le remboursement intégral du pass **Imagin'R junior** pour les écoliers de 4 à 11 ans ;
- 0,6 M€ pour la contribution de la Ville au dispositif Imagin'R scolaire pour les **élèves boursiers** ;
- 0,1 M€ pour le remboursement de l'**abonnement Vélib'** aux **jeunes âgés de moins de 18 ans** ;
- 0,1 M€ pour le remboursement du pass Navigo aux **jeunes Parisiennes et Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap**.

Les dépenses au titre des services communs s'élèvent à 6,3 M€ au BP 2026 (-0,5 M€ par rapport au BP 2025).

Elles comprennent 1,6 M€ au titre des **déplacements** (prestations assurées par les transports automobiles municipaux et dépenses de carburant), 1,5 M€ pour les **indemnisations amiables** de personnes physiques au titre d'accidents de voirie, 0,5 M€ de **subventions et cotisations**, 0,4 M€ pour les **services support** et 0,2 M€ pour la **communication et l'information sur les chantiers**. Les **autres dépenses**, à savoir les charges immobilières, les frais d'études, de maintenance et d'informatique, représentent 2,2 M€.

Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales représentent 4,9 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2025.

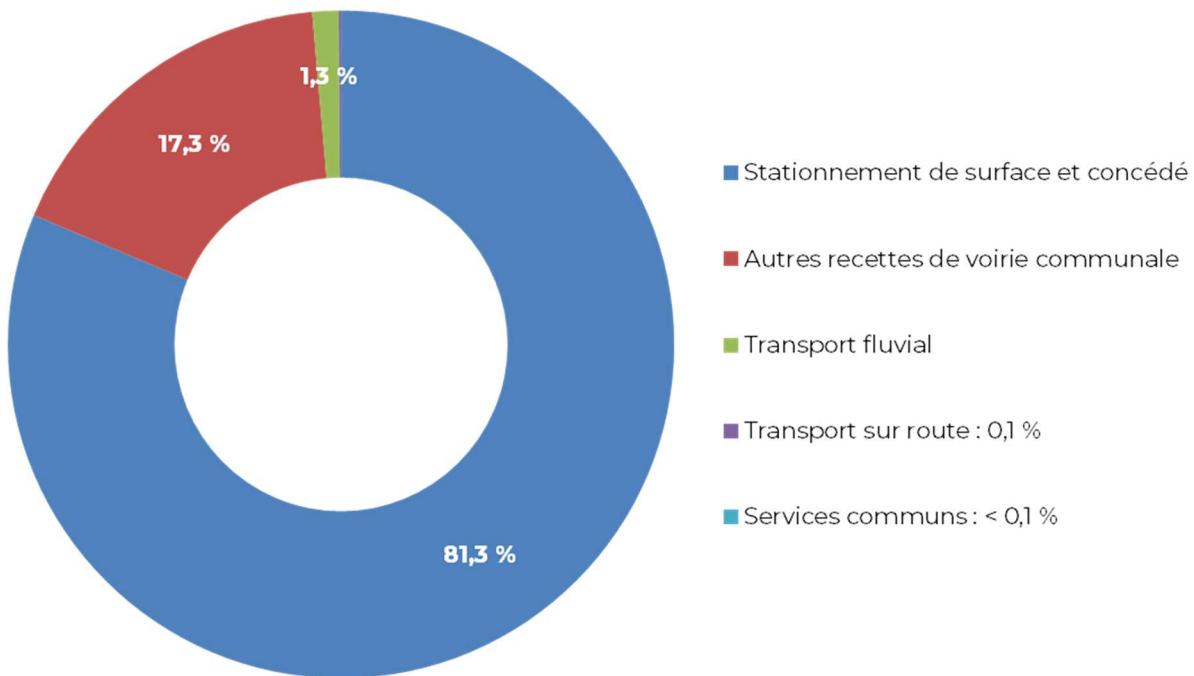
L'entretien et l'exploitation des canaux représentent 2,4 M€, en hausse de 0,3 M€ pour permettre le nettoyage des plans d'eau dans le cadre des baignades estivales dans le bassin de la Villette (19^e) et le canal Saint-Martin (10^e). Le paiement des taxes et contributions est évalué à 2,3 M€ (+0,2 M€). Les services communs prévus à 0,2 M€ restent stables par rapport au BP 2025.

Enfin, les dépenses liées aux circulations douces atteignent 1,1 M€, dont 0,9 M€ consacrés au dispositif « Paris Respire » qui prévoit la fermeture de certaines voies de circulation aux véhicules motorisés le week-end et les jours fériés.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent 490,2 M€.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes de voirie communale s'élèvent à 483,5 M€, en hausse de 16,5 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes au titre du **stationnement de surface** s'établissent à 398,7 M€ (+1,8 M€). Les recettes au titre du stationnement payant atteignent 380,3 M€. Les recettes d'enlèvement et de mise en fourrière sont quant à elles prévues à 18,4 M€.

Les **redevances de stationnement concédé** atteignent 52,0 M€, en hausse de 8,4 M€ par rapport au BP 2025.

Enfin, les recettes liées au **patrimoine et à l'équipement de voirie** s'élèvent à 32,8 M€, en hausse de 6,3 M€ par rapport au BP 2025. Les droits d'occupation du domaine public (20,5 M€) augmentent de 4,9 M€. Les redevances des stations-services (6,5 M€) augmentent de 0,5 M€. 4,7 M€ sont inscrits au titre de l'activité du laboratoire de l'espace public de la Ville de Paris, en hausse de 0,5 M€. S'y ajoute 1,1 M€ d'autres recettes, principalement au titre des comptes de tiers, mais aussi de l'occupation des berges et de la vente de ferraille ou de matériaux de voirie.

Les recettes générées par le **transport fluvial** s'établissent à 6,2 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2025.

Elles sont constituées des remboursements et autres produits collectés auprès de **Eau de Paris** (4,0 M€) ainsi que des **droits de navigation et d'occupation** du domaine public fluvial (2,2 M€).

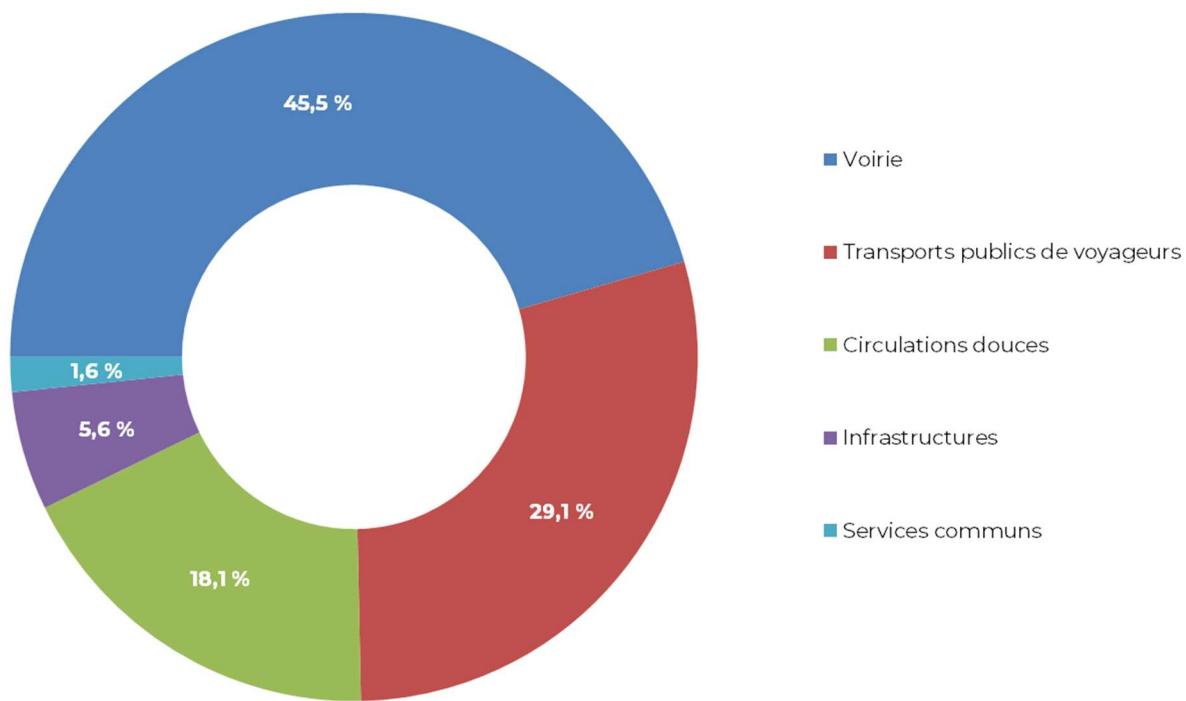
Enfin, les recettes relatives aux services communs et aux transports sur route s'établissent à 0,6 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2025.

La subvention d'IDFM pour l'**exploitation des traverses** est reconduite à 0,5 M€.

Dépenses d'investissement

116,4 M€ de crédits d'investissement sont dédiés aux transports, après 143,9 M€ en 2025 en lien avec les échéanciers de paiement des grands projets de transport.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



Les **investissements de voirie** s'élèvent à 53,0 M€. Ils concernent l'entretien du **patrimoine de voirie** et des équipements de stationnement de surface. Ainsi, 21,5 M€ sont prévus pour les dépenses d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis. 13,3 M€ sont alloués à l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique. 4,0 M€ sont dédiés aux ponts et ouvrages d'art et 2,0 M€ à la mise en conformité des tunnels routiers. 2,5 M€ sont inscrits au titre des comptes de tiers, 2,5 M€ pour la réfection des pieds d'arbres et 0,5 M€ pour l'actualisation des plans de voirie. Les dépenses relatives au **stationnement de surface** mobilisent 6,7 M€, dont 6,2 M€ pour le financement de l'appel à projets urbains innovants porte de Saint-Ouen (17^e et 18^e).

Les crédits relatifs aux **transports publics de voyageurs**, qui regroupent les crédits alloués aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs, s'élèvent à 33,9 M€, après 50,7 M€ au BP 2025. Au sein de ce montant, 15,6 M€ sont mobilisés pour l'extension du RER E dit « Éole » vers l'ouest, 11,9 M€ au titre du prolongement de la ligne 14 du métro et 1,8 M€ pour le financement des nouvelles rames de cette même ligne. 3,0 M€ correspondent aux dernières dépenses relatives au prolongement de la ligne T3b du tramway entre la porte d'Asnières (17^e) et la porte Maillot (16^e et 17^e), après 9,5 M€ en 2025. L'exercice 2026 verra également les derniers appels de fonds pour le financement de la ligne T9 du tramway reliant la porte de Choisy (13^e) à Orly (1,3 M€).

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des **circulations douces** s'élèvent à 21,1 M€, afin notamment de poursuivre la réalisation de nouvelles pistes et stationnement cyclables dans le cadre du plan (20,1 M€). Il est aussi inscrit 1,0 M€ pour le développement et l'amélioration des cheminements piétons.

Les **infrastructures** se voient consacrer 6,5 M€. Au sein de ces crédits, l'entretien des **canaux** et la mise aux normes des bâtiments afférents mobilisent 2,8 M€. Il est en outre inscrit 1,6 M€ pour la sécurité des ouvrages d'art des canaux et pour l'entretien des digues, 0,3 M€ pour le financement de la rénovation du pont Bernadette Lafont (10^e) ainsi que 0,2 M€ pour l'usine de Trilbardou. Enfin, il est prévu 1,7 M€ au titre des **gares ferroviaires et routières**, dont 1,0 M€ pour la poursuite de l'aménagement du bipôle de la gare du Nord et de la gare de l'Est (10^e) et 0,7 M€ pour l'aménagement de la gare routière Pershing (17^e).

Les **services communs** sont dotés de 1,9 M€, notamment pour des travaux de remise en état du site logistique de Bonneuil qui permet le stockage, le recyclage et le réemploi des matérieux de voirie (1,0 M€) et pour des aménagements permettant le développement du transport des matériaux par voie fluviale (0,5 M€).

Recettes d'investissement

16,2 M€ sont prévus au titre des recettes d'investissement liées aux transports en 2026, contre 19,6 M€ au BP 2025.

Ce montant inclut notamment 6,1 M€ de subventions pour les projets de pistes cyclables, 3,9 M€ de dotation de soutien à l'investissement local au titre de travaux de réfection de différents ponts de Paris, 3,5 M€ de remboursements de travaux réalisés pour le compte de tiers et 2,3 M€ de cofinancements dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T3b jusqu'à la porte Maillot (16^e et 17^e).

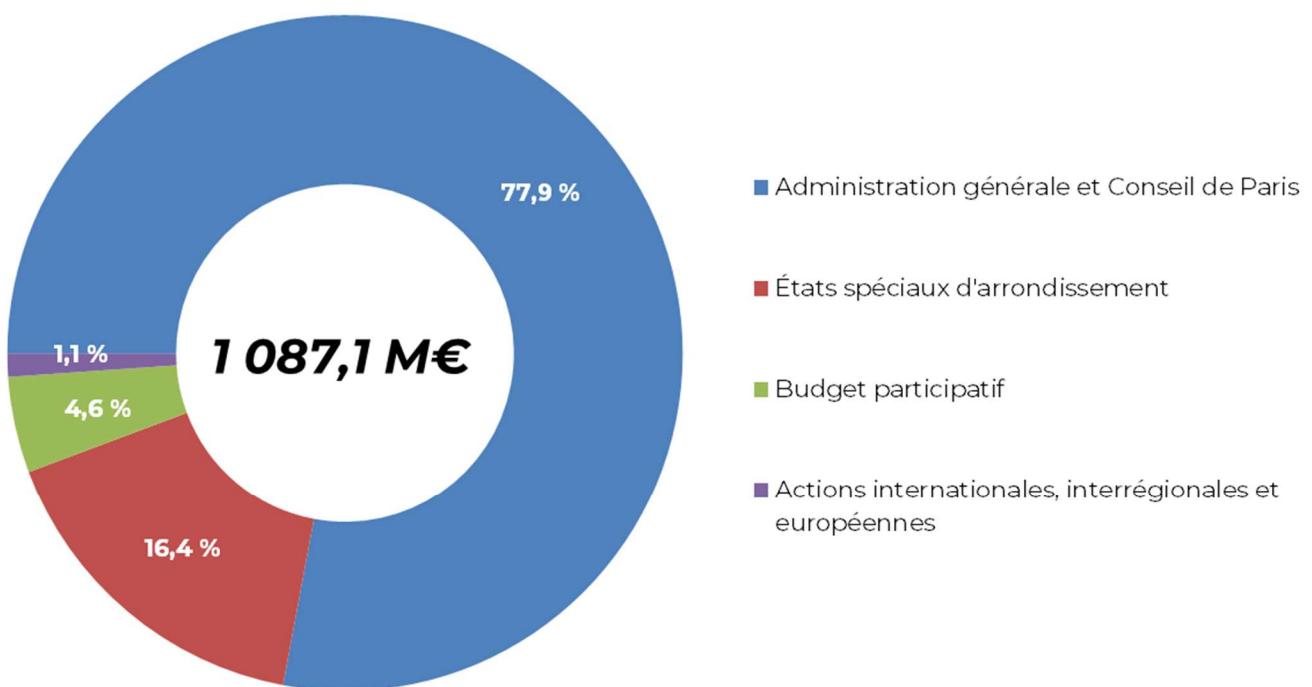
(0) Services généraux

Précision méthodologique

La présente fiche retrace les crédits de la fonction « Services généraux » ventilés par politique publique qui, outre ceux destinés à l'assemblée délibérante, à l'action internationale et aux états spéciaux d'arrondissements, favorisent au quotidien la meilleure allocation des moyens humains et matériels directement nécessaires au bon fonctionnement d'un service public de qualité. Ces crédits permettent ainsi de doter les directions opérationnelles dans des domaines aussi variés que l'immobilier et la logistique, la construction, les ressources humaines, la communication, les affaires juridiques ou les systèmes d'information.

Les crédits non ventilables, relatifs à la fiscalité et aux opérations financières, sont décrits dans la partie 2 du rapport.

Budget consolidé consacré aux services généraux – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
<i>dont masse salariale</i>		911,4	934,7
Dépenses d'investissement		449,9	465,1
Recettes de fonctionnement		182,5	152,4
Recettes d'investissement		231,4	234,8
		0,9	1,0

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré aux services généraux représente 934,7 M€, dont 465,1 M€ de masse salariale.

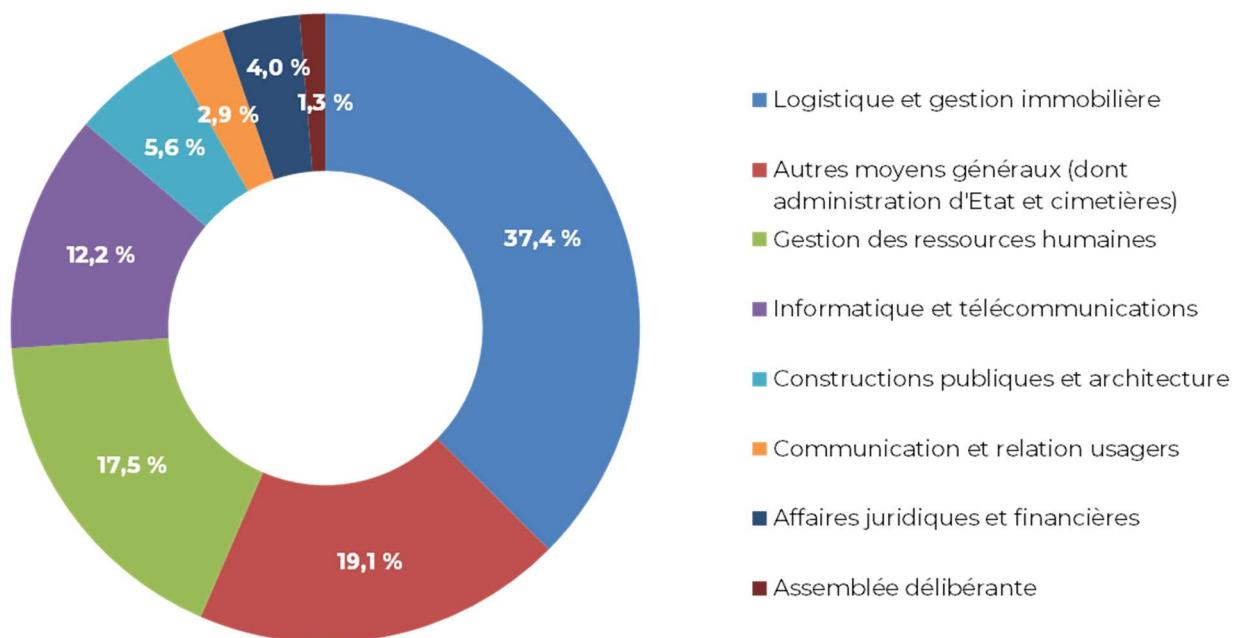
Au titre des nouvelles missions ou activités et des renforts, 12 postes sont créés :

- 8 postes de chef d'exploitation sont créés ;
- 4 postes sont créés à l'inspection générale pour faire face à l'accroissement du nombre d'enquêtes administratives ;
- 2 postes sont créés à la direction des ressources humaines pour le service de la médecine préventive.

Au total, avec 14 créations, un solde des transformations de -1 poste, un solde des transferts de +6 postes dont +8 de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », -1 vers la fonction « Santé et action sociale » et -1 vers la fonction « Environnement », et 41 redéploiements, le solde de la fonction « Services généraux » s'établit à -22 postes.

Hors masse salariale, les crédits de fonctionnement consacrés aux services généraux atteignent 469,6 M€ : 290,1 M€ pour les dépenses générales de l'administration et du Conseil de Paris, 172,2 M€ pour les états spéciaux d'arrondissement, 4,3 M€ pour l'action internationale et interrégionale de la collectivité parisienne, et 3,0 M€ au titre du fonds social européen.

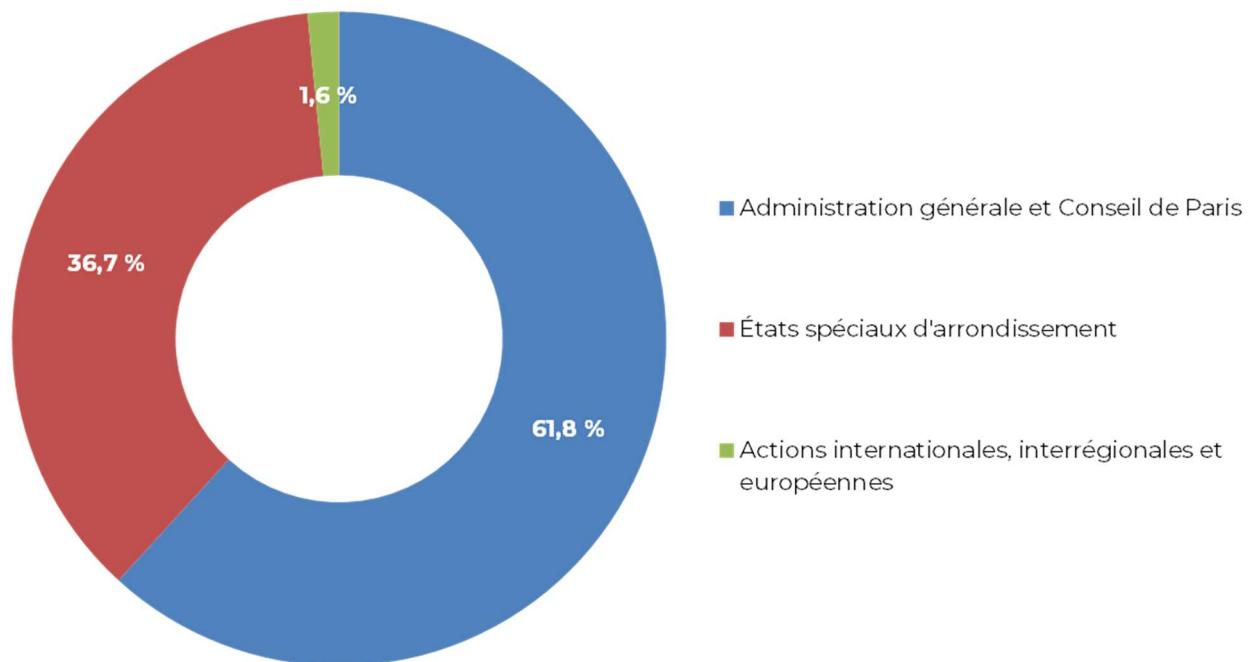
Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



Dépenses générales de l'administration

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement consacré aux dépenses générales de l'administration s'élève à 290,1 M€.

Principaux postes de dépenses d'administration générale – projet de BP 2026



Le premier poste de dépenses concerne la logistique et la gestion immobilière, à hauteur de 108,6 M€.

Les crédits relatifs à la **gestion immobilière** (loyers et charges des baux souscrits au titre des implantations administratives et des équipements publics) s'élèvent à 76,5 M€ (+5,5 M€ par rapport au BP 2025, en raison du déploiement territorial de la police municipale). Les dépenses de **nettoyage des locaux administratifs** (11,3 M€) augmentent de 0,3 M€. Les autres dépenses de logistique recouvrent principalement les **dépenses d'habillement** des agents de la Ville (9,7 M€), les **dépenses d'entretien des bâtiments et de sécurité** (4,0 M€), les prestations de **déplacement** commandées aux transports automobiles municipaux (3,9 M€), les dépenses d'**affranchissement** (2,3 M€), les prestations relevant de la **reprographie** et des **élections** (0,8 M€), et les dépenses d'**aménagement des locaux** (0,2 M€).

Les dépenses de gestion des ressources humaines représentent 50,7 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

Les crédits dédiés aux **œuvres sociales à destination des agents** représentent 22,3 M€, soit 13,7 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) chargée de la restauration collective des agents (+1,3 M€ par rapport au BP 2025), 7,0 M€ de subvention à l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (Agospap), et 1,6 M€ dédié aux prestations sociales pour les agents.

Les **dépenses consacrées à l'inclusion, la formation et la reconversion professionnelle** des agents, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (cf. fonction « Action économique »), s'élèvent à 15,5 M€. Les crédits mobilisés pour les **congés bonifiés** (4,0 M€) diminuent de 1,6 M€. Les dépenses

relatives aux **accidents du travail et maladies professionnelles** s'établissent à 3,0 M€. Les inscriptions au titre des **pensions et rentes** sont stables à 2,7 M€.

3,2 M€ sont consacrés aux **autres dépenses** : services support, organisation des concours et de recrutements, et frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi au titre de l'assurance chômage dont bénéficient les agents contractuels de la collectivité parisienne. La hausse de 1,2 M€ par rapport au BP 2025 est liée à l'organisation des élections professionnelles en 2026.

Les crédits relatifs à l'informatique et aux télécommunications s'élèvent à 35,5 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2025. S'y ajoute 0,8 M€ au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation des systèmes d'information.

Les dépenses dédiées aux **infrastructures** informatiques et aux réseaux (entretien et maintenance des réseaux, matériels et postes de travail) s'élèvent à 16,4 M€ ; celles consacrées au **domaine applicatif** 8,8 M€. Le budget alloué aux **télécommunications** s'établit à 5,7 M€. 3,6 M€ sont dévolus à **l'assistance informatique** et 1,1 M€ aux **moyens d'impression et de numérisation**.

L'enveloppe allouée à l'entretien et la maintenance des constructions publiques s'élève à 16,3 M€.

Ces dépenses sont notamment consacrées à la **maintenance** préventive et curative des installations techniques et des centres thermiques, aux **contrôles réglementaires** des locaux de travail et des équipements recevant du public, ainsi qu'aux **fournitures** des ateliers et à leurs **moyens de déplacements** pour les interventions en régie.

Les crédits afférents aux affaires juridiques et financières de la collectivité parisienne représentent 11,5 M€.

Les crédits consacrés aux **frais d'actes et de contentieux** et à l'**accès au droit** s'établissent respectivement à 3,6 M€ et 2,4 M€ (montants stables par rapport au BP 2025). Les **frais d'assurance** et les crédits liés à la **certification des comptes** de la collectivité s'élèvent à 3,4 M€. Les dépenses relatives aux **concessions** représentent 1,5 M€.

Les dépenses de communication, de protocole et d'événementiel atteignent 6,4 M€, stables par rapport au BP 2025.

Les dépenses liées à l'**événementiel** (Paris Plages, feu d'artifice du 14 Juillet, animations de fin d'année, expositions) s'établissent à 2,6 M€. Les dépenses consacrées à l'**information** et aux campagnes de communication municipales s'élèvent à 2,5 M€. Les crédits consacrés au **protocole** représentent 0,7 M€.

Comme au BP 2025, la gestion des cimetières représente 5,6 M€ en 2026.

Elle comprend notamment 2,9 M€ pour les frais d'**entretien** courant et 2,7 M€ au titre des **services extérieurs des pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise**.

Les dépenses relatives au fonctionnement du Conseil de Paris représentent 3,8 M€ (stables par rapport au BP 2025).

Les dépenses de fonctionnement des **groupes d'élus** atteignent 3,5 M€, correspondant principalement au financement des retraites des élus, aux dépenses de transports en commun (pass Navigo) et aux frais de formation. Les frais de **fonctionnement du Conseil de Paris** s'élèvent à 0,3 M€.

Les dépenses relatives aux relations à l'usager, à la citoyenneté et aux territoires s'établissent à 0,9 M€, stables par rapport au BP 2025.

Ce montant comprend notamment les dépenses relatives au **médiateur de Paris** et à l'accueil des usagers (0,5 M€), ainsi qu'à l'**événementiel citoyen** (0,4 M€) et à la mise en œuvre de la « **ville du quart d'heure** » (0,1 M€).

Les autres moyens généraux représentent 50,0 M€.

Il s'agit notamment des crédits nécessaires aux **opérations comptables** de régularisation (24,6 M€). Les **dépenses relatives à l'état civil et aux élections** représentent 2,2 M€, en hausse de 1,5 M€ compte tenu des élections prévues en 2026 et de la modification du mode de scrutin par la loi dite « PLM » de 2025. Les **frais bancaires** liés aux emprunts et aux moyens de paiement atteignent 2,4 M€. Enfin, la **contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)** au titre des pensions des ex-agents de la préfecture de la Seine atteint 1,0 M€.

Dotations aux états spéciaux d'arrondissement

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement regroupent, d'une part, 172,2 M€ pour les dotations de gestion locale (DGL) et d'animation locale (DAL) en fonctionnement, et d'autre part, 5,6 M€ pour la dotation d'investissement (DI), soit un montant total de 177,8 M€ (contre 172,8 M€ au BP 2025).

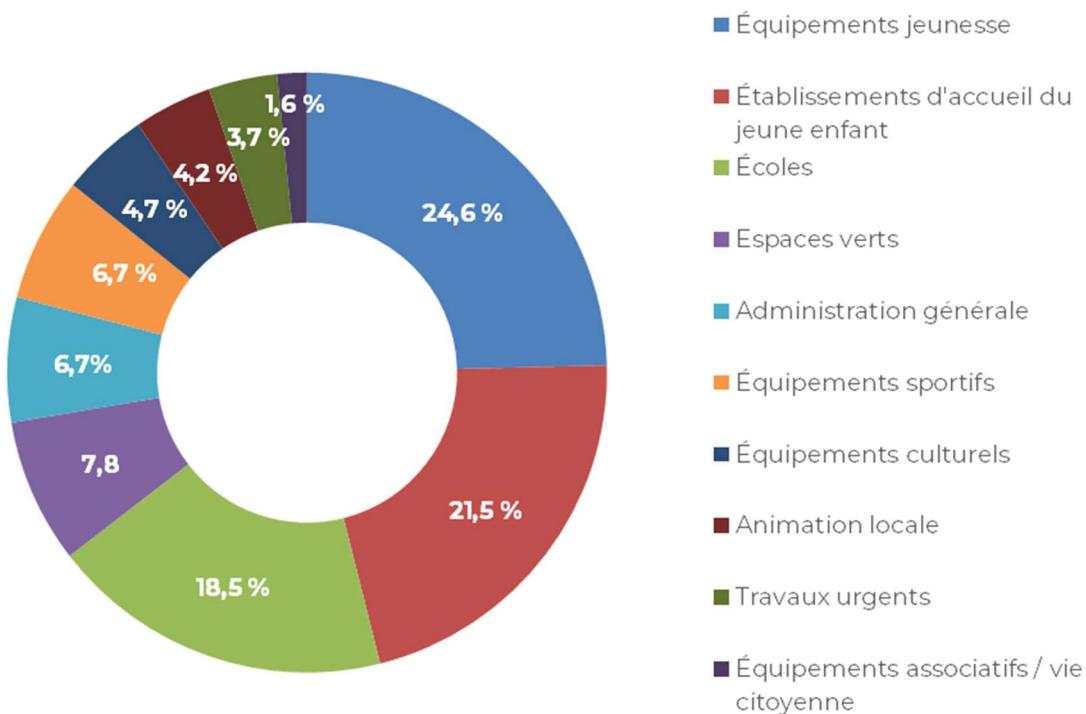
La DGL progresse de 5,1 M€ par rapport au BP 2025, passant de 152,9 M€ à 158,1 M€.

Composante principale des états spéciaux, la DGL finance le fonctionnement des équipements de proximité fréquentés principalement par les habitants de l'arrondissement (crèches, écoles, bibliothèques, piscines, gymnases, conservatoires, espaces verts, maisons de la vie associative et citoyenne, etc.). La progression de la dotation s'explique par les besoins croissants au titre des espaces verts (+1,1 M€) compte tenu des nouvelles surfaces végétalisées issues de la démarche « Embellir votre quartier », ainsi que de l'évolution des coûts de fonctionnement des équipements jeunesse (+2,4 M€) traduisant les changements de mode de gestion des centres d'animation.

Les inscriptions au titre de la DAL s'établissent à 14,1 M€.

La baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2025 concerne principalement les crédits consacrés aux « travaux urgents » dans les équipements de proximité au regard des dépenses réellement constatées sur les exercices précédents.

Répartition des dépenses de fonctionnement des états spéciaux d'arrondissement – projet de BP 2026



Actions interrégionales, européennes et internationales

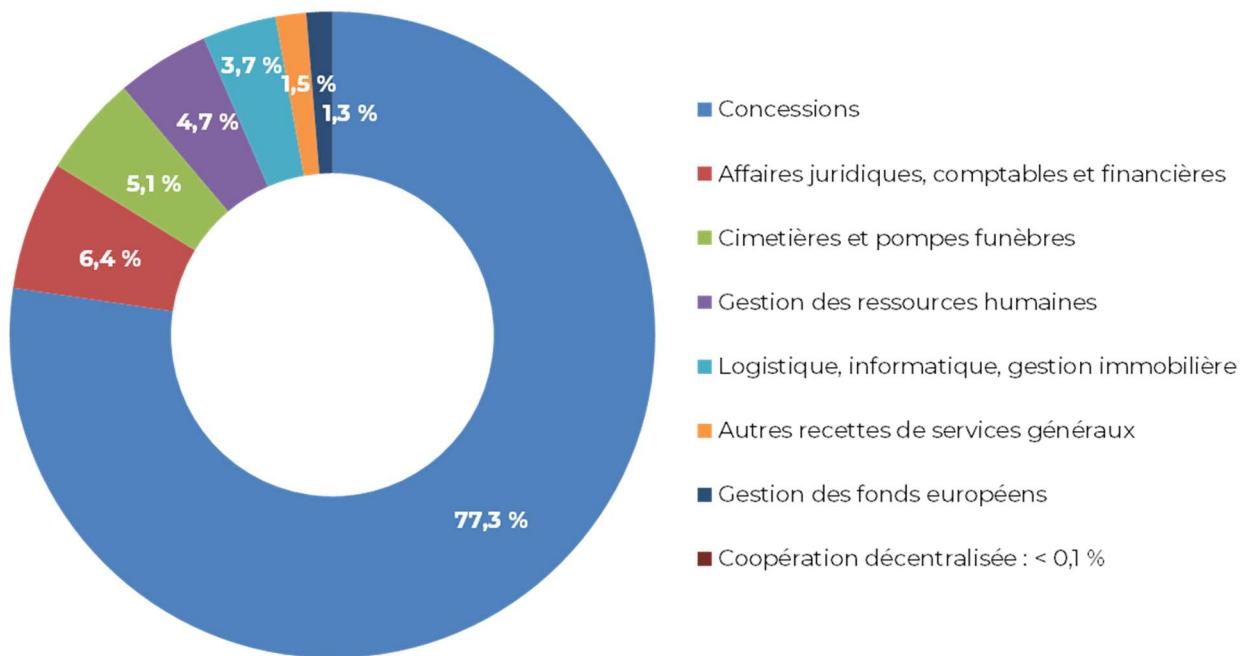
Le budget alloué aux relations interrégionales, européennes et internationales est de 7,3 M€.

Les crédits au titre du **fond social européen (FSE)** s'élèvent à 3,0 M€. Les **dépenses liées à l'action internationale de la Ville** atteignent 2,1 M€. Les dépenses d'**aide publique au développement** représentent 1,6 M€. Les crédits consacrés à l'**action métropolitaine** s'établissent à 0,3 M€ et le budget de la délégation à l'**outre-mer** à 0,2 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives aux services généraux représentent 234,8 M€, en hausse de 3,4 M€ par rapport au BP 2025. Elles recouvrent 231,8 M€ de recettes d'administration générale et 3,0 M€ de subvention globale au titre du fonds social européen (FSE).

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Administration générale de la collectivité

Les recettes liées à l'administration générale de la collectivité sont prévues à 231,8 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes issues des **concessions** (établissements concédés, affichage public, réseaux de télécommunications et stationnement des taxis) s'établissent à 181,6 M€.

Les recettes relatives aux **activités juridiques, financières et comptables** s'élèvent à 15,1 M€ (+2,9 €). Il est notamment prévu 8,0 M€ au titre des régularisations comptables, ainsi que 3,0 M€ au titre des décisions de justice favorables à la Ville.

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** sont prévues à 11,9 M€, dont 9,6 M€ de redevances funéraires pour les cimetières et 2,2 M€ de redevances pour les concessions de pompes funèbres et du crématorium du Père Lachaise.

Les recettes liées aux **ressources humaines** représentent 10,9 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2025. 6,9 M€ sont notamment attendus du remboursement de frais de personnel mis à disposition d'autres entités ou détachés, 2,2 M€ du fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) et 1,2 M€ du remboursement par Île-de-France Mobilités du versement transport pour les agents logés à titre gratuit.

Les recettes liées à la **logistique, à l'informatique et à la gestion immobilière** s'établissent à 8,7 M€, en hausse de 2,3 M€ par rapport au BP 2025. 6,7 M€ sont inscrits au titre de l'informatique et des télécommunications, correspondant notamment à des refacturations aux établissements de la Ville.

S'y ajoutent notamment 1,2 M€ de loyers reçus par la Ville, 0,5 M€ de remboursements de frais d'affranchissement et de dotations vestimentaires, et 0,2 M€ de redevances pour la mise à disposition de photocopies et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement.

Les **autres recettes d'administration générale** représentent 3,6 M€. Les recettes de communication, fêtes et cérémonies au titre de la location des salons de l'Hôtel de Ville, des partenariats et de la gestion des marques représentent 2,2 M€. Les participations et dotations reçues de l'État pour l'organisation des élections s'élèvent à 0,9 M€.

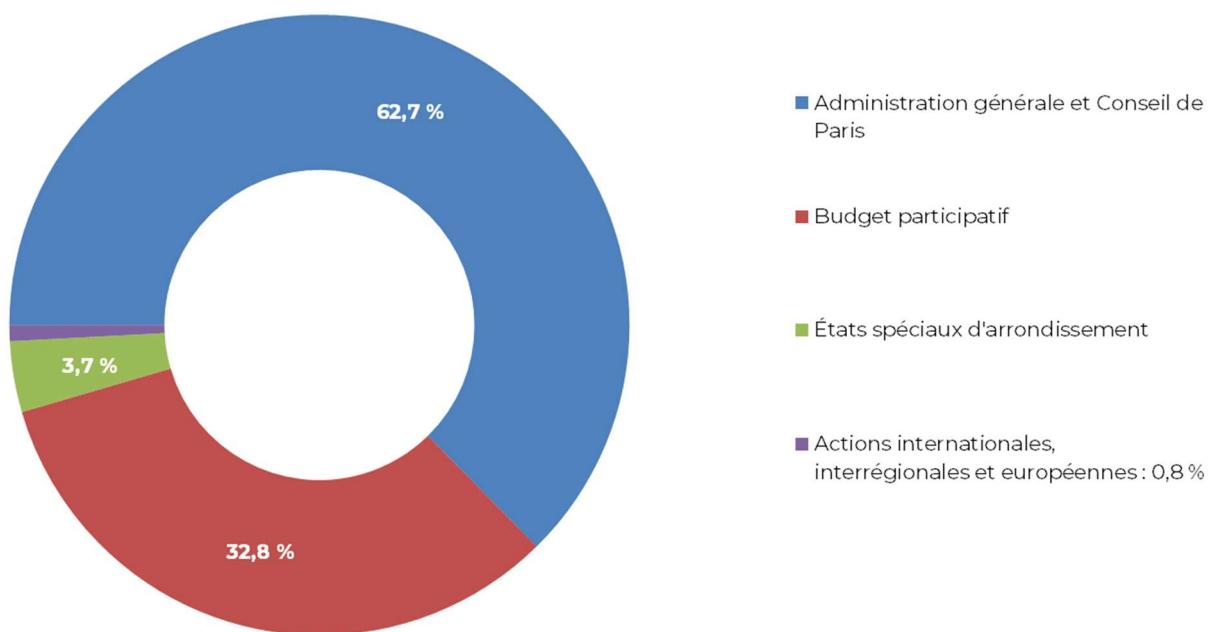
Actions interrégionales, européennes et internationales

3,0 M€ sont attendus au titre des actions interrégionales, européennes et internationales, principalement au titre du **fonds social européen (FSE)** versé à la Ville en tant qu'organisme intermédiaire chargé de l'attribution de ces financements aux porteurs de projets.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la fonction « Services généraux » s'élèvent en 2026 à 152,4 M€, après 182,5 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



25 % du budget d'investissement décidé par les Parisiennes et les Parisiens : l'exemple du budget participatif parisien

À l'issue de la campagne 2025, 104 projets ont été retenus, dont deux portant sur l'ensemble du territoire parisien et 102 projets d'arrondissement, pour un montant total de 79,6 M€, ventilé comme suit :

- 5,0 M€ d'autorisations de programme au titre du budget participatif parisien, bénéficiant aux thématiques de la propreté et de la santé (3,0 M€ au titre du projet « Plus de propreté, plus de tri et moins de bruit » et 2,0 M€ pour protéger la santé et lutter contre les précarités) ;

- 74,6 M€ au titre du budget participatif d'arrondissement, notamment dans le champ de l'éducation et de la jeunesse (27,3 %), du sport (20,7 %) et du cadre de vie (15,4 %).

Au sein de ces enveloppes, 40,8 M€ sont d'ores et déjà fléchés sur les quartiers populaires, soit 51,3 %, avec notamment des projets tels que :

- dans le 10^e arrondissement, « Aménager un collège Valmy plus inclusif, sportif et apaisant » (1,4 M€) ;
- dans le 12^e arrondissement, « Plus d'espaces conviviaux pour le quartier de la porte de Vincennes » (1,0 M€) ;
- dans le 13^e arrondissement, « Des cours oasis pour l'école 4 bis avenue de Choisy et le jardin d'enfants pédagogique Albin Haller » (1,2 M€) ;
- dans le 14^e arrondissement, « Moderniser le centre Jules Noël pour le sport accessible et inclusif (2,8 M€) ;
- dans le 15^e arrondissement, « Renforcer les lieux culturels et associatifs » (2,4 M€) ;
- dans le 18^e arrondissement, « Réaménager les parcs pour les familles » (2,1 M€) et « Installer des jets d'eau pour les enfants au jardin d'Eole » (2,0 M€) ;
- dans le 19^e arrondissement, « Rénovation du groupe scolaire Tanger » (2,0 M€) et « Rendre la rue Jomard aux enfants » (1,6 M€) ;
- dans le 20^e arrondissement, « Soutenir les structures d'aide aux plus fragiles » (4,5 M€).

S'y ajouteront une part des crédits prévus pour des projets non localisés à ce stade, qui se déclineront opération par opération dans les différents quartiers, notamment les quartiers populaires.

Les investissements au titre de l'administration générale s'établissent à 145,5 M€ en 2026, après 175,6 M€ au BP 2025.

Outre les crédits qui permettront d'abonder le budget des directions en cours d'exercice pour accompagner notamment la mise en œuvre du budget participatif, les principales inscriptions sont détaillées ci-après.

Les investissements en matériels et applications informatiques représentent 52,0 M€, après 50,0 M€ au BP 2025.

18,1 M€ sont dédiés aux **projets informatiques**, après 15,2 M€ au BP 2025. Ce montant inclut 4,8 M€ au titre des systèmes d'information géographiques, de l'immobilier et du logement, 4,3 M€ dans le domaine des finances et de l'efficacité financière, 3,7 M€ pour les projets relatifs aux ressources humaines, 2,1 M€ pour la relation avec les usagers auxquels s'ajoute 1,6 M€ pour la refonte du portail « Facil'familles », 1,4 M€ en lien avec l'espace public et 0,2 M€ pour le système informatique de la police municipale.

Les dépenses de **tierce maintenance applicative** représentent 10,6 M€, après 11,7 M€ l'an passé. Cela concerne plusieurs applications usagers (4,7 M€) et cadre de vie (2,4 M€), le système d'information (SI) des ressources humaines (2,7 M€) et le SI financier (0,9 M€).

6,1 M€ sont inscrits pour des **équipements informatiques et téléphoniques** des services de la Ville. Ce budget permet notamment de remplacer des postes de travail devenus obsolètes, ainsi que de faire face à des besoins d'équipements nouveaux des directions. S'y ajoutent 5,0 M€ pour **l'environnement utilisateur, les outils numériques et la sécurité**.

4,5 M€ sont consacrés aux **serveurs** et 2,7 M€ à l'**intégration applicative**.

4,1 M€ sont alloués aux **dépenses de maintien en condition opérationnelle et de développement du réseau informatique et téléphonique**, dont 0,3 M€ permettant le raccordement de plusieurs sites en haut débit.

Une enveloppe de 0,9 M€ est dédiée à la poursuite du traitement de l'obsolescence du **parc de copieurs** et au déploiement de l'impression par badge, permettant la rationalisation des dépenses de consommables et des frais de maintenance.

Par ailleurs, 2,0 M€ sont inscrits pour des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de systèmes d'information.

32,3 M€ sont alloués à l'entretien des bâtiments administratifs et à la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs ou des installations techniques, après 34,0 M€ 2025.

11,3 M€ sont dédiés à la **modernisation des installations dans les équipements publics et les bâtiments administratifs**. Dans ce cadre, 4,8 M€ sont inscrits au titre de la sécurité incendie, 3,4 M€ pour la mise aux normes et la modernisation des ascenseurs, 2,5 M€ pour les installations électriques, 0,4 M€ pour des travaux de sécurisation et 0,3 M€ pour les installations techniques.

6,8 M€ sont consacrés au **schéma directeur des implantations administratives (SDIA)** qui rassemble les opérations relatives à l'immobilier administratif, parmi lesquelles :

- les travaux d'aménagement du nouveau centre administratif Axiom (13^e) ;
- le relogement du centre de formation de la Ville de Paris (Paris Centre).

3,5 M€ permettront la rénovation du **Pavillon de l'Arsenal** (Paris Centre), auxquels s'ajoute 1,6 M€ pour l'entretien et les travaux dans les autres **bâtiments administratifs**.

2,4 M€ sont inscrits pour le **ravalement des façades** et 1,6 M€ pour la **réfection des toitures** des bâtiments et équipements.

Les **bornes de recharge électrique** de la flotte municipale se voient consacrer 2,0 M€.

0,9 M€ est prévu pour les **fournitures, l'outillage et le matériel** à destination des régies, 0,8 M€ au titre de la **prévention** et des **conditions de travail**, et 0,5 M€ au titre des **études et frais d'insertion**. S'y ajoutent 0,5 M€ pour le **mobilier** et 0,2 M€ pour l'achat de **matériel électoral en raison de l'évolution du mode de scrutin municipal acté par la loi dite « PLM » de 2025**.

Les équipements funéraires (cimetières et pompes funèbres) se voient allouer 3,9 M€, dont 2,6 M€ afin de financer des travaux dans les cimetières parisiens et 1,3 M€ pour la mise en conformité du columbarium du Père Lachaise (20^e).

1,5 M€ est consacré à la gestion des ressources humaines, notamment pour les travaux des restaurants administratifs (1,0 M€) et l'achat de matériel pour les agents en situation de handicap (0,4 M€). S'y ajoute 0,9 M€ au titre des **finances et achats**, notamment pour les études et travaux à réaliser dans les concessions (0,7 M€).

La dotation d'investissement (DI) versée aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) atteint 5,6 M€ pour financer des dépenses d'investissement des mairies d'arrondissement, de leurs équipements de proximité et des conseils de quartier.

Les dépenses de coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales s'élèvent 1,3 M€.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sur la fonction « Services généraux » s'établissent à 1,0 M€.

Elles sont issues de cofinancements dans le cadre principalement de la rénovation du Pavillon de l'Arsenal (Paris Centre).



LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Nouvelles autorisations de programme

Il est proposé l'inscription de :

- 1 867,4 M€ en **autorisations de programme (AP) nouvelles** ;
- 126,0 M€ pour la **couverture d'opérations neutralisés en analyse financière**.

Elles sont accompagnées de 466,0 M€ d'**inscriptions en recettes** pour des opérations réelles et de 92,8 M€ au titre des opérations neutralisées en analyse financière. S'y ajoutent 55,0 M€ qui seront constatées en crédits de paiement uniquement.

	en M€	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		1 867,4	466,0
Opérations neutralisées		126,0	92,8
TOTAL		1 993,4	558,8

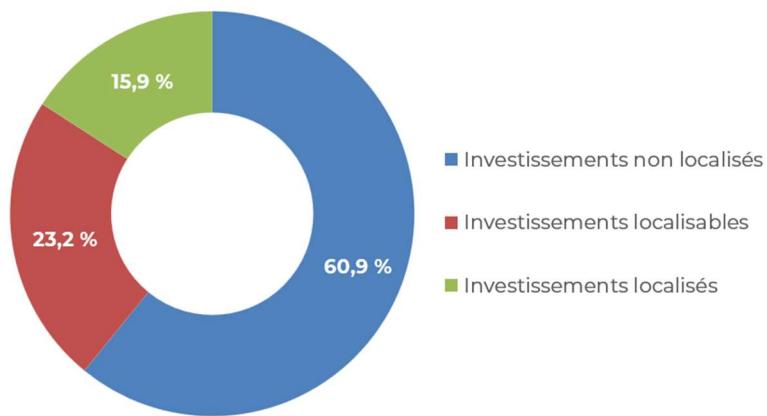
Les autorisations de programme nouvelles se répartissent entre 67,2 % d'**AP de plan**, 23,1 % d'**AP de projet**, 5,6 % pour les **investissements localisés (IL/IIL)** et 4,1 % pour le **budget participatif**.

	en M€	Dépenses	
AP de plan		1 340,4	67,2 %
AP de projet		459,7	23,1 %
Investissement d'intérêt local et localisé (IL/IIL)		112,4	5,6 %
Budget participatif		80,9	4,1 %
TOTAL		1 993,4	100,0 %

Ces autorisations de programme se décomposent en :

- 1 213,8 M€ pour les **investissements non localisés**, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique ainsi que les crédits pour des équipements localisés physiquement mais ne relevant pas des équipements de proximité ;
- 462,8 M€ pour les **investissements localisables**, répartis en fonction de l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- 316,8 M€ pour les **investissements localisés** dans les 17 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée.

Répartition des autorisations de programme nouvelles



Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme nouvelles par fonction :

	Libellé	Dépenses	Recettes
0	Services généraux	327,9 M€	380,1 M€
1	Sécurité	19,2 M€	0,7 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54,6 M€	8,6 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156,9 M€	18,8 M€
4	Santé, action sociale et RSA	29,6 M€	7,1 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	1 237,3 M€	111,5 M€
6	Action économique	4,8 M€	0,0 M€
7	Environnement	127,5 M€	15,8 M€
8	Transports	35,6 M€	16,2 M€
TOTAL GENERAL		1 993,4 M€	558,8 M€

Dépenses

1 – Sécurité 19,2 M€

Direction	Dépenses
Gestion financière (préfecture de police)	15,5 M€
Propreté et eau	2,7 M€
Logement et habitat	0,6 M€
Police municipale et prévention	0,4 M€
TOTAL	19,2 M€

Au sein de la fonction « Sécurité », 15,5 M€ sont prévus pour la subvention versée à la **préfecture de police**.

2,7 M€ sont alloués à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)** et 0,6 M€ aux mesures d'hygiène et de salubrité publiques pour les **travaux d'office dans les immeubles en péril**.

Enfin, 0,4 M€ est consacré à **la police municipale et à la prévention**, dont 0,2 M€ pour l'acquisition de matériel et de mobilier et 0,2 M€ pour les travaux sur les sites de la police municipale.

2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

54,6 M€

Direction	Dépenses
Affaires scolaires	49,9 M€
Attractivité et emploi	4,3 M€
Espaces verts et environnement	0,2 M€
Constructions publiques et architecture	0,2 M€
TOTAL	54,6 M€

Un montant de 49,9 M€ est proposé pour les **affaires scolaires**.

Il regroupe 35,6 M€ pour les opérations de travaux et d'entretien au titre de l'**enseignement du premier degré**, au titre notamment des investissements localisés et d'intérêt local (23,7 M€). 4,0 M€ sont ouverts pour les travaux d'amélioration de la sécurité incendie, 2,0 M€ pour les travaux dans les logements de fonction des directrices et directeurs d'école ainsi que des gardiennes et des gardiens, 2,0 M€ pour l'achat de mobilier et de matériel, notamment informatique, et 1,0 M€ pour les travaux de rénovation dans les sanitaires. 1,0 M€ est ouvert pour les travaux de rénovation consécutifs au sinistre survenu au sein de l'école Rostropovitch (17^e) et 0,9 M€ pour des raccordements au réseau de chauffage urbain.

9,9 M€ de crédits nouveaux sont ouverts au titre de l'**enseignement du second degré**, dont 4,6 M€ pour les travaux de sécurité dans les collèges et 3,7 M€ pour les subventions et la réalisation de travaux au sein des collèges autonomes. 1,0 M€ est ouvert pour engager des travaux dans les logements de fonction. 0,4 M€ est ouvert pour la rénovation des sanitaires et 0,2 M€ pour les alarmes anti-intrusion.

Les **activités périscolaires et annexes** se voient allouer 3,4 M€, dont 2,2 M€ au titre des travaux de sécurité dans les cuisines scolaires et 0,7 M€ au titre des travaux de rénovation thermique au sein de l'Académie du climat (Paris Centre). 0,2 M€ est ouvert pour des travaux sur le bateau « Fluctuat » dédié aux nouvelles pédagogies.

Une enveloppe de 1,0 M€ est ouverte pour les **services communs** afin d'effectuer des travaux d'hygiène et de sécurité dans les locaux du personnel.

Dans le champ de l'attractivité et de l'emploi, 4,3 M€ sont consacrés à l'**enseignement supérieur**, dont 1,6 M€ de subvention d'équipement à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI), 1,2 M€ de subventions aux écoles d'art et 0,4 M€ de subvention à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

Conformément au schéma comptable retenu, une double ouverture de crédits de 0,2 M€ est retenue afin de financer et de réaliser pour le compte de l'**Ecole du Breuil** des travaux d'un montant équivalent dans les bâtiments qu'elle occupe.

Direction	Dépenses
Jeunesse et sports	97,6 M€
Affaires culturelles	33,0 M€
Démocratie, citoyens et territoires	18,8 M€
Constructions publiques et architecture	7,5 M€
TOTAL	156,9 M€

Une inscription de 97,6 M€ est prévue **au titre de la jeunesse et des sports**.

54,1 M€ sont ouverts au titre des **piscines et bassins-écoles**. 51,4 M€ sont prévus pour la création d'une nouvelle piscine dans le cadre de la végétalisation et de la transformation du centre Georges Carpentier en parc sportif (13^e). 1,3 M€ est prévu pour le site de baignade dans le bassin de la Vilette (19^e). 1,0 M€ est ouvert pour le gros entretien et la rénovation des autres piscines.

36,0 M€ sont consacrés aux **salles de sports et aux gymnases**, dont 14,1 M€ pour la reconstruction du gymnase Maurice Berlémont (11^e), 10,7 M€ pour l'entretien des équipements sportifs, gymnases et salles de sport, 10,1 M€ pour la construction de la tour des sports dans la ZAC porte de Montreuil (20^e). 1,1 M€ est ouvert pour verser des subventions d'équipement.

6,2 M€ sont prévus pour les **équipements jeunesse**, dont 3,6 M€ pour la reconstruction du centre Paris Anim' Mercœur (11^e) et 0,6 M€ pour la reconstruction du centre Paris Anim' Clavel (19^e). 2,0 M€ sont ouverts pour l'entretien des autres Centres Paris Anim' ainsi que le versement de subventions.

0,6 M€ est inscrit au titre des **autres équipements sportifs et de loisirs** pour financer les travaux de la Cipale dans le bois de Vincennes (12^e).

Enfin, 0,4 M€ est prévu au titre des **services communs** en matière de sport et de jeunesse et 0,3 M€ au titre des **stades**.

33,0 M€ sont prévus pour les **affaires culturelles**.

La restauration et l'entretien des **édifices cultuels** sont dotés de 10,1 M€, dont 4,9 M€ pour le gros entretien et la sécurisation des édifices, 2,3 M€ pour la restauration – bénéficiant de mécénat – du grand orgue de l'église Saint-Eustache (Paris Centre) et 2,0 M€ pour diverses opérations, également mécénées, au sein des édifices cultuels.

Les **bibliothèques et les médiathèques** se voient consacrer 7,1 M€, dont 4,0 M€ pour l'acquisition de collections nouvelles et 3,1 M€ pour l'entretien et l'équipement.

Les crédits nouveaux consacrés au **financement des musées** s'élèvent à 5,6 M€. Ils recouvrent des subventions à Paris Musées pour 4,5 M€ au titre des travaux et 0,8 M€ au titre de l'acquisition d'œuvres d'art. 0,4 M€ est ouvert pour subventionner des travaux dans les musées associatifs.

L'**action culturelle** bénéficie de 4,1 M€, dont 3,0 M€ concernent des subventions d'équipement et 0,7 M€ l'entretien des grands équipements culturels. 0,2 M€ est ouvert pour financer des travaux dans des ateliers d'artistes.

3,1 M€ sont inscrits **au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs**. Il est notamment prévu 1,2 M€ pour la rénovation du conservatoire Hector Berlioz (10^e), 1,1 M€ est alloué à l'entretien des conservatoires et 0,7 M€ pour l'acquisition d'instruments de musique et de mobilier.

0,9 M€ est ouvert pour des subventions au secteur du **cinéma**, 0,8 M€ pour le **théâtre et le spectacle vivant**, 0,4 M€ pour un équipement dédié au cirque et aux arts de la rue (13^e), et 0,4 M€ pour la **conservation du patrimoine culturel**.

18,8 M€ sont destinés à la **vie citoyenne**, dont 10,0 M€ pour des opérations de rénovation et de modernisation des mairies d'arrondissement, 8,1 M€ pour la rénovation et la mise en accessibilité du théâtre de la Concorde (8^e) et 0,7 M€ pour le Centre national de la musique (13^e).

7,5 M€ sont ouverts **au titre des constructions publiques et de l'architecture**, dont 4,6 M€ pour les travaux sur l'esplanade et les abords de Notre-Dame (Paris Centre) et 2,9 M€ pour l'entretien des fontaines patrimoniales.

4 – Santé et action sociale 29,6 M€

Direction	Dépenses
Familles et petite enfance	17,1 M€
Affaires scolaires	9,1 M€
Santé publique	2,8 M€
Solidarités	0,5 M€
Immobilier, logistique et transport	0,1 M€
TOTAL	29,6 M€

La politique transversale d'**accessibilité** se voit consacrer 9,2 M€ de crédits nouveaux. Ainsi, 9,1 M€ sont inscrits pour l'accessibilité des équipements scolaires et 0,1 M€ pour celle des bâtiments administratifs.

Les inscriptions **en faveur des familles et de la petite enfance** s'élèvent à 17,1 M€. Au sein de ce montant, 12,5 M€ sont consacrés à l'entretien, la rénovation et les travaux de sécurité dans les crèches municipales, 2,0 M€ à l'acquisition de matériel et de mobilier, 1,0 M€ à la végétalisation des espaces extérieurs et 0,8 M€ à des travaux de résilience climatique.

2,8 M€ sont prévus au titre de la **santé publique**, dont 1,2 M€ pour la création d'une maison de santé dans la ZAC Python-Duvernois (20^e), 0,9 M€ pour les travaux dans les établissements de santé et 0,7 M€ pour l'achat de matériel pour les laboratoires.

0,5 M€ est ouvert au titre des **solidarités**. Cela recouvre notamment la création d'un foyer pour enfants victimes d'inceste dans Paris Centre (0,3 M€) et des subventions au titre de l'insertion (0,2 M€).

5 – Aménagement des territoires et habitat

1 237,3 M€

Direction	Dépenses
Logement et habitat	710,5 M€
Urbanisme	267,4 M€
Voirie et déplacements	183,2 M€
Espaces verts et environnement	75,8 M€
Démocratie, citoyens et territoires	0,4 M€
TOTAL	1 237,3 M€

710,5 M€ sont inscrits pour le **logement et l'habitat**. 652,1 M€ sont ouverts au titre du **logement social**, dont 580,0 M€ pour financer la production de nouveaux logements sociaux, 69,3 M€ au titre des crédits d'aide à la pierre délégués par l'État et 2,8 M€ pour le conventionnement de logements existants auprès des bailleurs. 45,0 M€ sont ouverts pour financer la **rénovation énergétique de l'habitat privé**, dont 28,4 M€ de crédits délégués par l'État et 16,6 M€ de crédits propres. Les autres dépenses **d'amélioration de l'habitat privé** qui couvrent notamment la lutte contre l'habitat insalubre se voient allouer 7,7 M€. Enfin, 5,7 M€ sont ouverts pour financer les travaux dans les immeubles communaux relevant du **domaine privé**.

267,4 M€ sont prévus au titre de l'**urbanisme**, dont 76,0 M€ pour des mouvements techniques liés à des opérations foncières qui sont équilibrés par des recettes de même montant. 135,0 M€ sont consacrés au **compte foncier logement**, dont 120,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 15,0 M€ sur la fonction « Services généraux ». 38,3 M€ s'inscrivent dans le cadre d'**opérations d'urbanisme**, avec principalement une inscription de 36,0 M€ pour l'acquisition de foncier dans le périmètre des zones d'aménagement concerté (ZAC). 21,0 M€ sont prévus pour le **compte foncier équipements**, dont 20,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 1,0 M€ sur la fonction « Services généraux ». 9,0 M€ sont prévus pour les dépenses opérationnelles liées aux comptes fonciers et la régularisation de déconsignations. 3,7 M€ sont prévus au titre de travaux sur le domaine public au sein du **forum des Halles** (Paris Centre).

183,2 M€ sont consacrés à la **voirie et aux déplacements**. 56,0 M€ sont ouverts pour transformer la place de la Concorde (8^e). 33,5 M€ sont inscrits pour les **participations de voirie dans le bilan des ZAC**, dont la ZAC Paris rive gauche dans le 13^e arrondissement (27,0 M€) et la ZAC porte de Vincennes sur les 12^e et 20^e arrondissements (6,6 M€). 30,0 M€ supplémentaires sont ouverts pour le financement des opérations « **Embellir vos quartiers** » et 27,0 M€ pour les travaux sur le **réseau d'éclairage public**. S'agissant des autres **travaux d'aménagement**, 11,4 M€ sont notamment ouverts pour la promenade des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry (11^e), 8,0 M€ pour le réaménagement et la végétalisation du canal Saint-Martin (10^e), 5,7 M€ pour les abords de la tour Montparnasse (14^e et 15^e), 4,2 M€ pour la voirie aux abords de l'hippodrome de Longchamp (16^e), 4,0 M€ pour la place Denfert-Rochereau (14^e), 1,0 M€ pour les abords de l'Aquaboulevard (15^e) et 1,0 M€ pour la place du Louvre (Paris Centre).

75,8 M€ sont proposés au titre des **espaces verts**, dont 52,0 M€ pour les travaux de sécurité et de consolidation du **parc des Buttes-Chaumont** (19^e). L'**entretien** des espaces verts, des ouvrages d'art, des surfaces végétalisées et des aires de jeux mobilise 11,8 M€. Les plantations ou replantations d'**arbres** et les bois bénéficient de 3,3 M€. 3,2 M€ sont ouverts pour les travaux du jardin de la Villa d'Este (13^e). Les services communs se voient allouer 2,8 M€, dont 2,0 M€ pour la **rénovation énergétique des locaux professionnels**. 2,5 M€ sont ouverts pour la **rénovation des installations techniques et des équipements mécaniques**.

0,4 M€ est dédié à la **politique de la ville**.

6 – Action économique

4,8 M€

Direction	Dépenses
Attractivité et emploi	3,3 M€
Urbanisme	1,6 M€
TOTAL	4,8 M€

3,3 M€ sont inscrits **au titre de l'attractivité et de l'emploi** incluant :

- 1,0 M€ pour le soutien à **la recherche et l'innovation** dans le cadre du fonds de soutien à la recherche ;
- 0,9 M€ pour les **marchés de quartier** ;
- 0,7 M€ au titre de la **chapelle Saint-Lazare (10e)** ;
- 0,4 M€ est ouvert pour les **illuminations** des Champs-Elysées (8^e) ;
- 0,2 M€ pour le **Paris Région Innovation Lab** ;
- 0,1 M€ est ouvert au titre des **transitions agricoles et alimentaires**.

Au titre de l'**urbanisme**, 2,0 M€ sont alloués au compte foncier commerces, dont 1,5 M€ sur la fonction « Action économique » et 0,5 M€ sur la fonction « Services généraux ». S'y ajoute 0,1 M€ pour l'enlèvement des terrasses et la dépose des dispositifs publicitaires implantés illégalement dans l'espace public.

7 – Environnement

127,5 M€

Direction	Dépenses
Propreté et eau	67,6 M€
Constructions publiques et architecture	32,7 M€
Transition écologique et climat	22,0 M€
Voirie et déplacements	3,0 M€
Immobilier, logistique et transport	2,0 M€
Espaces verts et environnement	0,2 M€
TOTAL	127,5 M€

67,6 M€ sont ouverts au titre de **la propreté et de la gestion de l'eau**, dont 45,7 M€ pour la **construction d'un nouveau garage à bennes à Romainville**, 10,0 M€ pour l'**achat de véhicules** de collecte et de propreté, 4,5 M€ pour l'entretien et la rénovation des **locaux** et 2,5 M€ pour la réhabilitation des **garages**. 2,0 M€ sont ouverts pour subventionner les travaux d'Eau de Paris sur le **réseau d'eau non potable**, 0,7 M€ pour les **aires de lavage**, 0,5 M€ pour la **sécurisation des véhicules**, 0,5 M€ pour les **corbeilles de rue** et 0,3 M€ pour les modules **Trilib'**.

32,7 M€ supplémentaires sont ouverts au titre des **constructions publiques et de l'architecture**. Les travaux de réparation et de modernisation **des centres thermiques et des installations de ventilation** mobilisent 20,7 M€, dont 15,3 M€ pour les centres thermiques, 4,7 M€ pour les installations de ventilation, et 0,7 M€ de crédits transverses pour les opérations en régie et les travaux d'urgence. 9,0 M€ sont consacrés à l'amélioration de **l'enveloppe extérieure des bâtiments et aux études et travaux de performance énergétique**. Enfin, 3,0 M€ sont ouverts pour la **production d'énergie renouvelable**.

22,0 M€ supplémentaires sont ouverts pour l'acquisition d'une centrale de cogénération (électricité et vapeur) dans le cadre du renouvellement de la concession du **réseau de chaleur urbain**.

La **voirie et les déplacements** se voient consacrer 3,0 M€, dont 2,0 M€ pour les travaux de consolidation des **carrières** souterraines et 1,0 M€ pour le versement d'**aides à l'acquisition de véhicules propres** par les particuliers.

Les travaux de modernisation technique dans les **bâtiments administratifs** donnent lieu à une inscription de 2,0 M€.

L'inscription de 0,2 M€ au titre des **espaces verts** concerne l'entretien des réseaux d'arrosage.

8 – Transports **35,6 M€**

Direction	Dépenses
Voirie et déplacements	35,6 M€
TOTAL	35,6 M€

35,6 M€ de crédits nouveaux sont ouverts **au titre de la voirie et des déplacements**, dont 32,2 M€ au titre de la **voirie**. Ainsi, 19,6 M€ sont dédiés à l'entretien et au développement du patrimoine de voirie. L'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique bénéficient de 6,4 M€. 4,2 M€ sont proposés pour les travaux sur les ouvrages d'art et les tunnels, et 1,0 M€ pour les ponts. Par ailleurs, 3,1 M€ sont proposés au titre des **canaux et infrastructures fluviales**, dont 2,1 M€ pour les travaux concernant directement les canaux et leurs ouvrages et 1,0 M€ pour les travaux concernant les bâtiments d'exploitation et les digues. Les **services communs** et la **gestion du stationnement** mobilisent 0,4 M€.

0 – Services généraux **327,9 M€**

Cette inscription est constituée d'une enveloppe de 247,1 M€ dédiée aux **services généraux** et d'une enveloppe de 80,9 M€ consacrée au **budget participatif**.

Direction	Dépenses (hors budget participatif)
Urbanisme	85,3 M€
Logement et habitat	53,0 M€
Gestion financière	37,8 M€
Systèmes d'information et numérique	33,7 M€
Constructions publiques et architecture	13,6 M€
Immobilier, logistique et transports	12,2 M€
Espaces verts et environnement	2,7 M€
Affaires scolaires	2,2 M€
Secrétariat général	2,0 M€
Ressources humaines	1,5 M€
Finances et achats	1,5 M€
Relations internationales	1,1 M€
Autres	0,5 M€
TOTAL	247,1 M€

85,3 M€ sont prévus au titre de **l'urbanisme**, dont 50,0 M€ d'inscriptions techniques relatives aux ventes avec échéanciers qui sont équilibrées en recettes, et 18,6 M€ d'opérations financières liées à l'acquisition d'emprises publiques dans le périmètre des ZAC. S'y ajoutent notamment 16,5 M€ au titre des opérations financières liées aux comptes fonciers (15,0 M€ pour le logement, 1,0 M€ pour les

équipements et 0,5 M€ pour les commerces) et 0,3 M€ pour des régularisations de taxe d'aménagement.

53,0 M€ sont ouverts au titre du **logement et de l'habitat**, dont 50,0 M€ pour poursuivre la capitalisation de la foncière logement abordable et 3,0 M€ pour capitaliser la foncière de la Ville de Paris.

37,8 M€ sont ouverts au titre de la **gestion financière**, dont 24,0 M€ pour les dépenses imprévues, 7,7 M€ pour le remboursement partiel de l'avance de fiscalité immobilière perçue par la Ville en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, 5,6 M€ au titre de la dotation d'investissement des arrondissements et 0,5 M€ pour le remboursement des recettes du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçues sur des actifs cédés.

33,7 M€ sont prévus pour **les systèmes d'information, le numérique et les télécommunications**, principalement répartis comme suit :

- 12,6 M€ au titre de la **tierce maintenance applicative** pour les applications à destination des usagers (5,7 M€), les systèmes d'information relatifs au cadre de vie (3,0 M€), les logiciels de gestion des ressources humaines (2,7 M€) et les logiciels finances et achats (1,2 M€), auxquels s'ajoutent 1,4 M€ pour l'**intégration applicative** ;
- 9,9 M€ au titre de la sécurité et du stockage de données, dont 5,2 M€ pour la **sécurité opérationnelle** des outils numériques et 4,8 M€ au titre des **serveurs** et de l'hébergement de données ;
- 4,1 M€ au titre des dépenses d'entretien et d'installation des **réseaux informatiques** (3,3 M€) et **téléphoniques** (0,8 M€) ;
- 2,9 M€ pour la fourniture d'**équipements de proximité** (postes de travail et équipements spécifiques) aux services de la Ville ;
- 1,6 M€ au titre des **projets informatiques** relatifs à Paris Familles ;
- 0,9 M€ pour la poursuite du traitement de l'obsolescence du parc des **copieurs**.

S'y ajoutent 2,0 M€ inscrits sur le budget du secrétariat général pour des **marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage** en matière de systèmes d'information.

13,6 M€ sont consacrés au budget des **constructions publiques et de l'architecture**, dont 3,2 M€ pour la mise aux normes et l'entretien du parc d'ascenseurs, 3,0 M€ pour la modernisation des systèmes de sécurité incendie, 2,6 M€ pour les travaux sur les toitures et les ravalements, ainsi que 2,5 M€ pour la modernisation et la mise aux normes des installations électriques. 1,3 M€ est ouvert pour l'acquisition de fournitures et de matériel pour les travaux en régie.

12,2 M€ sont inscrits au titre de **la gestion immobilière et de la logistique**, dont 6,6 M€ pour les travaux dans le futur centre administratif Axiom (13^e) et 4,6 M€ pour l'aménagement et les travaux de sécurité incendie sur les autres sites administratifs. 0,2 M€ est consacré à **l'acquisition de matériel électoral** à la suite de la modification du mode de scrutin à Paris, Lyon et Marseille figurant au sein de la loi dite « PLM » de 2025.

2,7 M€ sont inscrits pour **l'entretien des cimetières et des équipements funéraires**.

2,2 M€ sont prévus pour les **affaires scolaires** au titre du contrat de performance énergétique des écoles.

1,5 M€ est mobilisé au titre des **ressources humaines**, dont 1,0 M€ pour les travaux au sein des centres de restauration et 0,4 M€ pour l'équipement des agents en situation de handicap.

1,5 M€ est ouvert au titre des **finances et des achats**, dont 1,0 M€ pour les travaux du propriétaire à réaliser dans l'emprise de concessions et 0,3 M€ au titre du fonds vert.

1,1 M€ est prévu pour les **relations internationales**.

Une enveloppe d'AP nouvelles de 80,9 M€ est consacrée au budget participatif.

À l'issue de la campagne 2025 du budget participatif, 104 projets ont été retenus, dont deux projets portant sur l'ensemble du territoire parisien et 102 projets d'arrondissements, pour un montant total de 79,6 M€. S'y ajoutent 1,3 M€ au titre du budget participatif des écoles et des collèges.

Direction	Dépenses (budget participatif)
Affaires scolaires	21,6 M€
Jeunesse et sports	19,5 M€
Espaces verts et environnement	16,4 M€
Affaires culturelles	5,9 M€
Voirie et déplacements	5,6 M€
Propreté et eau	3,6 M€
Démocratie, citoyens et territoires	2,3 M€
Attractivité et emploi	2,2 M€
Solidarités	2,0 M€
Constructions publiques et architecture	0,7 M€
Familles et petite enfance	0,6 M€
Logement et habitat	0,5 M€
TOTAL	80,9 M€

Recettes

1 – Sécurité **0,7 M€**

Direction	Recettes
Logement et habitat	0,6 M€
Police municipale	0,1 M€
TOTAL	0,7 M€

0,7 M€ de recettes d'investissement est inscrit au titre de la **sécurité**. 0,6 M€ correspondent au remboursement par les propriétaires des travaux réalisés d'office sur les immeubles en péril et 0,1 M€ aux cofinancements pour la création de nouveaux sites de la police municipale.

2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage **8,6 M€**

Direction	Recettes
Affaires scolaires	8,6 M€
TOTAL	8,6 M€

Le montant attendu au titre des **affaires scolaires** (8,6 M€) correspond principalement à la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'État (5,8 M€). En outre, 1,0 M€ est prévu à titre

de dédommagement pour le sinistre survenu au sein de l'école Rostropovitch (17^e), 0,6 M€ pour la création de la future école de la ZAC Chapelle-Charbon (18^e), 0,5 M€ pour les travaux au sein du collège Thomas Mann (13^e), 0,5 M€ pour la restructuration du groupe scolaire Romainville (19^e) et 0,2 M€ pour les travaux d'isolation phonique du collège Edmond Michelet (19^e).

3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 18,8 M€

Direction	Recettes
Jeunesse et sports	12,6 M€
Affaires culturelles	6,1 M€
TOTAL	18,8 M€

12,6 M€ sont attendus au titre du **sport**, dont 5,7 M€ pour la rénovation de la piscine Château-Landon (10^e), 3,4 M€ de cofinancement pour la baignade en Seine et 3,4 M€ pour la piscine Solita Salgado (18^e).

Concernant les **affaires culturelles**, 6,1 M€ sont attendus, dont 4,3 M€ de cofinancements au titre du plan édifices cultuels (mécénat notamment). 1,5 M€ est attendu pour l'achat d'instruments de musique et de mobilier pour les conservatoires.

4 – Santé, action sociale et RSA 7,1 M€

Direction	Recettes
Familles et petite enfance	7,1 M€
TOTAL	7,1 M€

7,1 M€ sont attendus au titre de la politique **familiale et de petite enfance**, dont 3,4 M€ au titre de la crèche Préault (19^e), 2,0 M€ au titre des travaux transverses dans les équipements de la petite enfance et 0,7 M€ au titre de la crèche Drouot (9^e).

5 – Aménagement des territoires et habitat 111,5 M€

Direction	Recettes
Logement et habitat	72,6 M€
Urbanisme	23,3 M€
Voirie et déplacements	11,4 M€
Espaces verts et environnement	4,2 M€
TOTAL	111,5 M€

Au titre **du logement et de l'habitat**, 72,6 M€ concernent la délégation de crédits de l'État dont 44,2 M€ au titre des **aides à la pierre** et 28,4 M€ au titre de la rénovation énergétique.

23,3 M€ sont ouverts au titre de l'**urbanisme**. Ce montant recouvre principalement une écriture technique de 21,8 M€ pour la régularisation de la résolution d'une cession d'entreprises dans le secteur de la porte de Montreuil (20^e) (neutralisé en analyse financière).

11,4 M€ de recettes sont attendues pour la réalisation de divers travaux d'**aménagement de la voirie**, notamment 3,4 M€ au titre des travaux de la porte de la Chapelle (18^e), 3,0 M€ au titre des

participations d'Enedis aux travaux sur le réseau d'éclairage public et 2,3 M€ pour l'installation des forêts urbaines.

Enfin, 4,2 M€ sont inscrits au titre des **espaces verts et de l'environnement**, dont 3,0 M€ pour l'ouverture au public du parc du Val de Grâce (5^e) et 0,6 M€ pour la création du futur parc de la ZAC Python-Duvernois (20^e).

7 – Environnement 15,8 M€

Direction	Recettes
Constructions publiques et architecture	13,9 M€
Propreté et eau	1,9 M€
TOTAL	15,8 M€

13,9 M€ sont attendus au titre des **contrats de performance énergétique** dans les établissements scolaires, dont 8,6 M€ au titre des écoles et 5,2 M€ au titre des collèges.

1,9 M€ sont attendus au titre des **projets de tri et de valorisation des déchets**, dont 0,9 M€ pour accompagner le déploiement de stations Trilib' et 0,8 M€ pour les équipements de collecte des déchets alimentaires.

8 – Transports 16,2 M€

Direction	Recettes
Voirie et déplacements	16,2 M€
TOTAL	16,2 M€

Sont notamment attendus 6,1 M€ de cofinancements sur les **pistes cyclables**, 3,9 M€ au titre des travaux sur les **ponts**, 3,5 M€ pour le remboursement de **travaux exécutés pour le compte de tiers** et 2,3 M€ pour le **prolongement du tramway T3b**.

0 – Services généraux 380,1 M€

Direction	Recettes
Urbanisme	158,8 M€
Gestion financière	150,0 M€
Logement et habitat	68,5 M€
Finances et achats	2,0 M€
Constructions publiques et architecture	0,9 M€
TOTAL	380,1 M€

Au titre de l'**urbanisme**, 71,0 M€ sont inscrits pour les opérations techniques équilibrées en dépenses et en recettes liées aux acquisitions avec échéanciers, auxquels s'ajoutent 55,0 M€ constatés en crédits de paiement uniquement au titre des ventes avec échéanciers et des échanges fonciers. 85,0 M€ sont prévus au titre des **cessions foncières**, dont 48,0 M€ de cessions au comptant, 35,0 M€ au titre de la part annuelle des ventes avec échéanciers et 2,0 M€ de compléments de prix qui seront constatés en

crédits de paiement uniquement. 4,0 M€ sont inscrits au titre de la part communale de la **taxe d'aménagement** et 0,8 M€ au titre des déconsignations.

Les recettes liées à la **gestion financière** (150,0 M€) correspondent au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Les recettes au titre du **logement et à l'habitat** (68,5 M€) sont essentiellement constituées des loyers capitalisés (68,1 M€). Le solde est constitué de remboursement d'avances.

2,0 M€ sont attendus au titre des **finances et achats**, résultant de la cession de dons et de legs au bénéfice de la Ville.

Enfin, 0,9 M€ de cofinancements sont prévus au titre du **pavillon de l'Arsenal** (Paris Centre).

Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2025 adopté en décembre 2024 et des décisions budgétaires modificatives adoptées en 2025, le stock net s'établissait à 7 024,6 M€ en tenant compte de l'exécution au 22 octobre 2025.

Avant le vote du budget primitif 2026, en tenant compte de l'actualisation de l'exécution au 19 novembre 2025, le stock net s'élève à 6 880,0 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au compte administratif 2024, des mouvements intervenus au BP 2025 et dans le cadre des décisions modificatives adoptées en cours d'année, ainsi que de l'exécution 2025 arrêtée à la date du 19 novembre 2025.

Les **mouvements proposés dans le cadre du présent budget primitif** impliquent une augmentation du stock net d'AP de 1 993,4 M€ en dépenses, ce qui le porte à 8 873,4 M€.

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction (en M€) :

Libellé	Stock brut au 31/12/2024 (a)	CA 2024		Stock net au 31/12/2024 reporté en 2025 (d = a-b-c)	BP 2025 (e)	DM1 + BS + DM2 2025 (f)	Stock brut 2024 avant BP 2026 (i=d+e+f)	Liquidé au 19/11/2025 (j)	Stock net avant BP 2026 au 19/11/2025 (k=i-j)	BP 2026 (l)	Stock net après BP 2026 (m=k+l)
		Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
Services généraux	1187,9	253,0	51,2	883,7	408,6	61,9	1 354,2	192,3	1161,9	327,9	1 489,9
Sécurité	49,4	24,6	1,3	23,5	17,6	-1,9	39,2	16,9	22,3	19,2	41,5
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	601,6	100,4	12,1	489,0	117,9	49,3	656,2	72,8	583,4	54,6	638,0
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	890,2	202,7	22,7	664,8	192,9	10,9	868,6	121,4	747,3	156,9	904,2
Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	351,4	74,0	3,7	273,6	48,8	-12,5	310,0	49,1	260,8	29,6	290,4
Aménagement des territoires et habitat	3 738,8	791,0	13,3	2 934,5	1 148,5	-53,2	4 029,7	571,6	3 458,1	1 237,3	4 695,4
Action économique	142,5	16,0	35,1	91,4	7,2	-8,5	90,1	6,8	83,3	4,8	88,2
Environnement	433,8	112,6	4,0	317,2	71,1	-21,4	366,9	80,1	286,7	127,5	414,2
Transports	566,8	235,1	2,0	329,7	75,7	-0,4	405,0	129,1	275,9	35,6	311,6
TOTAL GENERAL	7 962,4	1 809,4	145,5	6 007,6	2 088,3	24,1	8 120,0	1 240,0	6 880,0	1 993,4	8 873,4



LES OPERATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers.

Il s'agit, d'une part, des mouvements entre sections, équilibrés entre fonctionnement et investissement :

- les opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 946 et 926) ;
- et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 953) à la section d'investissement (chapitre 951).

S'y ajoutent, d'autre part, les opérations d'ordre patrimoniales, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 925).

Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

		en M€		Investissement		Fonctionnement	
		Chapitre		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections (investissement)			80,0	540,0	540,0	80,0
951	Virement de la section de fonctionnement				317,9	317,9	

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections (chapitres 926 et 946)

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections sont imputés :

- en chapitre 946 « Transferts entre sections » pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;
- en chapitre 926 « Transferts entre sections » côté section d'investissement.

Les **écritures équilibrées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement** (540,0 M€) correspondent aux opérations décrites ci-après.

- Les **amortissements des immobilisations** sont inscrits à hauteur de 455,0 M€.
- Les **dotations aux provisions pour risques et charges** comptabilisant notamment les risques liés aux contentieux font l'objet d'une inscription à hauteur de 70,0 M€.
- Les **dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs** comptabilisant notamment les créances douteuses représentent 5,0 M€.
- Les **dotations aux provisions au titre des participations** s'élèvent à 5,0 M€.
- L'**amortissement des primes de remboursement des obligations** s'élève à 3,0 M€.

- Le **complément de prix** de 2,0 M€ inscrit en recette réelle de fonctionnement nécessite une inscription équivalente en crédits d'ordre dans le cadre de sa bascule en section d'investissement, conformément au schéma comptable de l'opération.

Les **écritures équilibrées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement** (80,0 M€) correspondent aux opérations décrites ci-après.

- La résolution d'une cession d'emprises porte de Montreuil implique la **neutralisation de la plus-value** comptabilisée précédemment, soit 26,4 M€.
- La **quote-part des subventions transférables**, qui correspond à la reprise des subventions d'investissement versées, est inscrite pour 23,0 M€.
- Les **reprises sur provisions pour risques et charges** représentent 15,0 M€.
- La réintégration des **annuités de loyers capitalisés** liées à l'exercice représente 12,0 M€.
- Les **travaux en régie** permettant de transférer en section d'investissement les charges ayant concouru à la production d'immobilisations s'élèvent à 3,2 M€.
- Les **reprises sur amortissement des primes de remboursement des obligations** sont inscrites pour un montant de 0,4 M€.
- Les **reprises sur amortissements des immobilisations** s'élèvent à 0,1 M€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 951 et 953)

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement prévu en 2026 s'établit à 317,9 M€, en hausse de 191,6 M€ par rapport au BP 2025. Ce transfert correspond à l'**épargne volontaire** dégagée en 2026, qui vient s'ajouter à l'épargne réglementaire pour permettre le remboursement des annuités de la dette en capital ainsi que l'autofinancement d'une partie des investissements de l'exercice. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution.

Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales) (chapitre 925)

Investissement	
Dépenses	Recettes
209,2 M€	209,2 M€

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent à :

- 131,2 M€ pour la **réintégration dans le bilan patrimonial de la collectivité des avances et accompagnements versés** (notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage) ainsi que des **transferts liés aux études** effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'investissement ;
- 40,0 M€ pour l'**intégration patrimoniale des biens immobiliers acquis à titre gratuit ou à l'euro symbolique**, dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 25,0 M€ au titre de la réintégration des **annuités de loyers capitalisés** liées à l'exercice ;
- 7,0 M€ au titre de l'**intégration des primes d'émission** versées dans le montant de la dette ;
- 6,0 M€ au titre de la réintégration des **investissements réalisés sur les états spéciaux d'arrondissement** dans le cadre de la dotation d'investissement.



RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

Les tableaux ci-après décomposent le passage du périmètre de l'analyse financière, utilisé dans le présent rapport, à celui des documents budgétaires. Ils présentent ainsi les flux neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes.

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

Dépenses de fonctionnement – projet de BP 2026

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	491,9
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	893,7
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	657,7
Santé et action sociale	2 695,5
Aménagement des territoires et habitat	296,2
Action économique	44,5
Environnement	806,7
Transports	740,8
Services généraux	934,7
Opérations non ventilées	1 845,4
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	9 407,2

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	891,4
Virement vers la section d'investissement (chapitre 953)	540,0
Opération porte de Versailles	317,9
Résolution de la cession porte de Montreuil	11,7
TOTAL BUDGETAIRE (A) + (B)	21,8
	10 298,6

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	3,4
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	73,9
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128,9
Santé et action sociale	697,4
Aménagement des territoires et habitat	66,1
Action économique	216,9
Environnement	853,1
Transports	490,2
Services généraux	234,8
Opérations non ventilées	7 440,2
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	10 204,9

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	93,7
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	80,0
Complément de prix	2,0
Opération porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGETAIRE (A) + (B)	10 298,6

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	22,4
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	108,6
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	136,8
Santé et action sociale	72,4
Aménagement des territoires et habitat	755,6
Action économique	24,9
Environnement	111,0
Transports	116,4
Services généraux	152,4
Opérations non ventilées	119,1
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (A)	1 619,6

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)		719,2
Dépenses d'ordre de transfert entre sections		80,0
Opérations patrimoniales (chapitre 925)		209,2
Opérations équilibrées neutralisées		126,0
Remboursements d'emprunt		304,0
Total budgétaire (a) + (b)		2 338,9

Recettes d'investissement – projet de BP 2026

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	0,7
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	8,6
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18,7
Santé et action sociale	7,1
Aménagement des territoires et habitat	174,7
Action économique	-
Environnement	15,8
Transports	16,2
Services généraux	1,0
Opérations non ventilées	225,3
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (A)	468,1

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)		1 870,8
Recettes d'ordre de transfert entre sections		540,0
Opérations patrimoniales (chapitre 925)		209,2
Opérations équilibrées neutralisées		126,0
Complément de prix cession		-2,0
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)		658,0
Résolution de la cession porte de Montreuil		21,8
Virement depuis la section de fonctionnement		317,9
Total budgétaire (a) + (b)		2 338,9

Les montants de la présentation ci-après sont exprimés au format budgétaire et incluent les flux présentés ci-dessus, neutralisés en analyse financière, dont les crédits d'ordre dédiés aux écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement – présentation par nature

La section de fonctionnement s'élève à 10 298,6 M€ en recettes et en dépenses, en hausse de 4,0 % par rapport au BP 2025.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 10 218,6 M€ de crédits réels et de 80,0 M€ de crédits d'ordre.

Recettes de fonctionnement

LIBELLÉ	BP 2025	Projet de BP 2026	% / BP 2025
73 et 731 - FISCALITE ET COMPENSATIONS	7 950,2	8 130,4	2,3 %
Compensations des transferts à la métropole du Grand Paris	1 367,1	978,5	-28,4 %
<i>dont part fiscalité</i>	914,0	525,4	-42,5 %
<i>dont part CPS de la DGF</i>	453,1	453,1	0,0 %
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	372,0	464,6	24,9 %
Concours de l'Etat	46,3	95,9	106,9 %
Autres participations	325,7	368,8	13,2 %
016 - AUTONOMIE	26,7	43,3	62,2 %
017 - INSERTION	266,6	269,6	1,1 %
70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 220,5	1 292,5	5,9 %
76 - PRODUITS FINANCIERS	13,9	12,2	-12,3 %
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	0,5	0,5	0,0 %
013 - ATTENUATION DE CHARGES	4,8	5,4	12,7 %
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, REPRISE D'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	50,4	80,0	58,8 %
TOTAL	9 905,7	10 298,6	4,0 %

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 9 440,7 M€ de crédits réels, de 540,0 M€ de crédits d'ordre et de 317,9 M€ de virement à la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

LIBELLÉ	BP 2025	Projet de BP 2026	% / BP 2025
012 et 6586 - MASSE SALARIALE (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 853,1	2 914,0	2,1 %
011 et 65 - DEPENSES DE GESTION (hors chapitres individualisés et participations à d'autres budgets)	2 136,0	2 199,7	3,0 %
011 - Charges à caractère général (frais de mission et déplacement compris)	929,1	938,9	1,1 %
65 - Autres charges de gestion courante (hors participations à d'autres budgets)	1 206,8	1 260,8	4,5 %
Aides sociales	824,4	849,3	3,0 %
Subventions de fonctionnement (hors aides sociales)	207,8	211,8	1,9 %
Autres charges	174,7	199,7	14,3 %
016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	145,1	145,6	0,4 %
017 - REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	475,2	461,7	-2,8 %
Part allocation RSA	420,8	417,0	-0,9 %
Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE)	23,9	14,7	-38,5 %
Contrats d'avenir	3,0	2,9	-5,0 %
Remises gracieuses RSA	0,3	0,3	-10,0 %
Autres charges	27,2	26,9	-1,2 %
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 659,1	1 692,4	2,0 %
Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)	419,6	443,6	5,7 %
Préfecture de Police	256,4	257,5	0,4 %
Participation à Ile-de-France mobilités (IdFM)	472,2	485,0	2,7 %
Syctom	119,0	106,0	-10,9 %
Paris Musées	58,5	58,5	0,0 %
Crèches associatives	72,0	76,0	5,5 %
Caisses des écoles	132,4	137,5	3,9 %
Enseignement privé	34,5	34,5	0,0 %
Dotation de fonctionnement des collèges	38,1	37,7	-1,1 %
Fonds de solidarité logement	31,2	31,2	0,0 %
Budget annexe de l'assainissement	18,2	18,2	-0,1 %
Etablissement public territorial de bassin - Seine Grands lacs	4,3	4,3	0,0 %
Parcs interdépartementaux	2,9	2,6	-10,4 %
66 - CHARGES FINANCIÈRES	224,5	237,5	5,8 %
67 - CHARGES SPECIFIQUES	15,1	13,3	-11,5 %
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 771,8	1 776,5	0,3 %
042 et 023 - OPERATIONS POUR ORDRE	625,8	857,9	37,1 %
Amortissements et provisions	498,1	540,0	8,4 %
Autofinancement	127,7	317,9	149,0 %
TOTAL	9 905,7	10 298,6	4,0 %

Section d'investissement – Présentation par nature

En section d'investissement, le montant total des crédits de paiement en dépenses et en recettes s'élève à 2 338,9 M€, contre 2 394,9 M€ au BP 2025.

Les dépenses d'investissement se ventilent entre 2 049,7 M€ de dépenses liées aux opérations réelles et 289,2 M€ de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent entre 1 271,8 M€ de recettes sur opérations réelles, 749,1 M€ de recettes sur opérations d'ordre, et de 317,9 M€ de virement depuis la section de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement par chapitre comptable.

CHAPITRE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	Projet de BP 2026	BP 2025	Projet de BP 2026
OPERATIONS REELLES	2 156,6	2 049,7	1 582,6	1 271,8
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	308,1	304,0	999,7	658,0
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	1 848,6	1 745,7	582,9	613,9
Crédits d'équipement	1 593,0	1 572,8	1 266,3	972,6
204 et 2324 Subventions d'équipement versées	395,1	466,6	42,4	0,0
Crédits d'équipement hors subventions versées	1 197,9	1 106,2	1 223,9	972,6
018 RSA programme d'équipement	0,2	0,1	0,0	0,0
13 Subventions d'investissement reçues	0,0	0,0	119,9	148,5
16 Emprunts et dettes assimilées	0,0	0,0	1 103,8	797,1
20 Immobilisations incorporelles	134,1	68,5	0,2	0,2
21 Immobilisations corporelles	398,4	359,5	0,0	23,3
22 Immobilisations reçues en affectation	0,5	0,4	0,0	0,0
23 Immobilisations en cours (hors 2324)	664,8	677,7	0,1	3,4
Opérations financières	556,6	473,1	311,2	295,1
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,5	0,8	104,0	154,0
16 Emprunts et dettes assimilées	332,3	327,2		
26 Participations et créances rattachées à des participations	65,0	46,6	0,0	0,0
27 Autres immobilisations financières	158,8	98,6	58,2	36,1
024 Produit des cessions d'immobilisations			149,0	105,0
Opérations pour compte de tiers	7,0	3,8	5,2	4,1
45 Opérations pour comptes de tiers	7,0	3,8	5,2	4,1
OPERATIONS D'ORDRE	238,2	289,2	812,3	1 067,0
040 Transferts entre sections	50,4	80,0	498,1	540,0
041 Opérations patrimoniales	187,9	209,2	187,9	209,2
021 Virement section de fonctionnement			126,3	317,9
TOTAL GENERAL	2 394,9	2 338,9	2 394,9	2 338,9

Il ressort de la section d'investissement 2026 un besoin de financement de 975,9 M€.

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2025	Projet de BP 2026
OPERATIONS REELLES		
<i>hors autorisation d'emprunt</i>	1 573,7	1 435,8
<i>dont mouvements non financiers</i>	1 328,3	1 257,8
<i>dont mouvements financiers</i>	245,4	178,0
OPERATIONS D'ORDRE		
<i>hors virement de la section de fonctionnement</i>	-447,7	-459,9
TOTAL	1 126,0	975,9

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	BP 2025	Projet de BP 2026
Virement de la section de fonctionnement	126,3	317,9
Autorisation d'emprunt	999,7	658,0
TOTAL	1 126,0	975,9

VILLE DE PARIS – Direction des finances et des achats
Décembre 2025





Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026

2025 DFA 68 1^{ère}

PROJET DE DELIBÉRATION

2025 DFA 68 1^{ère}

relatif au budget d'investissement pour 2026

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 993 429 575,00 €** en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;
- à la somme de **2 338 878 454,00 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonction	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux ¹	327 945 561,00
1 - Sécurité	19 194 889,00
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54 587 299,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156 907 073,00
4 - Santé et action sociale ²	29 607 750,00
5 - Aménagement des territoires et habitat	1 237 266 552,00
6 - Action économique	4 830 000,00
7 - Environnement	127 464 000,00
8 - Transports	35 626 451,00
Total général	1 993 429 575,00

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2026, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2026, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à **657 973 428,00 €** ou à un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

¹La fonction « Services généraux » regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 – « Services généraux » ; 900-5 – « Gestion des fonds européens » ; 923 – « Dettes et autres opérations financières » ; et 950 – « Dépenses imprévues ».

² Y compris chapitre 904-4 – « RSA ».

- soit par des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (*Euro Medium Term Notes*) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Ces emprunts pourront être réalisés sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, ESTER (et ses composés), OAT, OATi, OATEi, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être *in fine* ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés.

Madame la Maire est autorisée à effectuer des mises à jour du programme EMTN en tant que de besoin en cours d'exercice.

Les conditions dans lesquelles la Maire de Paris peut décider de mettre en place des opérations de couverture sont les suivantes :

- la durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent ;
- le montant de la couverture d'une opération ne peut aller au-delà de son encours ;
- le profil final composé par l'emprunt d'origine et le ou les swaps de couverture devra rester classé A1 selon la charte Gissler ;
- les index révisables de référence en euro des contrats de couverture de taux d'intérêts devront être les mêmes que ceux autorisés pour les emprunts tels que déterminés ci-dessus ;
- les devises de référence des contrats de couverture de change pourront être les suivantes : euro, USD, GBP, CHF, JPY, HKD, NOK ou toute autre devise couramment utilisée sur les marchés ;
- les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront être :
 - des contrats d'échange de conditions d'intérêt (« *Swap* »), taux fixe contre index révisable ou index révisable contre taux fixe ; index révisable préfixé contre

index révisable post-fixé ou index révisable post-fixé contre index révisable préfixé; index révisable contre un autre index révisable ;

- des contrats d'accord sur taux futur (« *Future Rate Agreement* » – FRA) ;
- des contrats d'options sur taux d'intérêt, notamment : garantie de taux plafond (« *Cap* ») ; garantie de taux plancher (« *Floor* ») ; tunnel de taux d'intérêt associant un plafond et un plancher (« *Collar* ») ;
- les opérations de couverture de change pourront être des swaps de devises (« *Cross Currency Swap* ») dont le but sera de supprimer le risque de change pour la Ville de Paris ;
- les opérations de couverture pourront être modifiées, annulées partiellement ou annulées totalement. Ces opérations pourront donner lieu à la réception ou au paiement par la Ville de Paris de soultres correspondant à la valeur de marché des instruments annulés ou modifiés ;
- par ailleurs, pour les procédures d'annulation totale et afin de chercher à annuler les opérations aux meilleures conditions, la Ville de Paris se réserve la possibilité d'effectuer une assignation entre banques lorsque celle-ci est possible ;
- les établissements de crédit co-contractants dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération seront mis en concurrence et sélectionnés en fonction de leurs offres au regard des possibilités que présente le marché au moment considéré ;
- les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats d'options sur taux d'intérêt ne pourront excéder 2 % annuellement du capital de référence couvert.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 600 010 434,00	0,00	1 820 407 575,00	1 576 536 426,00	0,00	1 576 536 426,00	0,00	1 576 536 426,00
900	Services généraux	182 466 703,00	0,00	154 923 561,00	152 362 561,00	0,00	152 362 561,00	0,00	152 362 561,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	22 954 000,00	0,00	19 194 889,00	22 364 889,00	0,00	22 364 889,00	0,00	22 364 889,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	102 365 246,00	0,00	54 587 299,00	108 617 113,00	0,00	108 617 113,00	0,00	108 617 113,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	159 791 391,00	0,00	156 907 073,00	136 828 000,00	0,00	136 828 000,00	0,00	136 828 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	71 141 009,00	0,00	29 607 750,00	72 226 000,00	0,00	72 226 000,00	0,00	72 226 000,00
904-4	RSA	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	782 956 086,00	0,00	1 237 266 552,00	831 616 810,00	0,00	831 616 810,00	0,00	831 616 810,00
906	Action économique	24 023 500,00	0,00	4 830 000,00	24 865 000,00	0,00	24 865 000,00	0,00	24 865 000,00
907	Environnement	110 233 854,00	0,00	127 464 000,00	111 040 400,00	0,00	111 040 400,00	0,00	111 040 400,00
908	Transports	143 878 645,00	0,00	35 626 451,00	116 415 653,00	0,00	116 415 653,00	0,00	116 415 653,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	794 883 861,00	0,00		762 342 028,00	0,00		0,00	762 342 028,00
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00		280 000,00	0,00		0,00	280 000,00
922	Dotations et participations	100 000,00	0,00		500 000,00	0,00		0,00	500 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	556 138 861,00	0,00		472 367 202,00	0,00		0,00	472 367 202,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00			209 150 000,00	0,00		0,00	209 150 000,00
926	Transferts entre les sections	50 395 000,00			80 044 826,00	0,00		0,00	80 044 826,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	1 993 429 575,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
90	Opérations ventilées	167 685 042,00	0,00	179 606 274,00	0,00	179 606 274,00
900	Services généraux	889 993,00	0,00	973 200,00	0,00	973 200,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	5 772 000,00	0,00	8 564 556,00	0,00	8 564 556,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	13 667 439,00	0,00	18 778 851,00	0,00	18 778 851,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 467 111,00	0,00	7 110 873,00	0,00	7 110 873,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	76 718 478,00	0,00	111 450 179,00	0,00	111 450 179,00
906	Action économique	42 485 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	2 037 400,00	0,00	15 792 530,00	0,00	15 792 530,00
908	Transports	19 647 621,00	0,00	16 236 085,00	0,00	16 236 085,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 951 903 252,00	0,00	1 736 359 492,00	0,00	1 736 359 492,00
921	Taxes non affectées	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	100 000 000,00	0,00	150 000 000,00	0,00	150 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 161 953 252,00	0,00	833 239 492,00	0,00	833 239 492,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00		209 150 000,00	0,00	209 150 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	498 100 000,00		539 970 000,00	0,00	539 970 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	275 306 001,00	0,00	422 912 688,00	0,00	422 912 688,00
951	Virement de la section de fonctionnement	126 306 001,00		317 912 688,00	0,00	317 912 688,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	149 000 000,00	0,00	105 000 000,00	0,00	105 000 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	2 338 878 454,00	0,00	2 338 878 454,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ (4)						0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (5)						0,00
TOTAL						2 338 878 454,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	625 509 763,00	0,00	22 364 889,00	108 617 113,00	136 828 000,00	72 226 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	327 176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 711 927,00	0,00	230 000,00	5 410 952,00	12 348 099,00	5 740 818,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 340 000,00	0,00	15 500 889,00	19 232 000,00	15 677 000,00	12 395 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 200 022,00	0,00	690 000,00	2 597 200,00	15 099 322,00	5 873 905,00	34 146,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	350 400,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	114 110 612,00	0,00	5 344 000,00	81 176 961,00	93 353 179,00	48 216 277,00	165 854,00
26	Participations et créances rattachées	46 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	98 566 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 093 212 692,00	0,00	700 000,00	8 564 556,00	18 778 851,00	7 110 873,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	973 200,00	0,00	0,00	8 564 556,00	18 659 851,00	6 910 873,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc.,jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
16	Emprunts et dettes assimilées	797 113 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	100 000,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	36 126 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	831 616 810,00	24 865 000,00	111 040 400,00	116 415 653,00		2 049 683 628,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		780 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		327 176 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 345 497,00	167 000,00	6 423 666,00	2 142 516,00		68 520 475,00
204	Subventions d'équipement versées	352 809 611,00	13 155 000,00	4 651 000,00	30 825 653,00		466 586 153,00
21	Immobilisations corporelles	274 477 085,00	8 796 000,00	31 946 965,00	1 756 824,00		359 471 469,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		350 400,00
23	Immobilisations en cours	185 534 617,00	2 747 000,00	68 018 769,00	79 190 660,00		677 857 929,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 625 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		98 566 202,00
45	Opérations pour compte de tiers	450 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00		3 750 000,00
	RECETTES	111 450 179,00	0,00	15 792 530,00	16 236 085,00		1 271 845 766,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		105 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		154 000 000,00
13	Subventions d'investissement	84 909 009,00	0,00	15 792 530,00	12 736 085,00		148 546 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		797 113 428,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	23 275 610,00	0,00	0,00	0,00		23 275 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 265 560,00	0,00	0,00	0,00		3 442 560,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		36 126 064,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00		4 142 000,00



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026

2025 DFA 68 2^{ème}

PROJET DE DELIBÉRATION

2025 DFA 68 2^{ème}

relatif au budget de fonctionnement pour 2026

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1: Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- Dépenses **10 298 594 091,00** €
- Recettes **10 298 594 091,00** €

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses générées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses générées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	7 448 553 520,00	0,00	0,00	7 595 292 774,00	0,00	0,00	7 595 292 774,00	7 595 292 774,00
930	Services généraux	933 943 188,00	0,00	0,00	2 385 388 629,00	0,00	0,00	2 385 388 629,00	2 385 388 629,00
930-5	Gestion des fonds européens	326 826,00	0,00	0,00	3 272 604,00	0,00	0,00	3 272 604,00	3 272 604,00
931	Sécurité	482 052 820,00	0,00	0,00	491 944 935,00	0,00	0,00	491 944 935,00	491 944 935,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	874 632 952,00	0,00	0,00	893 712 216,00	0,00	0,00	893 712 216,00	893 712 216,00
933	Cult.,vie soc.,jeun.,sports, loisirs	633 856 924,00	0,00	0,00	317 912 688,00	0,00	0,00	317 912 688,00	317 912 688,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 030 519 461,00	0,00	0,00	2 088 164 489,00	0,00	0,00	2 088 164 489,00	2 088 164 489,00
934-3	APA	145 071 217,00	0,00	0,00	145 644 121,00	0,00	0,00	145 644 121,00	145 644 121,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	475 157 745,00	0,00	0,00	461 679 458,00	0,00	0,00	461 679 458,00	461 679 458,00
935	Aménagement des territoires et habitat	288 845 310,00	0,00	0,00	317 988 243,00	0,00	0,00	317 988 243,00	317 988 243,00
936	Action économique	53 445 293,00	0,00	0,00	44 544 067,00	0,00	0,00	44 544 067,00	44 544 067,00
937	Environnement	806 273 907,00	0,00	0,00	806 726 458,00	0,00	0,00	806 726 458,00	806 726 458,00
938	Transports	724 427 877,00	0,00	0,00	740 783 341,00	0,00	0,00	740 783 341,00	740 783 341,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 330 803 686,00	0,00		2 385 388 629,00	0,00		2 385 388 629,00	2 385 388 629,00
940	Impositions directes	1 341 095 663,00	0,00		1 324 023 196,00	0,00		1 324 023 196,00	1 324 023 196,00
941	Autres impôts et taxes	233 685 271,00	0,00		257 998 698,00	0,00		257 998 698,00	257 998 698,00
942	Dotations et participations	29 878 394,00	0,00		22 243 394,00	0,00		22 243 394,00	22 243 394,00
943	Opérations financières	224 518 673,00	0,00		237 481 173,00	0,00		237 481 173,00	237 481 173,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 525 685,00	0,00		3 672 168,00	0,00		3 672 168,00	3 672 168,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	<i>Transferts entre les sections (4)</i>	<i>498 100 000,00</i>			<i>539 970 000,00</i>	<i>0,00</i>		<i>539 970 000,00</i>	<i>539 970 000,00</i>
947	<i>Transferts à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	126 306 001,00		0,00	317 912 688,00	0,00		317 912 688,00	317 912 688,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	126 306 001,00			317 912 688,00	0,00		317 912 688,00	317 912 688,00
TOTAL des groupes fonctionnels		9 905 663 207,00	0,00	0,00	10 298 594 091,00	0,00	0,00	10 298 594 091,00	10 298 594 091,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

0,00

TOTAL 10 298 594 091,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 645 573 938,00	0,00	2 778 339 305,00	0,00	2 778 339 305,00
930	Services généraux	241 373 324,00	0,00	243 500 988,00	0,00	243 500 988,00
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	3 010 000,00	0,00	3 010 000,00
931	Sécurité	1 282 500,00	0,00	3 382 500,00	0,00	3 382 500,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	70 472 690,00	0,00	73 874 000,00	0,00	73 874 000,00
933	Cult., vie soc., jeu., sports, loisirs	119 343 044,00	0,00	128 948 300,00	0,00	128 948 300,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	339 453 331,00	0,00	384 423 082,00	0,00	384 423 082,00
934-3	APA	26 730 300,00	0,00	43 348 331,00	0,00	43 348 331,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	266 590 009,00	0,00	269 590 009,00	0,00	269 590 009,00
935	Aménagement des territoires et habitat	64 282 099,00	0,00	68 058 000,00	0,00	68 058 000,00
936	Action économique	208 885 909,00	0,00	216 879 700,00	0,00	216 879 700,00
937	Environnement	831 942 460,00	0,00	853 078 395,00	0,00	853 078 395,00
938	Transports	472 718 272,00	0,00	490 246 000,00	0,00	490 246 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	7 260 089 269,00	0,00	7 520 254 786,00	0,00	7 520 254 786,00
940	Impositions directes	4 033 456 308,00	0,00	4 025 525 112,00	0,00	4 025 525 112,00
941	Autres impôts et taxes	3 089 364 321,00	0,00	3 266 985 029,00	0,00	3 266 985 029,00
942	Dotations et participations	72 935 944,00	0,00	135 477 679,00	0,00	135 477 679,00
943	Opérations financières	13 937 696,00	0,00	12 222 140,00	0,00	12 222 140,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	50 395 000,00		80 044 826,00	0,00	80 044 826,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		9 905 663 207,00	0,00	10 298 594 091,00	0,00	10 298 594 091,00
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)						0,00
TOTAL						10 298 594 091,00

(1) Voir état I-R pour le contenu du budget précédent

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc.,jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	2 788 547 342,00	3 272 604,00	491 944 935,00	893 712 216,00	657 704 129,00	2 088 164 489,00	145 644 121,00
011	Charges à caractère général	211 775 164,00	478,00	16 971 543,00	47 122 327,00	92 433 114,00	86 403 888,00	386 297,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	451 069 765,00	272 126,00	213 342 845,00	601 391 328,00	377 826 524,00	582 622 786,00	3 757 824,00
014	Atténuations de produits	1 776 452 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	94 780 492,00	3 000 000,00	261 630 547,00	245 198 561,00	187 444 491,00	1 419 137 815,00	141 500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 672 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	237 481 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	13 316 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 683 710 948,00	3 010 000,00	3 382 500,00	73 874 000,00	128 948 300,00	384 423 082,00	43 348 331,00
013	Atténuations de charges	5 030 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	24 595 126,00	0,00	0,00	14 138 727,00	64 832 657,00	70 897 009,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 838 038 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 466 540 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	127 820 822,00	3 010 000,00	1 362 500,00	57 940 160,00	14 756 415,00	254 701 979,00	39 748 331,00
75	Autres produits de gestion courante	208 963 544,00	0,00	2 020 000,00	1 795 113,00	49 359 228,00	58 824 094,00	3 600 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	461 679 458,00	317 988 243,00	44 544 067,00	806 726 458,00	740 783 341,00		9 440 711 403,00
011	Charges à caractère général	7 996 673,00	78 940 866,00	3 741 870,00	283 776 700,00	117 743 563,00		947 292 483,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 826 182,00	197 657 205,00	12 761 020,00	392 118 020,00	81 259 511,00		2 928 905 136,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 776 452 580,00
65	Autres charges de gestion courante	438 856 603,00	41 390 172,00	28 041 177,00	130 831 738,00	541 780 267,00		3 533 591 863,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 672 168,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		237 481 173,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 316 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	269 590 009,00	68 058 000,00	216 879 700,00	853 078 395,00	490 246 000,00		10 218 549 265,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00		5 355 470,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 013 571,00	66 940 000,00	40 110 315,00	439 170 994,00		724 698 399,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 838 038 214,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	137 000 000,00	686 778 055,00	0,00		5 538 908 696,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	2 783 000,00	47 200,00	1 405 876,00	820 000,00		516 396 283,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000 000,00	59 261 429,00	12 892 500,00	124 459 149,00	50 255 006,00		582 430 063,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 222 140,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2026

2025 DFA 68 3^{ème}

PROJET DE DELIBÉRATION

2025 DFA 68 3^{ème}

relatif aux évolutions de tarifs

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération 2020 DDCT 16 du 3 juillet 2020 portant délégations du Conseil de Paris au Maire de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 73 des 11, 12, et 13 octobre 2022 portant délégation pour procéder à l'évolution des tarifs des services de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Au titre des droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville de Paris, à l'exclusion de ceux faisant l'objet de modalités d'indexation particulières, Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder pour 2026, par voie d'arrêté, à une évolution des tarifs dans la limite d'un maximum de 3 %.